

UNIVERSITÉ ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA

FACULTÉ DES SCIENCES ECONOMIQUES, DES SCIENCES COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION

DÉPARTEMENT DES SCIENCES ÉCONOMIQUES



جامعة بجاية
Tasdawit n'Bgayet
Université de Béjaïa

Mémoire de fin d'études

*En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques
Option : Aménagement du territoire et développement*

THÈME

*L'impact de l'organisation administrative
du territoire sur le développement du
tourisme dans la wilaya de Béjaïa*

Présenté par : Mlle ISSOLAH Razika

Sous la direction de : Mr Nait Chabane Abdellatif

Jury de la soutenance :

- **Président** : MERADI Ouari
- **Rapporteur** : NAIT CHABANE A/latif
- **Examineur** : TOUAHRI A/Laziz

- Juin 2014 -

Remerciements

Je ne peux conclure ce mémoire de longue haleine, sans présenter mes remerciements les plus sincères et mes sentiments de reconnaissances à toutes les personnes qui m'ont aidé et soutenu tout au long de ce travail.

A commencer par mon promoteur Mr Nait Chabane Abdellatif qui a accepté d'encadrer ce modeste travail.

Mes remerciements s'adressent aussi aux membres de jury pour avoir accepté d'examiner et d'évaluer le présent travail.

Je tiens à exprimer mes remerciements, mon respect et ma profonde gratitude à l'ensemble de mes enseignants, pour leurs disponibilités, leurs orientations et conseils.

En fin, mes chaleureux remerciements s'adressent à toute ma famille, spécialement mes parents pour leurs affections, leurs sacrifices et leur soutien, tout au long de mes études, ainsi qu'à Mr Semaoun pour son aide et ses sacrifices. Ainsi qu'au responsable de toutes les collectivités locales de la wilaya de Béjaïa qui ont essayé de m'aider dans ce travail.

Dédicaces

Je dédie ce mémoire à toute ma famille pour son soutien morale et ses incessants encouragements ainsi que tous mes amis.

SOMMAIRE

Introduction générale	1
Chapitre 1 : tourisme et territoire : notions préliminaires	5
I. Généralités sur le tourisme	5
II. Généralités sur l'organisation administrative d'un territoire donné	16
Chapitre 2 : Le tourisme dans la wilaya de Béjaia	32
I. Présentation de la wilaya de Béjaia	32
II. L'activité touristique dans la wilaya de Béjaia : une activité à redynamiser	50
Chapitre 3 : l'organisation administrative de la wilaya de Béjaia	64
I. découpage territorial, administratif de la wilaya de Béjaia et coup d'œil statistique sur ses régions	64
II. les limites de découpage administratif de 1984 dans la wilaya de Béjaia	91
Chapitre 4 : Essai d'analyse de la relation : tourisme/découpage territorial dans la wilaya de Béjaia	94
I. Tourisme et organisation territoriale en France et en Espagne	95
II. les problèmes rencontrés par le tourisme dans la wilaya de Béjaia.....	100
III. . Propositions pour la réorganisation du territoire afin de développer le tourisme de la wilaya-.....	109
Conclusion générale	116
Bibliographie	118
Annexes	
Liste des Tableaux	
Liste des figures	
Table des matières	

Abréviations

- AEP : Alimentation en Eau Potable
- APC : Assemblée Populaire Communale
- APN : Assemblée Populaire Nationale
- APW : Assemblée populaire de la wilaya
- BTPH : Bâtiments, Travaux publics et habitat
- CC : Chemin communal
- COGB : Corps Gras Béjaïa
- CW : Chemin de wilaya
- DPSB : Direction de la Planification et de Suivi Budgétaire
- OMS: Organisation Mondiale des Statistiques
- ONS : Office Nationale des Statistiques
- OMT : Organisation Mondiale du Tourisme
- PIB : Produit Intérieur Brut
- PDAU : Plan Directeur d'Aménagement Urbain
- PME : petites et moyennes entreprises
- RN : Routes Nationales
- SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire
- SAT : Superficie Agricole Totale
- SAU : Superficie Agricole Utile
- TIES : The international Ecotourism Society/ Société Internationale de l'écotourisme
- TIM : Travel information manuel
- ZET : Zone d'Expansion Touristique
- ZAT : Zone d'Activité Touristique

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction Générale

Tout développement économique est issu d'exploitation de toutes potentialités existantes sur un territoire donné, chose qui nous oblige à ne pas négliger aucun secteur d'activité. C'est ainsi que nous sommes intéressés au secteur du tourisme. Ce secteur constitue désormais un secteur économique d'une grande importance, il est venu pour occuper une place de choix dans de nombreux pays développés et en voie de développement. Découvert son rôle par ses apports importants en matière de revenus et de recettes en devise ainsi que son soutien à la croissance et une source de création de richesse, d'emplois et de revenus durables

Le monde contemporain est marqué par une croissance certes en reprise mais toujours soumise à des aléas perturbateurs, un marché constamment en mutation et une concurrence de plus en plus prononcée, la fructification des opportunités qui s'offrent et ouvrent des perspectives de progrès est devenue une question importante pour les stratégies économiques. L'exercice s'avère si délicat qu'il appelle à une conception rigoureuse en amont qui assure une mise en œuvre intelligente des stratégies sectorielles en aval en se basant sur une gestion efficace des flux financiers, des ressources humaines, des avantages compétitifs et une territorialisation pertinente.

Le secteur du tourisme ne déroge pas à cette logique d'autant plus qu'il revêt une importance particulière sur le plan macroéconomique (avec 12 % du PNB mondial et 6,5 % des exportations mondiales. En termes d'emplois, le *World Tourism and Travel Council* estime que 231 millions de personnes travaillent en relation avec le tourisme dans le monde). Le rôle névralgique que joue ce secteur interpelle continuellement les pouvoirs publics en vue de maximiser les retombées de ce secteur sur la croissance et l'emploi. Le souci du décideur vise également la concrétisation d'un développement durable dans ses trois dimensions économique, sociale et environnementale, voire solidaire à même de porter et d'inscrire tout le corps de la société dans un trend ascendant et ce, dans un élan d'équité et d'une gestion repensée de l'intérêt public et de l'aménagement des territoires.

La particularité de ce secteur réside également dans son taux élevé d'ouverture, lui permettant certes de bénéficier de la globalisation des processus de production de services, des financements et des marchés de consommation mais le confrontant, aussi, à une série de défis dont, notamment, la hausse de la compétitivité, la baisse des flux d'investissement et la décélération des dépenses de consommation suite à la crise économique passée ou à l'avenir incertain des principaux pays émetteurs, en particulier, européens. Ces mutations appellent à regarder le secteur du tourisme à travers le prisme de la mondialisation qui implique de penser à un nouveau paradigme pour la gestion de ce secteur.

Introduction Générale

Le découpage du territoire en entités géographiques et administratives est à plusieurs égards, un préalable de toute première importance pour la société. La gestion des ressources du milieu, les modes d'appropriation de l'espace, l'aménagement du territoire et la conduite du développement social et économique sont autant d'activités nécessitant une assise territoriale appropriée aux besoins régionaux et locaux.

Le découpage territorial permet les stratégies de contrôle ainsi que l'amélioration de niveau de vie dans un pays. Pour cela chaque gouvernement veille à donner un découpage et une répartition administrative adéquate et convenable à son territoire, qui répondra à la fois aux normes et aux facteurs de développement local et durable. Mais, cela n'est pas vraiment une chose facile à réaliser, car il y a toujours des difficultés pour trouver un équilibre qui permettra de tirer un maximum des possibilités qu'offre le territoire. En effet, des considérations, pas toujours objectives, induites généralement par des événements géologiques et la géographie physique du territoire, mais aussi, souvent, par des impondérables politiques, sociaux, voire tribaux, qui entrent en ligne de compte et constituent parfois des obstacles plus insurmontables encore que ne le sont les difficultés naturelles de terrain.

En effet, le découpage territorial et le développement régional du tourisme peuvent engendrer, sous certaines conditions, un développement économique global en installant une nouvelle dynamique. Ils peuvent aussi contribuer à un meilleur aménagement du territoire en luttant contre une urbanisation rapide de régions développées et en attirant les populations vers des régions nouvelles en développement touristique. Certaines orientations de développement doivent toutefois être préconisées pour préserver les ressources, assurer la complémentarité entre les territoires et définir des pôles touristiques (qui peuvent différer du découpage administratif).

Au niveau international de nombreuses études ont été consacrées à l'organisation administrative des territoires, le tunisien Amor BELHEDI qui a parlé de l'Aménagement du territoire et découpage administratif en Tunisie¹. Ainsi que le Professeur André KABNIS qui a parlé de processus de décentralisation en France, modernisation du découpage territorial et autonomie des collectivités locales. Les modèles développés par ces chercheurs montrent l'existence de plusieurs facteurs qui déterminent le développement de l'activité touristique et dans les régions dans lesquelles elle s'exerce. L'organisation administrative du territoire est un facteur important dans l'économie.

L'Algérie ne déroge pas à la règle, puisque après son indépendance, elle s'est engagée dans le processus de réorganisation hiérarchique de son territoire pour promouvoir le système économique et social. La stratégie du développement national a été initiée et conduite par l'Etat et la première tentative d'organisation est celle de 1963 suivi par la réforme de 1974 qui a prévu une organisation plus fine. Au cours des années, le pays s'est progressivement

¹ <http://amor-belhedi.voila.net/professeur> à l'université de Tunis.

Introduction Générale

doté d'une structure de découpage territorial et des nouvelles politiques du développement pour promouvoir à la fois, l'activité touristique et l'économie du pays.

En Algérie, Bejaia une région a des dotations touristiques, servira comme cadre à notre étude. Cet espace a enregistré durant les trente années précédentes, des transformations relativement significatives dans sa structure et sa configuration, précisément dans la ville de Bejaia et la côte Est du chef-lieu de la wilaya. Mais, l'organisation territoriale reste la même depuis le dernier découpage de 1984. D'où l'intérêt est de savoir si le découpage territorial et administratif permet le développement de l'activité touristique au niveau de la wilaya de Bejaia. L'organisation administrative et territoriale est l'assise de développement, accompagné effectivement d'une division équitable et rationnelle de tout le territoire.

Peu de recherches et d'études ont été menées et réalisées dans cet axe, que ce soit en Algérie, ou bien dans d'autres pays. Pour la région de Bejaia, aucune étude économique n'est effectuée concernant le découpage territoriale et administrative et sont rôle dans le développement de l'activité touristique, à l'exception de celles conduite partiellement à l'université de Bejaia qui ont traité et analysé à plusieurs reprises l'activité touristique et non le découpage territoriale, ajoutons à cela le PDAU intercommunal et le SDAT régional de la wilaya, ces deux plans ont parlé juste des pôles touristiques qui peuvent développer le tourisme dans la wilaya. C'est donc une motivation complémentaire pour entamer le présent travail qui s'intéresse à la relation existante entre tourisme et découpage territorial dans la wilaya de Bejaia. Sachant qu'il est important de savoir que le découpage territorial peut contribuer d'une manière indéterminée au développement du tourisme.

Le choix du thème est préconisé par l'apport qu'il va engendrer. En effet, le découpage territorial était généralement l'un facteur fondamental dans le développement de l'activité touristique, et le simple fait de relier l'organisation administrative et territoriale de cette wilaya au développement du tourisme, impose d'essayer d'analyser et de savoir ; **Existe-t-il une relation significative et considérable entre le découpage territorial, administratif et l'activité touristique ?**

De cette question, découle d'autres questions secondaires, et d'autres champs d'investigations qui apparaissent essentiels pour que notre travail se déroule dans le sens espéré et supposé;

- Quelle sont les fondements du découpage territoriale de la wilaya de Bejaia ?
- Est-ce que cette division est optimale pour le tourisme ?
- Quelle est la meilleure organisation pour que ce territoire soit favorable au tourisme ?

Ce travail sera mené dans un cadre théorique et pratiques, s'inspirant à la fois par la recherche et l'analyse conduite par les spécialistes et plus généralement de la littérature existante dans le domaine. Nous utiliserons pour appuyer nos conclusions les statistiques fournies par les institutions nationales et locales, mais aussi les données qualitatives que nous avons pu collecté à travers notre investigation et rencontres des acteurs du terrain.

Introduction Générale

Pour tenter de répondre, et de bien mener notre travail, nous avons choisi de le présenter en quatre chapitres:

- Chaque travail ou thème est composé de mots clés et des notions qui ont besoins d'être expliquer, le même cas pour ce présent travail, c'est pour cela nous allons consacrer le premier chapitre pour discuter des notions préliminaire qui constituent ce thème.
- Le tourisme est le point qu'on cherche a développer dans ce travail, pour but de décrire le tourisme dans la wilaya de Béjaia, ce deuxième chapitre parlera de tourisme de la wilaya, ses potentialités, sa situation par rapport à l'économie de la wilaya, mais avant tout cela, dans la première section de chapitre nous allons présenter la wilaya de Béjaia pour bien situer la zone d'étude.
- l'organisation administrative de la wilaya de Béjaia sera l'intitulé du troisième chapitre de ce travail, afin de découvrir est ce que le découpage territorial est compatible avec le tourisme, nous allons décrire l'organisation territoriale de la wilaya et nous allons aussi voire quelques limites de ce découpage.
- Le quatrième est dernier chapitre issu des données qualitatives collectés du terrain à travers notre recherche (collecte d'informations) va relier les deux sujets (tourisme ; découpage territorial), pour voir est ce que le découpage territorial soutien l'activité touristique de la wilaya. Dans la première section de ce chapitre nous allons présenter deux pays européens en matière de découpage et tourisme, vu que ces pays ont réussies dans le tourisme. A travers cette section, nous allons voire est ce que le découpage a participé au développement du tourisme de ces pays ou bien il ya d'autres facteurs plus important. Avec le retard dont soufre la wilaya de Béjaia en matière de tourisme, la deuxième section sera consacrée aux problèmes rencontrés par le tourisme dans la wilaya de Béjaia, afin de déduire est ce que le découpage participe dans la création de ces problèmes. Pour remédier à ces problèmes et développer l'activité touristique dans la wilaya de Béjaia le SDAT et le PDAU intercommunal de la wilaya ont proposés d'autres organisations territoriales touristiques de la wilaya que nous allons voir dans la troisième section de ce chapitre, a la fin nous allons faires quelque constatations comme synthèse du chapitre.

CHAPITRE I

Chapitre 1

Tourisme et territoire : notions préliminaires

Le tourisme figure parmi les secteurs économiques et sociaux les plus pertinents du siècle. Sans doute il conservera cette place prépondérante au future. Dans la plupart des pays, le tourisme fait désormais partie des secteurs de l'économie les plus dynamiques et dont la progression est la plus remarquable. Il est aujourd'hui de plus en plus considéré comme le moteur du développement durable par ses effets d'entraînement des autres secteurs (agriculture, services, transports, BTPH, artisanat, culture...) comme il constitue un soutien à la croissance économique et une source de création de richesses, d'emplois et de revenus durables, particulièrement de richesses, d'emplois et de revenus durables, et au niveau local.

Ce premier chapitre à caractère descriptif sera consacré aux mots clef qui constituent l'intitulé de notre thème en ce qui concerne les constats, définitions et autres aspects globaux nécessaires pour bien comprendre les liens entre organisation territoriale et tourisme. Le chapitre compte deux sections ; la première va traiter du tourisme en le définissant et en montrant sa place dans le monde et en Algérie et son importance; la seconde va traiter du découpage territorial en général et de son évolution en Algérie.

I. Généralités sur le tourisme

Le tourisme est parmi les premiers secteurs d'activité au monde. Dans cette section, il s'agit d'abord de définir succinctement les concepts nécessaires à la compréhension du tourisme puis nous parlerons de tourisme dans le monde pour montrer son importance économique avant de parler de la wilaya de Béjaïa.

I.1. Quelques définitions

Plusieurs définitions ont été données au tourisme et à tous les concepts touristiques par les différents organismes internationaux et auteurs, et dans cette sous-section on va définir quelques-uns.

Le tourisme

Le tourisme comprend les activités des personnes qui voyagent ou restent dans un lieu extérieur à leur environnement habituel pendant moins d'une année consécutive (OMT). Morgan Roth (1990) en fait une approche légèrement différente qui fait du tourisme un mouvement effectué par des individus qui s'éloignent momentanément de leurs demeures, avec leurs capacités économiques et culturelles, c'est la signification qui détermine

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

l'ensemble des relations et des services dues à la résidence momentanée de l'individu, dans un nouvel environnement écologique loin de sa demeure.

On considère le touriste : « toute personne en déplacement hors de sa résidence habituelle pour une durée d'au moins 24 heures (ou une nuit), et de 4 mois ou plus, pour l'un des motifs suivants : Agréments (vacances et séjour de fin de semaine), santé (thermalisme, thalassothérapie) missions et réunions de toute sorte (congrès, séminaire, pèlerinage, manifestation sportive...) voyage d'affaire et déplacements professionnels, voyage scolaire.¹

La commission des statistiques des Nations-Unies, en 1993, précise la définition et caractérise le tourisme comme « un ensemble d'activités déployées par les personnes au cours de leurs séjours dans des lieux situés en-dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires ou pour d'autres motifs »

Le touriste

Le touriste a été défini par la commission des statistiques des Nations-Unies comme suit : « le visiteur, toute personne qui se rend dans un autre pays que celui où elle a son lieu de résidence habituelle, pour toute autre raison que celle d'y exercer une profession rémunérée dans le pays même »²

Le produit touristique

Le produit touristique est un mélange d'éléments qui présentent un tout indivisible, seule la combinaison des facteurs de l'offre originale et des facteurs de l'offre dérivée permet de satisfaire les besoins touristiques³

Le produit touristique est un ensemble de biens et services touristiques uniques qui sont assemblés pour être offerts à une clientèle ciblée. L'existence des ressources latentes (chute, montagne, plage, climat, espace naturel...) de même que les infrastructures touristiques (hôtel, auberge, restaurant...etc.) ne constituent pas un produit touristique en soi. Mais la conception d'un produit touristique résulte d'une combinaison complexe de dimension spatiale (géographie, économiques et culturelles), d'échelles temporelles d'ampleur variable (loisirs, excursions, courts séjours, vacances...), de processus productifs.

Le produit touristique se distingue par plusieurs caractéristiques :

- Le produit touristique ne peut être ni stocké ni transporté (pas d'expéditions de produits) ;
- La production et la consommation du produit touristique se font au même moment et au même endroit ;

¹ TINARD Yves : Tourisme : Economie et Management , 2^{ème} édition , ediscience international, France , 1994. P07

² Girard GUBILATO, Economie touristique ; ed Delta Spes Suisse 1983.

³ TESSA Ahmed ; « Economie touristique et aménagement du territoire » ; ed O.P.U, Alger1993, P30.

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

- Le produit touristique est composé d'un ensemble de sous produits qui sont complémentaires. On note qu'il a la possibilité de substitution de certain sous produits (Hôtels et villages de vacance, train et avion...etc.) ;

L'investissement touristique

C'est l'usage des capitaux publics ou privés pour servir les touristes et les satisfaire en utilisant les ressources naturelles et humaines de la région d'une façon rationnelle.

Le tourisme durable

C'est le tourisme qui peut être viable à long terme parce qu'il produit un bénéfice net pour l'environnement social, économique et culturel de la région dans laquelle il a lieu. Selon l'OMT le « développement durable » doit satisfaire les besoins actuels des touristes et régions visitées, en protégeant et assurant des opportunités pour l'avenir celui-ci est considéré comme outil pour maîtriser les ressources de façon que les besoins économiques, sociaux et esthétiques puissent être accomplis, pendant que l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels la diversité biologique et les supports des systèmes de vie sont entretenus. L'aspect écologique de l'activité touristique durable se base sur la « préservation » des écosystèmes et de la diversité biologique.

La demande touristique

Au plan économique, la demande touristique est l'addition des biens et des services consommées par les touristes nationaux et internationaux à un moment donnée, Au plan quantitatif, la demande touristique se calcule sous la forme de billets d'avion achetés, de chambres louées, de repas consommés, etc. les fixes (jour, semaine, mois, année) cette définition de la demande touristique concerne la demande réalisé : c'est la demande passé⁴

La demande touristique se caractérise par sa forte concentration dans l'espace et dans le temps ainsi que par son intangibilité et son caractère complexe et multiforme, elle nécessite la combinaison de plusieurs services tels que le transport, l'hébergement, la restauration.

L'offre touristique

C'est l'ensemble de biens et services touristiques pouvant-être présentes sur le marché à un prix donné et pouvant satisfaire la demande potentielle des consommateurs.

L'offre touristique peut être classée en ressources touristiques de base comme suit :

- Les ressources naturelles : elles constituent les données de la nature à la société : climat, soleil, la mer, la neige...
- Les ressources crée par l'homme : c'est l'ensemble des monuments, les arts, la danse, la cites, les musées, les espaces de détente, les festivals et les spectacles.
- Transport : sans voyage, le tourisme n'aura pas de sens, les de transport rendent les zones enclavées accessible.
- Hébergements distractifs : En parallèle à l'hébergement et à la nourriture, le touriste demande l'animation et l'ambiance des lieux et de sa résidence, cette activité est assurée par trois groupes d'équipement :

⁴ Jean STAFFORD, Microéconomie du tourisme, édition presse de l'université de Québec, 1996

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

- ✓ Les équipements sportifs : stades, sport nautique, jeux terrestres et sports divers.
- ✓ Les équipements culturels : comme le théâtre, le cinéma et le musée.
- ✓ Les équipements de divertissement : à titre d'exemple, casinos, bars et discothèques.

I.2. Le rôle du tourisme et son influence sur les autres secteurs

Le tourisme joue un rôle multiple dans le développement de l'économie, où il constitue un propulseur pour le développement économique à travers la création d'emplois, des rentrées en devises et l'opportunité de développement qu'il offre à la région. En mettant en contact des hommes de divers horizons, le tourisme peut susciter une meilleure communication et des échanges idéologiques, la création d'un réseau d'échanges culturels entre de multiples civilisations et le tissage d'amitié entre individus de différents continents. De nos jours, le tourisme, considéré comme un facteur important de développement pour tous les secteurs, s'avère comme un besoin nécessaire de par les avantages qu'il offre, même s'il est loin d'être parfait au vu des inconvénients qu'il comporte. Les avantages sont les devise, la création de postes d'emploi (restauration, hôtels, commerces), la préservation du patrimoine physique, culturel et naturel, le développement de l'artisanat locale, l'apport d'un marché supplémentaire pour de nombreux secteurs (agences de voyage, spectacle, le transport, produit agricole, viande, boissons, etc.). Quant aux inconvénients ils se résument à la destruction des terres agricoles par les complexes touristiques, le risque de contamination de la population par les épidémies apportées par les touristes et l'invasion culturelle étrangère et la disparition des coutumes et des traditions locales.

I.3. Les freins au développement du tourisme

Divers facteurs d'ordres administratifs, sanitaires, politiques, économiques ou naturels peuvent freiner ou même couper une destination touristique. Les professionnels du tourisme doivent donc être attentifs à l'actualité nationale et internationale. Toutes les formalités, qu'elles soient administratives, sanitaires ou douanières (limitation en alcool, tabac et parfum) sont détaillées pour chaque pays dans le Travel information manuel (TIM) et accessibles par les systèmes informatiques des compagnies aériennes du monde entier.

Les formalités administratives (Le tourisme face au douanier)

L'obligation de présenter une pièce d'identité pour franchir une frontière peut être considérée comme dissuasive. Elle est obligatoire pour se rendre dans les différents pays d'Amérique du nord, d'Afrique, d'Asie et d'Europe de l'Est.

Les formalités sanitaires (La bonne santé des voyageurs)

La nécessité de se faire vacciner peut décourager certains voyageurs. Par exemple, pour se rendre en Afrique, il est obligatoire d'être vacciné contre la fièvre jaune, avant de partir pour l'Asie du Sud-est, il est recommandé d'être vacciné contre le choléra.

Les facteurs politiques et sociaux : (Idéologies et conflits armés)

Certains pays ont nationalisé le tourisme réceptif et créé des agences d'état qui jouissent du monopole des voyages organisés. Les troubles intérieurs d'un pays, ou son engagement dans un conflit international, compromettent bien évidemment la poursuite de toute activité touristique. Les catastrophes naturelles peuvent également priver une région ou un pays des touristes qu'ils ont l'habitude d'accueillir.

Les facteurs économiques (Le touriste et son porte-monnaie)

Deux facteurs jouent un rôle primordial: la parité des monnaies et le coût de la vie. Le coût de la vie dépend pour un touriste de la parité des monnaies, mais il varie également en fonction de données propre au pays.

Les conditions d'accueil (Le tourisme et son confort)

De mauvaises infrastructures d'accès, pistes d'aéroport trop courtes pour les avions gros porteurs par exemple : l'insuffisance des moyens d'hébergement ; absence d'hôtels de plus de dix chambres ; des conditions météorologiques difficiles ou le manque d'attraits naturels ou culturels compromettent bien évidemment de toute activité touristique.

I.4. Le poids du tourisme dans le monde

Un nombre toujours croissant de destinations se sont ouvertes à l'extérieur et ont investi dans le développement du tourisme pour en faire un instrument capital du progrès socioéconomique grâce aux recettes, à la création d'emplois et d'entreprises et au développement des infrastructures. Au cours des soixante dernières années, le tourisme a connu une phase d'expansion et de diversification continue pour devenir un des secteurs économiques les plus importants et les plus dynamiques au monde. Nombreuses sont les nouvelles destinations récemment apparues concurrençant les destinations traditionnelles de l'Europe et de l'Amérique du Nord. En dépit de chocs passagers, le nombre d'arrivées de touristes internationaux a affiché une hausse presque ininterrompue, passant de 25 millions en 1950 à 278 millions en 1980, puis à 528 millions en 1995 et à 1 035 millions en 2012. Le tourisme a généré plus de 852 milliards de dollars (611 milliard d'euros) de recettes en 2009 et ce chiffre ne cesse d'augmenter avec la hausse du nombre de touristes internationaux, la hausse de ce chiffre d'affaire pourrait être au niveau mondial de 10 % par an.

Le contexte international est extrêmement favorable au tourisme. Dans les années 1990, le champ des territoires ouverts au tourisme ne cesse de s'élargir. D'autres grands territoires font leur entrée sur le marché comme l'Afrique du Sud et la Chine. L'Afrique du Sud sort de son isolement et devient rapidement le leader du tourisme africain (8,4 millions en 2006). L'impact de l'ouverture de la Chine est considérable pour le tourisme : ce pays longtemps proscrit (seulement 17 877 visiteurs étrangers recensés en 1965) s'impose désormais sur la scène mondiale : 49,6 millions de touristes internationaux en 2006 (et 72 millions d'emplois en relation avec cette activité). La fin du siècle annonce l'âge de maturité du tourisme.⁵

⁵ <http://statistics.unwto.org/>

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

En 2013 le tourisme international dépasse les attentes avec 1,1 milliard d'arrivées dans le monde soit une hausse de 52 millions (5 %). L'OMT, prévoit une croissance de 4 à 4,5 % du nombre de touristes cette année.⁶

L'Europe a surpris en 2013 en attirant 5 % de touristes de plus qu'en 2012, soit la plus forte croissance en valeur absolue (+29 millions) dans le monde, jusqu'au total de 563 millions de visiteurs. La région Asie et Pacifique affiche elle la plus forte croissance relative, avec +6 % de touristes voyageant d'un pays à l'autre (+14 millions), pour arriver au total de 248 millions. Avec ses célèbres plages et trésors culturels, l'Asie du sud-est affiche la progression la plus vigoureuse (+10%) au sein de cette région. L'Afrique a attiré 6 % de touristes internationaux de plus en 2013 (+13 millions), jusqu'au "nouveau record de 56 millions" de visiteurs, l'OMT y voyant le "reflet de la reprise en Afrique du Nord (+6%) et de la croissance soutenue enregistrée dans les destinations sub-sahariennes (+5%)". La croissance a été plus molle dans la région Amérique (+4%)⁷

Ebranlé par la crise économique, le tourisme mondial avait vécu en 2009 "sa pire année depuis 60ans" selon l'OMT, avec une chute de 3,8 % des arrivées de touristes. Il a rebondi de 6,6 % en 2010 puis progressé de 5 % en 2011 et de 4 % en 2012, franchissant alors le cap du milliard de visiteurs. La Chine devient le premier marché émetteur de tourisme au monde. A l'occasion de son 19^{ème} assemblé général, l'OMT présente un rapport sur le tourisme dans le monde en 2030 avec une estimation de 1,8 milliard de touristes soit une croissance annuelle de 43 millions.

Tableau 1 : classement des principaux pays récepteurs selon les arrivées de touristes internationaux

Recettes du tourisme international (1)								
Rang		Pays	Recettes de tourisme international en millions de dollar US				Part en % des recettes mondiales	
1980	2006		1980	1990	2000	2006	1980	2006
1	1	Etats-Unis	10 050	43 007	82 400	85 694	9,4	11,7
4	2	Espagne	6 968	18 484	29 968	51 115	6,5	7,0
2	3	France	8 235	20 185	30 757	46 342	7,7	6,3
3	4	Italie	8 213	16 458	27 493	38 129	7,7	5,2
34	5	Chine	617	2 18	16 231	33 949	0,6	4,6
5	6	Royaume Uni	6 932	15 375	21 857	33 458	6,5	4,6
6	7	Allemagne	6 566	14 245	18 693	32 760	6,2	4,5
24	8	Australie	967	4 246	9 274	17 840	0,9	2,4
46	9	Turque	327	3 225	7 636	16 853	0,3	2,3
7	10	Autriche	6 442	13 417	9 931	16 658	6,0	2,3
10	11	Canada	2 284	6 339	10 778	14 487	2,1	2,0
14	12	Grèce	1 734	2 597	9 219	14 259	1,6	1,9

⁶ OMT, janvier 2014

⁷ <http://donnees.banquemondiale.org/>

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

27	13	Thaïlande	867	4 326	7 483	12 423	0,8	1,7
	14	Mexique	5 393	5 526	8294	12 177	5,1	1,7
28	15	Suisse	3 149	7 411	7 777	11 843	3,0	1,6
13	16	Hong Kong	1 317	5 032	5 907	11 630	1,2	1,6
16	17	Belgique	1 810	3 721	6 592	11 535	1,7	1,6
27	18	Pays bas	1 668	4 155	7 217	11 516	1,6	1,6
21	19	Malaisie	265	1 667	5 011	9 630	0,2	1,3
20	20	Suède		2 906	4 064	9 081	0,0	1,2
TOTAL 1 à 20			73 812	194 530	326 582	491 379	69,2	66,9
TOTAL MONDE			106 600	264 000	474 000	735 000	100,0	100,0

(1) transport exclu

Source : organisation mondiale de tourisme

I.4.1. La répartition des touristes internationaux⁸

Les grandes zones géographiques du tourisme définies par l'OMT sont au nombre de 5 :

L'Europe a atteint 534,4 millions en 2012, captant 28 des 41 millions d'arrivées internationales supplémentaires enregistrées dans le monde. Ce sont les destinations de l'Europe centrale et orientale et celles de l'Europe méridionale bordant la Méditerranée qui ont connu les meilleurs résultats avec une hausse de 8% chacune. Si elles ont tiré avantage de la désaffection des touristes pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, les destinations méditerranéennes d'Europe méridionale ont également bénéficié de la hausse des arrivées en provenance de marchés émetteurs tels que la Scandinavie, l'Allemagne et la Fédération de Russie.

La région **Asie-Pacifique** a reçu 15,4 millions d'arrivées supplémentaires en 2012, atteignant un total de 233,6 millions de touristes internationaux soit une augmentation de 10% par rapport à 2011. L'Asie du Sud et l'Asie du Sud-est ont profité du niveau élevé de la demande infrarégionale par une augmentation de 9% chacune, tandis que l'Asie du Nord-est et l'Océanie enregistraient une croissance plus faible par comparaison à l'année 2011, imputable en partie au tassement temporaire du marché émetteur japonais.

Les **Amériques** ont eu 6,5 millions d'arrivées supplémentaires soit une augmentation de 4%, portant le total à 163 millions. L'Amérique du Sud, en progression de 10% pour la deuxième année consécutive, a continué d'être le principal foyer de croissance. L'Amérique centrale et les Caraïbes ont enregistré une augmentation de 4% ils ont maintenu leurs taux de croissance de 2010. Quant à l'Amérique du Nord, en hausse de 3%, elle a passé le cap des 100 millions de touristes en 2011.

L'**Afrique** s'est maintenue à 50 millions d'arrivées internationales, la hausse de deux millions dans les destinations de l'Afrique subsaharienne étant neutralisée par les pertes en Afrique du Nord.

Le **Moyen-Orient** a subi une baisse estimée à 5 millions d'arrivées de touristes internationaux soit une diminution de 2,9%, ramenant le total à 52 millions.

⁸ Rapport publié par l'OMT, le 16 janvier 2012

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

Cependant, des destinations telles que l'Arabie saoudite, Oman et les Émirats arabes unis ont connu une croissance soutenue.

I.4.2. Les grandes aires touristiques mondiales

Le monde touristique comprend divers aires touristiques dont nous citerons

- Le groupe des majors est constitué par une vingtaine de pays d'accueil où le nombre d'arrivées internationales dépasse les 10 millions en 2001.
- Le groupe des pays intermédiaires est constitué par une trentaine de pays qui ont accueilli entre 1 et 7 millions de touristes étrangers en 2006. En méditerranée, il s'agit de l'Égypte, de la Tunisie, du Maroc, de Chypre et de Malte. Dans les îles-Etats des caraïbes, en forte progression, on distingue : les Bahamas, Cuba, la Jamaïque, Porto Rico, Saint Domingues. D'autres pays renforcent leurs positions : Indonésie, Singapour, Corée du Sud, Union sud africaine, Kenya, Australie, Brésil, puis Inde, Argentine, Danemark, Norvège et Irlande.
- Les petites puissances touristiques reçoivent moins de 1 million de touristes par an : le tourisme y est encore marginal, on trouve dans cette catégorie deux groupes : les micro-Etats insulaires (Maldives, Antilles françaises, Trinidad et Tobago, Islande, Tahiti) et les pays continentaux jouissant d'un grand prestige touristique mais ne réunissant pas toutes les conditions nécessaires à l'accueil des touristes (Pérou, Bolivie, Népal, Kazakhstan, Ouzbékistan, Ukraine, Birmanie, Liban).

I. 5. Aperçu sur le tourisme en Algérie⁹

L'Algérie dispose d'un gisement touristique reconnu pour être d'une grande originalité, aussi bien en Afrique, qu'au sein du bassin méditerranéen sinon mondial. c'est le pays le plus grand du continent africain et dixième (10^{ème}) pays le plus grand au monde en terme de superficie totale dispose d'énormes potentialités que ce soit sur le plan naturel, culturel ou historique et humain, auxquelles s'ajoutent les infrastructures mises en œuvre à travers les différents plans. Les ressources naturelles et l'ensemble des potentialités qu'offre le milieu physique (dans les domaines énergétique, minier, forestier, agricole, maritime et halieutique) constituent des facteurs favorables à l'activité touristique:

- 1200 km de côtes avec une trentaine de caps et plusieurs plages.
- diversité de paysages et de sites naturels (montagnes et forêts, Sahara et oasis),
- douceur du climat avec des journées ensoleillées par an.

A ces ressources naturelles, s'ajoutent tous les éléments du patrimoine culturel et historique. Un passé particulièrement riche car diversifié et cosmopolite: héritage préhistorique, phénicien, berbère, romain, vandale, byzantin, arabo-musulman, turc, espagnol, français... Son climat et la diversité de ses sites font de l'Algérie une destination tout à fait indiquée pour la pratique du tourisme sous ses différentes formes: balnéaire, de montagne, thermal, culturel, sportif, saharien et d'exploration, de randonnées de loisirs... et ce tout au

⁹ SDAT 2025 Schéma directeur d'aménagement touristique.

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

long de l'année. Ces formes de tourisme, l'Algérie les doit à un littoral qui reste globalement un espace assez préservé, ainsi que d'immenses espaces sahariens classés en grande partie au rang de patrimoine culturel mondial et réserve de la biosphère (Tassili, Hoggar, Vallée du M'zab). De plus, sa position géographique reste enviable au sein de la Méditerranée compte tenu de sa proximité des grands marchés émetteurs de touristes.

Malgré ces atouts, le secteur reste peu exploité. L'Algérie est la plus faible destination touristique en Méditerranée loin derrière le Maroc et la Tunisie. Ce constat est basé sur les points faibles et les points forts du tourisme algérien, indiquant: la faiblesse des services, l'absence de professionnalisme, les modestes capacités d'hébergement, l'image de la situation algérienne sur le plan sécuritaire...

Le tourisme compte plusieurs formes et il en naît de nouvelles chaque année. En Algérie, les plus courantes sont :

Le tourisme balnéaire

C'est la forme la plus répandue. En-dehors de l'image du balnéaire qu'offre le pays, peu de produits sont affichés sur d'autres formes de tourisme.

Le tourisme balnéaire constitue la première forme touristique apparue et la forme la plus répandue dans le monde, il s'agit de passer les vacances au bord de la mer, et de profiter de la plage, la côte et du soleil. Le charme des sites, le climat et la qualité de l'hébergement ont constitué des éléments initiaux du tourisme balnéaire illicite.

Le tourisme à caractère familial et social¹⁰

Cette forme de tourisme se distingue par son but non-lucratif. Il est admis que le tourisme familial et social permet le développement d'activité économique dans des zones défavorisées ou de faible attrait touristique.

La définition officielle du tourisme social telle qu'inscrite dans les statuts du Bureau international du tourisme social (BITS) est la suivante : « Par tourisme social, le BITS entend l'ensemble des rapports et des phénomènes résultant de la participation au tourisme et en particulier de la participation des couches sociales aux revenus modestes. Cette participation est rendue possible, ou facilitée, par des mesures d'un caractère social bien défini. Le BITS s'appuie, pour mener cette action sur les principes définis et adoptés dans la Déclaration de Montréal en septembre 1996 »¹¹. Dans ce cas, le tourisme social est un concept qui réfère aux programmes, aux réalisations et aux actions visant à rendre effectifs le droit aux vacances et l'accessibilité au tourisme à tous les groupes de la population, notamment les jeunes, les familles, les retraités, les handicapés, les personnes aux revenus modestes, etc., mais qui visent aussi la qualité de la relation entre les visiteurs et les communautés d'accueil. On pense, entre autres, aux centres de vacances (colonies de vacances, camps familiaux), aux villages-vacances pour les familles, aux auberges de jeunesse, aux gîtes ruraux, aux voyages éducatifs pour les jeunes ou pour les aînés, aux séjours linguistiques...etc.

¹⁰ <http://interventionseconomiques.revues.org>

¹¹ BITS, Statuts, adoptés en 1963 et modifiés à quelques reprises, la dernière modification remontant.

Le tourisme culturel

Très élitiste même dans les pays développés, il est pratiquement inexistant en Algérie. Il ne s'exprime pas encore en tant que besoin auprès de la population locale, et reste l'apanage d'une clientèle étrangère. Néanmoins la vulgarisation du tourisme culturel devrait constituer à la fois un objectif pour valoriser le patrimoine culturel (archéologie, musées, théâtre...) du point de vue purement marchand, mais également un moyen de motivation pour les jeunes pour la recherche de la culture sous toutes ses formes, et l'intégration de la question identitaire dans un cadre scientifique et historique.

Le tourisme de santé ou thermal

Le tourisme thermal est la forme dominante du tourisme de santé, mais les traditions dans ce domaine lui font amplement dépasser ce cadre dans le sens où il est considéré comme un moyen de divertissement et de détente. Le potentiel thermo-minéral de l'Algérie est important mais reste encore inexploité. Le bilan thermal réalisé sur l'ensemble du territoire national en 1986 a recensé 202 sources thermales, dont la valorisation pourrait élargir la gamme du produit touristique.

Le tourisme vert (en espace rural)

Le tourisme vert repose principalement sur les gîtes ruraux et les campings à la ferme ainsi sur la location de roulottes et de *houseboats*¹². Il peut contribuer à revaloriser les potentialités locales telles que l'artisanat, l'agriculture, les activités folkloriques, l'art culinaire..., autant d'activités génératrices d'emplois et susceptibles de ralentir un exode rural exacerbé par la dégradation des conditions sécuritaires.

Selon TIES (The international Ecotourism Society/ Société Internationale de l'écotourisme), l'écotourisme est un voyage responsable dans des environnements naturels où les ressources et le bien-être des populations sont préservés. L'écotourisme favorise la protection des zones naturelles en procurant des avantages économiques, aux communautés d'accueil et aux organismes qui veillent à la protection des zones naturelles, et en faisant prendre conscience aux habitants du pays comme au touriste de la nécessité de préserver le capital naturel et culturel.

Le tourisme urbain

Le tourisme urbain est considéré comme un tourisme de week-end et de proximité est essentiellement tourné vers le tourisme culturel. L'étendue du pays et le développement des moyens de transport et de communication, justifient une infrastructure hôtelière plus importante. Souvent déviée de sa vocation première, l'insuffisance de cette dernière constitue une entrave au développement de cette forme de tourisme et ne favorise pas, par ailleurs, l'organisation d'un tourisme de circuit et de découverte.

Le tourisme des jeunes

¹² Houseboats : est un bateau qui a été conçu ou modifié pour être utilisé principalement comme une maison c'est ce qu'on appelle en Français une péniche.

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

La structure de la population, caractérisée par sa jeunesse, traduit des besoins de loisirs et d'échanges de plus en plus élevés. Il apparaît dès lors, nécessaire de créer les conditions favorables au développement du tourisme interne qui permettront, non seulement de ralentir le flux de touristes nationaux vers l'étranger et par là même l'exportation de devises, mais elles réaliseront aussi un cadre propice pour l'atténuation des clivages nés d'une communication insuffisante entre différentes franges de la population, et différentes régions.

Le tourisme à caractère sportif

Il peut constituer un support pour le développement des échanges, particulièrement chez les jeunes fervents de l'activité sportive. Les événements internationaux constituent à travers le monde des vecteurs de promotion et de connaissance de pays ou de régions. L'Algérie gagnerait ainsi à encourager le déroulement de ces manifestations sur son territoire.

Le tourisme saharien

Le tourisme Saharien constitue une spécificité et un atout supplémentaire du patrimoine touristique. Le tourisme saharien est un atout économique à court terme. Les avantages sécuritaires par rapport au nord, les attraits touristiques divers qu'elles recèlent peuvent transformer les régions du sud en véritables pôles d'attraction pour le tourisme international. Par ailleurs, il constitue une source non-négligeable de création d'emplois dans des régions où les possibilités de développer les activités dans d'autres secteurs sont réduites.

Le tourisme à caractère religieux

Cette forme de tourisme ne peut être considérée en tant que telle en Algérie. Traditionnellement, elle se présentait sous forme de cérémonies autour de mausolées locaux plus ou moins connus. L'évolution de la société a fait régresser ces manifestations qui, pourtant, constituent un patrimoine culturel pouvant alimenter les produits du tourisme. D'autre part, de nombreux sites religieux, qui constituaient des lieux de pèlerinage pour des communautés de confession diverses, peuvent être réhabilités à des fins touristiques.

Le tourisme d'affaire (congrès et séminaires)

Il faut préciser qu'il existe des voyageurs d'affaire qui toute l'année, rendent des visites commerciales et restent en-dehors de leurs domiciles plusieurs jours et des touristes d'affaire qui participent à des congrès ou des salons. Les congrès sont des réunions à but professionnel accueillant au moins 500 participants. Les séminaires sont des petits congrès (moins de 500 ou moins de 250 participants selon les définitions), ils durent souvent plus longtemps que les congrès car il est plus facile de mobiliser un petit nombre de participants sur une longue période. Chaque année 20 millions de personnes participent à 2000 congrès internationaux (c'est-à-dire réunissant des participants de plusieurs nationalités) environ 700 congrès internationaux ont lieu, chaque année aux Etats-Unis, 600 en Grande-Bretagne et autant en France, et 300 en Italie.

La compétitivité du tourisme algérien ne cesse de dégringoler. Il ne manque plus que huit places pour arriver au bas du tableau occupé respectivement (de la 134^e à la 140^e et dernière place) par le Yémen, la Mauritanie, le Lesotho, la Guinée, le Sierra Leone, le

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

Burundi, le Tchad et Haïti. L'Algérie fait même pire que le Mali (129^e), selon le rapport du Forum Economique Mondial sur "l'indice de compétitivité voyage et tourisme, comparaison 2013 et 2011"¹³. Par contre, le Maroc et la Tunisie qui ont massivement investi dans l'infrastructure hôtelière sont parmi les meilleures destinations de la région méditerranéenne.

Un projet développé lors des "Assises Nationales et Internationales du Tourisme" a vu le jour prévoyant une nouvelle dynamique d'accueil et de la gestion du tourisme en Algérie. Ce projet est appelé *Horizon 2025*. A travers ce schéma, l'Algérie vise plusieurs objectifs :

- Faire du tourisme l'un des moteurs de la croissance économique
- Impulser par un effet d'entraînement, les autres secteurs économiques
- Combiner promotion du tourisme et environnement
- Promouvoir le patrimoine historique et culturel
- Améliorer durablement l'image de l'Algérie

Le SDAT est aussi un instrument d'une nouvelle gouvernance qui vise à favoriser la mise en place d'interactions constructives entre les trois principales composantes du développement touristique :

- L'Etat et les collectivités locales qui restent le moteur du développement à travers des démarches visant à créer un environnement politique et juridique favorable et des programmes de développement et façonne la destination et sa labellisation.
- Les acteurs économiques qui portent les projets, génèrent des ressources et qui créent des emplois.
- La société civile qui facilite l'interaction politique et sociale incitant et en aidant les populations à participer aux activités économiques, sociales et politiques.

II. Généralités sur l'organisation administrative d'un territoire

Le découpage du territoire en unités administratives et géographiques est à plusieurs égards un préalable de toute première importance pour une société. La gestion des ressources du milieu, les modes d'appropriation de l'espace, l'aménagement du territoire et la conduite de programme de développement social et économique sont autant d'activités nécessitant une assise territoriale appropriée aux besoins régionaux et locaux. Le découpage territorial diffère d'un pays à un autre. Nous allons analyser le découpage territorial en général puis nous discuterons du découpage territorial en Algérie.

II.1. Le découpage territorial

¹³ Site : <http://www.maghrebemergent.com>

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

C'est la subdivision d'un territoire en plusieurs circonscriptions politico-administratives. Dans la plupart des cas, ces subdivisions sont souvent opérées dans le but d'un rapprochement entre l'administration et les administrés dans le but de faire bénéficier aux administrés les meilleures conditions de vie.

II.2. L'Administration

Le mot « administration » peut revêtir deux sens différents. Si on s'attache à la fonction (définition fonctionnelle), le mot désigne l'ensemble des activités dont le but est de répondre aux besoins d'intérêt général de la population (ordre public, marche des services publics...), tels qu'ils sont définis à un moment donné par l'opinion publique et le pouvoir politique. Mais si on s'attache à son organisation (définition organique), il désigne l'ensemble des personnes morales (Etat, collectivités locales, établissements publics...) et physiques (fonctionnaires, contractuels...) qui accomplissent ces activités. Pour mener à bien ses activités, l'administration dispose de moyens propres : les prérogatives de puissance publique, il s'agit des pouvoirs de commandement que ne détiennent pas les personnes privées, qui permettent à l'administration d'imposer sa volonté et qui lui sont transmis par le pouvoir exécutif dont elle dépend.

Dans l'organisation de l'administration, on distingue l'administration d'Etat, dont les compétences s'étendent à tout le territoire, et l'administration territoriale dont les pouvoirs sont limités à la province, la ville, la commune et le secteur. L'administration d'Etat est dirigée par le gouvernement central, alors que l'administration territoriale est sous l'autorité de l'exécutif de la province, de la ville... L'administration a également tendance à se diriger elle-même. En effet, il existe, au sein de différentes administrations, des habitudes, des phénomènes de corps qui peuvent constituer un obstacle à la direction de l'administration par le gouvernement. Aussi, l'administration exerce-t-elle différentes fonctions dont les principales sont :

- **Application de la loi** : c'est à la fois une obligation, puisqu'une administration ne respectant pas la loi se trouve dans une situation d'illégalité, et une nécessité, par la gestion des mesures qui précisent la loi et la rendent applicable sur le terrain.
- **Police administrative** : il s'agit du maintien de l'ordre public, c'est-à-dire d'assurer la tranquillité, la salubrité et la sécurité des administrés.
- **Gestion directe des services publics** : l'Administration assure elle-même un certain nombre de services, tels que la police (Administration de l'Etat), l'aide sociale (Administration provinciale) etc.
- **Application des lois de deux manières** : A la base, l'Administration met en œuvre de manière très concrète les lois votées par le parlement. Au niveau central, l'application de la loi consiste en la rédaction des mesures réglementaires d'application (ordonnances, décrets, arrêtés, circulaires) que nécessite le texte de loi. En effet, la plupart des lois contiennent des dispositions qui renvoient, pour les détails, à des ordonnances et décrets à venir. Une fois la loi promulguée, vient donc le temps de la préparation des ordonnances et décrets

d'application. Ils sont rédigés par les administrations seules, sans aucune participation du parlement.

II. 3. La décentralisation

Nous pouvons définir la décentralisation comme étant un transfert de compétences de l'Etat à des institutions distinctes de lui, ce qui implique l'abandon par l'autorité centrale d'une partie du pouvoir politique à d'autres groupes. Ces groupes exercent leurs compétences sur une partie bien définie du territoire et ils se présentent sous forme de structures politiques formelles qui ont pour objet la sauvegarde, non seulement des intérêts locaux, mais aussi des intérêts de l'autorité centrale et ce sur une partie déterminée du territoire. Ils bénéficient alors d'une certaine autonomie de décision et de leur propre budget (principe de libre administration) sous la surveillance d'un représentant de l'Etat. Ce représentant n'est pas un supérieur hiérarchique, il vérifie simplement la légalité des actes émis par les collectivités territoriales. Ce contrôle est la contrepartie nécessaire du principe de libre administration des collectivités et rappelle le caractère unitaire de l'Etat. Cette relative autonomie permet aujourd'hui de traiter la diversité des situations locales afin d'y apporter des réponses adaptées.

La décentralisation est définie par la banque mondiale, comme le transfert d'autorité et de responsabilité en matière de fonctions publiques depuis l'administration centrale vers les autorités intermédiaires ou locales ou vers des organismes gouvernementaux quasi autonomes et ou vers le secteur privé. Cette décentralisation a débuté de la fin des années 60 au milieu des années 70 en Afrique; ces expériences n'ont pas été encourageantes, car l'impact des réformes administratives intégrées dans les projets de développement de nombre de pays nouvellement indépendants a été très limité. Mais au début des années 90; une 2ème «Vague» ou génération de décentralisation a peu être observée de manière globale dans un nombre croissant de pays en développement. Dans cette période le concept évolue montrant la complexité, et l'interpénétration des récents processus de décentralisation qui ont privilégié la modernisation de l'Etat; la gouvernance locale; la démocratie locale et le développement économique locale comme facteurs – clés d'un processus de développement durable.

La décentralisation se caractérise par l'existence d'autorités autres que celles de l'Etat qui, non seulement détiennent certains pouvoirs de décisions administratives, mais encore jouissent d'une autonomie personnelle à l'égard du pouvoir central. La décentralisation territoriale fait que les entités qu'elle concerne ne soient plus de simples circonscriptions ou simples fonctions géographiques de l'Etat, sans personnalité juridique, mais plutôt des personnes administratives ou personnes morales de droit public, avec tous les attributs de la personnalité juridique, c'est-à-dire les droits de posséder un patrimoine propre et distinct de celui du pouvoir central : d'établir et d'avoir un budget autonome, d'exercer des prérogatives de puissance publique, d'ester en justice, de prendre des décisions rapides, adaptées aux circonstances et en pleine connaissance des besoins des administrés dont elle se trouve rapprochée. Bien conduite, la décentralisation peut et doit introduire un processus d'auto-

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

développement de la collectivité, un développement endogène basé sur le selfreliance c'est-à-dire compté sur ses forces.

II.3.1. Les type de décentralisation

Il y a plusieurs types de décentralisations (politique, administrative, des finances, du marché...) qui peuvent revêtir plusieurs formes dans différents pays, au sein d'un même pays ou d'un même secteur.

La décentralisation politique

Elle vise à conférer aux citoyens ou à leurs élus plus de pouvoirs de décision. Les décisions prises avec une plus grande participation des administrés sont bien fondées et répondent mieux aux besoins des divers intérêts de la société que celles prises uniquement par les autorités politiques au niveau central.

La décentralisation administrative

Elle vise à refaire la répartition à différents échelons de gouvernement, de responsabilités et de ressources financières, pour assurer la fourniture de services publics. Les trois principales formes de la décentralisation administrative sont la déconcentration, la délégation de pouvoir et la dévolution.

La déconcentration

Elle est souvent considérée comme la forme la plus faible de la décentralisation et plus fréquemment utilisée dans les pays à gouvernement unitaire, refait une répartition de pouvoirs de décision, de responsabilités financières et de gestion entre les différents échelons du gouvernement central. Elle peut être simplement le transfert de responsabilités du gouvernement central à des fonctionnaires qui travaillent dans les régions (provinces) ou districts, ou bien elle peut être la création d'une administration sur le terrain dotée d'un pouvoir fort, ou encore une entité administrative locale sous la supervision des ministères.

La délégation de pouvoirs

C'est une forme plus poussée de la décentralisation. Par la délégation, le gouvernement central transfère le processus de prise de décision et d'administration vers des organisations semi-autonomes qui, en dernier ressort, doivent lui rendre compte.

La dévolution

C'est la forme de décentralisation qui sous-tend la plupart des décentralisations politiques. Ici, lorsque le gouvernement central délègue les fonctions, il transfère les pouvoirs de décision, l'autorité en matière de finances et de gestion vers des unités d'administration locale quasi-autonomes avec statut de collectivités territoriales.

II.3.2. Les principales caractéristiques de la décentralisation

Ces caractéristiques, non-exhaustives, sont :

- La prise des décisions par des représentants de la population locale.
- L'administration locale possède une personnalité juridique complète.

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

- L'administration locale établit elle-même son budget, dispose de ses propres comptes bancaires.
- Participation de la population à la gestion des affaires locales, rapprochement des administrés aux administrateurs, prise des décisions rapides adaptées aux circonstances et en pleine connaissance des besoins des administrés dont elle se trouve rapprochée

II.3.3. Avantages et limites de la décentralisation

Les Avantages

- Le développement économique et la réalisation des gains ne peuvent se faire sans qu'il y a une décentralisation politique. Car l'augmentation des entités décentralisées permet aux citoyens ou bien tous individus ou entreprises de trouver des collectivités assurant le niveau de services qui répond le mieux à leurs choix. Car, le développement économique local est un processus de transformation orienté sur la manière dont sont prises les décisions économique et politique à l'échelon local, l'objectif final étant d'améliorer les conditions de vie de la société locale de manière participative.
- L'importance de la décentralisation des processus de développement local est liée à la nécessité d'une bonne gouvernance à tous les échelons gouvernementaux. Cette bonne gouvernance au niveau local présente plusieurs avantages : elle stimule la prise en compte des intérêts locaux ; augmente l'interaction entre les parties prenantes ; renforce le pouvoir des groupes de citoyens locaux et de la population en général et favorise les effets dans d'autres domaines politiques.
- Par ailleurs, la décentralisation va imposer la nécessité d'existence d'une gouvernance locale reposant sur cinq leviers : redevabilité ; transparence, non-discrimination, participation d'un grande nombre de la population, efficacité dans l'utilisation des ressources humains et financiers; renforcement des capacités des individus et des institutions et des sociétés à remplir des fonctions qui résoudre les problèmes, fixer et réaliser des objectifs de manière durable et dans le temps.

Les limites

- Au niveau de la politique de stabilisation, des fluctuations économiques, et les déséquilibres qui s'en suivent, le risque se présente où une minorité de régions font des efforts pour une stabilisation économique, et que le grand nombre s'endette ayant pour résultat final au niveau macro- économique un déséquilibre cumulatif.
- Au niveau de la politique de redistribution : si au niveau d'une région, il se pratique une politique de redistribution plus importante que d'autre région; cela va créer un conflit entre les régions et des inégalités entre les citoyens, posant toute la problématique de la fiscalité locale à travers les systèmes de répartition fiscales régionales, et cela peut influencer sur le choix du domicile pour les individus et de l'implantation pour l'entreprise.

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

- Et enfin au niveau de l'allocation optimale des ressources, la décentralisation peut conduire à une inégalité dans la distribution et l'allocation des ressources entre les régions à cause d'une décision mal prise par les autorités centrales.

II.4. Les collectivités territoriales

L'administration territoriale de chaque pays est assurée par les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat.

II.4.1. Définition des collectivités territoriales

Une collectivité territoriale est une personne morale de droit public qui exerce des compétences générales sur un territoire donné. Ainsi la collectivité territoriale bénéficie d'une autonomie administrative en disposant de son propre personnel et de son propre budget. Elle détient des compétences qui lui sont confiées par le législateur (parlement). Le pouvoir de décision est exercé par délibération au sein d'un conseil élu, les décisions étant ensuite appliquées par les pouvoirs exécutifs locaux. Une collectivité territoriale porte un nom, regroupe une population, dispose d'un personnel propre et d'un patrimoine à gérer à l'aide d'un budget qui lui est spécifique.

II.4.2 les agents territoriaux

Les élus territoriaux impulsent la politique que sont chargés de mettre en œuvre les agents territoriaux, ayant à leur tête, le directeur général des services, s'appuyant sur une équipe de directeurs généraux adjoints des services et de directeurs des services. Les agents territoriaux sont essentiellement issus de la fonction publique territoriale.

II.5. le découpage territoriale en Algérie

Comme l'organisation administrative des territoires diffère d'un pays à un autre, on parlera dans cette sous-section du découpage territorial en Algérie et de son évolution.

II.5.1 Les périodes de découpage territorial de l'ère coloniale à nos jours

L'organisation administrative de l'Algérie depuis 1848(l'ère coloniale) jusqu'au 1984 est passée par plusieurs périodes, qui ont décentralisé le territoire en entités territoriale

II.5.1.1 Période 1848 - 1962

Les départements français d'Algérie sont d'anciennes divisions administratives de l'Algérie française, dépendant du Ministère de l'Algérie de 1848 à 1962. Officiellement annexée par la France en 1848, l'Algérie fut partagée le 9 décembre de la même année, en trois départements : Oran, Alger et Constantine. Le sud algérien ne fut pas départementalisé,

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

et formait 6 territoires qui furent regroupés au sein des Territoires du Sud en 1902, leurs nombre fut réduit à 4 en 1905. En 1941, les trois départements et les territoires du Sud furent numérotés de 91 à 94, à la suite des départements français de métropole. En 1955, le département de Bône fut créé à partir du redécoupage du département de Constantine. Les départements du Sahara français sont d'anciennes divisions administratives des Territoires du Sud-algérien au Sahara, administrés par le Ministère du Sahara de 1957 à 1962.¹⁴

II.5.1.2 Période après 1957

En 1957, l'organisation territoriale de l'Algérie fut modifiée : 14 départements furent créés en remplacement des 5 précédents. En 1958, trois nouveaux départements : Aumale, Bougie et Saïda s'y ajoutèrent. En 1959, les départements d'Aumale et de Bougie furent supprimés. Les autres départements persistent jusqu'à l'indépendance de l'Algérie en 1962.

II.5.1.3. Période entre 1963 - 1965 : premières réorganisations des communes

Le décret 63-189 du 16 mai 1963 est le premier texte officiel de l'État algérien qui réorganise les communes issues de la colonisation française. Ce texte maintient la division de l'Algérie en 15 départements et donne la liste des communes par départements et par arrondissements.

Liste des départements algériens en 1963¹⁵ (les noms des départements sont précédés de leur numéro et suivis, entre parenthèses, du nombre de communes) :

01. Département d'Alger (34)
02. Département de Bône (57)
03. Département de Batna (44)
04. Département de Constantine (67)
05. Département d'Orléansville (41)
06. Département de Médéa (49)
07. Département de Mostaganem (56)
08. Département des Oasis (22)
09. Département d'Oran (51)
10. Département de Saïda (19)
11. Département de la Saoura (23)
12. Département de Sétif (63)
13. Département de Tiaret (32)
14. Département de Tizi Ouzou (43)
15. Département de Tlemcen (30)

La première réorganisation du territoire algérien après son indépendance réduit le nombre de communes de 1 485 à 631, réparties sur 83 arrondissements. Les ordonnances 63-421 du 28 octobre 1963, 63-466 du 2 décembre 1963 et 64-54 du 31 janvier 1964, modifient

¹⁴ Recueil de textes relatifs à la réorganisation territoriale du pays.

¹⁵ <http://fr.wikipedia.org>

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

légèrement le nombre de communes et le nombre d'arrondissements des quinze départements. Le décret 65-246 du 30 septembre 1965 procède au changement de nom de nombreuses communes, notamment toutes celles dont le nom est hérité de la colonisation française. Ce décret porte le nombre de communes en 1965 à 676, réparties dans 91 arrondissements, pour une population de 10 281 050 habitants.

II.5.1.4. 1967 : premier code communal

L'ordonnance 67-24 du 18 janvier 1967 crée le code communal qui organise la commune algérienne, spécifie ses attributions et définit son financement. L'article premier du code communal spécifie que la commune est la collectivité territoriale politique, administrative, économique, sociale et culturelle de base. Son deuxième article précise qu'elle est administrée par une assemblée élue, l'assemblée populaire communale formée, de délégués communaux. Le code communal de 1967, définit l'organisation de la commune, les attributions de la commune et les finances de la commune.

II.5.1.5. 1969 : Premier code de la wilaya

L'ordonnance 69-38 du 23 mai 1969 crée le code de la wilaya qui organise la wilaya algérienne, en remplacement des départements algériens, spécifie son organisation et son fonctionnement. Ce texte ne modifie pas le nombre de wilayas ni leur composition en termes de communes. Le code de la wilaya de 1969, définit : l'organisation territoriale de la wilaya, l'assemblée populaire de la wilaya, l'exécutif de la wilaya et les dispositions transitoires.

II.5.1.6. 1974 : Premier redécoupage territorial et réorganisation des wilayas et des communes¹⁶

L'ordonnance n° 74-69 du 2 juillet 1974 réorganise le territoire algérien en portant le nombre de wilayas à 31. La wilaya est désignée par le nom de son chef-lieu. La réorganisation se fait par la création de 18 nouvelles wilayas et la suppression de deux wilayas, par rattachement ou en détachement de communes entre deux ou plusieurs wilayas. Il réorganise aussi la composition des daïras.

¹⁶ BOUMOULA Samir, décentralisation et développement local : contribution au réaménagement du schéma de financement des budgets publics locaux en Algérie : (approche par l'analyse de l'économie publique locale), vue de l'obtention du grade du docteur en sciences économiques, université Abderrahmane Mira de Béjaïa, juin 2011.

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

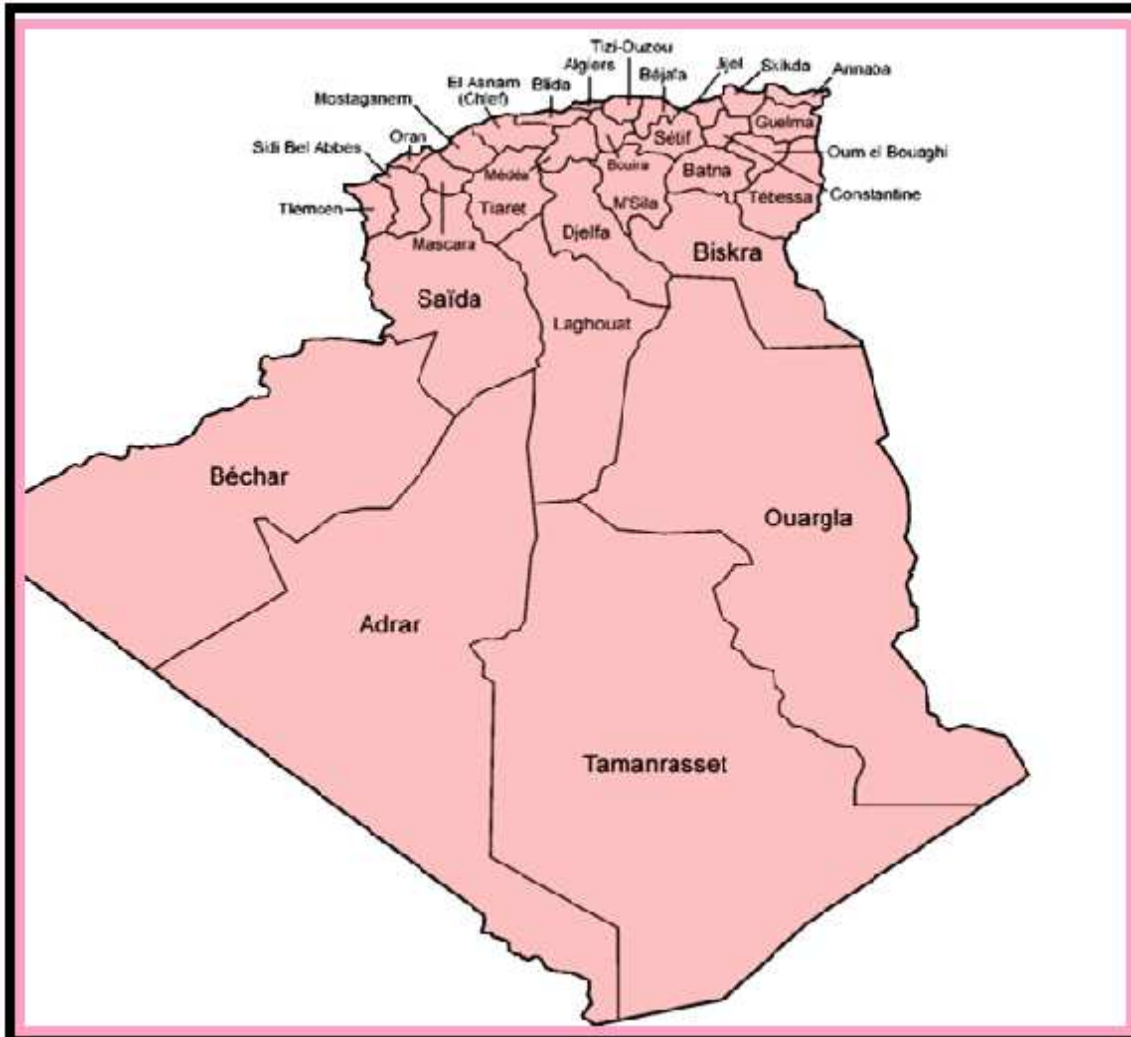
Tableau 2 : Liste des trente et une wilayas

Wilayas conservées ou modifiées		Wilayas supprimées		Nouvelles wilayas	
N° wilaya	Wilaya	N° wilaya	Wilaya	N° wilaya	Wilaya
02	Al asnam	/	Oasis	01	Adrar
05	Batna	/	Saoura	03	Laghouat
13	Tlemcen			04	Oum el Bouaghi
14	Tiaret			06	Bejaia
15	Tizi ouzou			07	Biskra
16	Alger			08	Bechar
19	Setif			09	Blida
20	Saïda			10	Bouira
23	Annaba			11	Tamenrasset
25	Constantine			12	Tebessa
26	Médéa			17	Djelfa
27	Mostaganem			18	Jijel
31	Oran			21	Skikda
				22	Sidi bel abbès
				24	Guelma
				28	M'sila
				29	Mascara
				30	Ouargla

Source : wikipédia

Les décrets du 12 juillet 1974 fixent les limites territoriales des wilayas et leur composition en termes de communes et de daïras.

Figure1 : Carte de l'Algérie lors de découpage territorial de 1974



Source : <http://wilaya-15-gelambre.monsite-orange.fr/>

II.5.1.7 1984 : deuxième redécoupage territorial et réorganisation des wilayas et des communes

La loi n° 84-09 du 4 février 1984 réorganise le territoire algérien en portant le nombre de wilayas à 48 et le nombre de communes à 1541. Les nouvelles wilayas résultent de la fusion de deux wilayas ou plusieurs parties de wilayas ou de la division d'une wilaya. Les nouvelles communes résultent de la division d'une commune existante et de la fusion de deux communes ou plusieurs parties de communes.

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

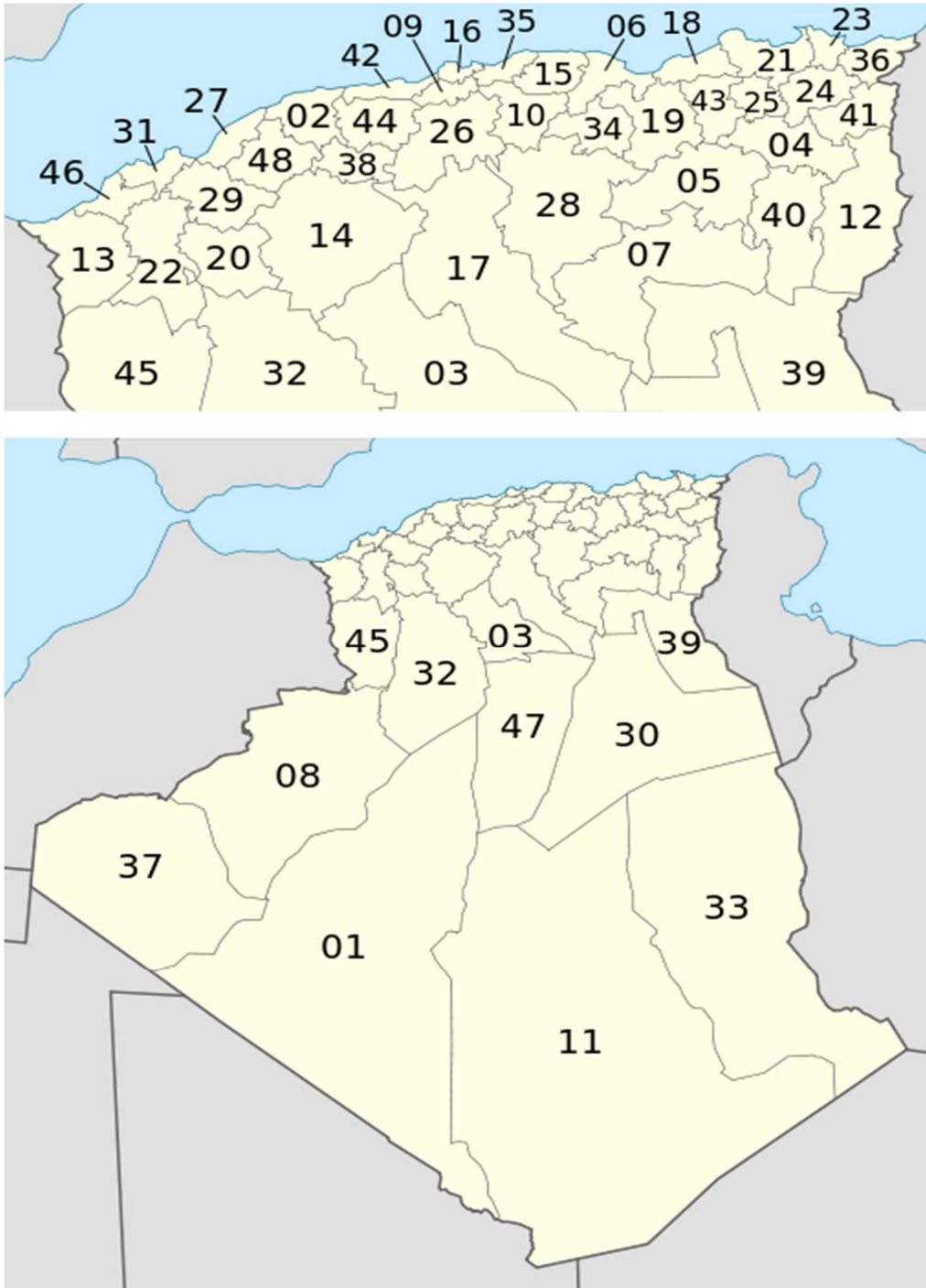
Tableau 3: Liste des quarante-huit wilayas (les noms des wilayas sont précédés de leur code ONS et suivis, entre parenthèses, du nombre de communes) :

Wilaya conservées ou modifiées			nouvelles wilayas		
Code	Wilaya	Nombre de communes	Code	Wilaya	Nombre de communes
01	Adrar	28	25	Constantine	12
02	Chlef	35	26	Médéa	64
03	Laghouat	24	27	Mostaganem	32
04	Oum el Bouaghi	29	28	M'sila	47
05	Batna	61	29	Mascara	46
06	Bejaia	52	30	Ouargla	21
07	Biskra	33	31	Oran	25
08	Béchar	21	34	Bordj Bou Arreridj	34
09	Blida	29	35	Boumerdès	38
10	Bouira	45	36	El tarf	24
11	Tamanrasset	10	37	Tindouf	02
12	Tebessa	28	38	Tissemsilt	22
13	Tlemcen	53	39	El Oued	30
14	Tiaret	42	40	Khenchla	21
15	Tizi Ouzou	67	41	Souk Ahras	36
16	Alger	33	42	Tipaza	42
17	Djelfa	36	433	Mila	32
18	Djijel	28	44	Aîn defla	36
19	Sétif	60	45	Naâma	12
20	Saïda	16	46	Aîn temouchent	28
21	Skikda	38	47	Ghardaia	13
22	Sidi bel Abbès	52	48	Relizane	38
23	Annaba	12			
24	Guelma	34			

Source : Wikipédia

La promotion de véritables structures de planification décentralisées a été renforcée par la promulgation de la loi 84-09 du 04-02-1984 relative à l'organisation territoriale du pays qui s'inscrit dans le processus de restructuration de l'organisation économique du pays.

Figure 2 : carte de découpage territorial de l'Algérie en 1984



Source : wikipedia

II.5.1.7.1 Les objectifs visés par de découpage territorial de 1984

Plusieurs objectifs sont inscrits dans le cadre de la nouvelle politique d'aménagement et de développement planifié du territoire notamment :

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

- Réaliser la coordination et l'intégration des efforts de développement économique et social aussi bien au niveau de l'intégration des efforts de développement régional que sectoriel.
- Réaliser la réorientation territoriale de la croissance démographique par le ralentissement de la croissance endogène, par le maintien et la stabilisation de la population agricole et par la mise en valeur de toutes les potentialités naturelles.
- Réaffecter les moyens de développement vers les zones rurales dévalorisées comme moyen complémentaire de stabilisation des populations rurales par la création d'emplois non agricoles et aussi pour permettre la réduction des écarts de revenus, sans réduire les capacités des zones favorisées ; satisfaire les besoins du citoyen en matière de service public élémentaire : eau, assainissement, voirie.

II.5.1.7.2. Le nouveau paysage de février 1984

Le plan quinquennal a inauguré une nouvelle forme de la planification spatiale en passant de la planification régionale centralisée fondée sur un plan programmé à une planification décentralisée fondée sur un plan aménagé qui s'insère dans le schéma directeur de l'aménagement de territoire (SDAT). Cette nouvelle forme de planification a nécessité la refonte des cadres territoriaux de la politique spatiale de manière à les adapter aux changements intervenus dans l'organisation et dans la conduite du développement planifié du territoire.

II.5.1.7.3. Adaptation des cadres territoriaux à la nouvelle forme d'aménagement de territoire

Les cadres régionaux

Le premier changement intervenu a concerné les cadres régionaux en remplaçant les six zones économiques à base physique définies avec le deuxième plan quadriennal par une régionalisation qui a épousé la géographie physique du territoire national qui présente trois zones naturelles parallèles à la côte, à savoir : le Nord, les Hauts plateaux et le Sud. Les deux premières zones ont été découpées en trois ensembles perpendiculaires à la mer. Au total on obtient la division de l'espace national en sept régions regroupées en trois zones.

Zone Nord : trois régions : Est, Centre et Ouest.

Zone des hauts plateaux : trois régions : Est – Centre – Ouest.

Zone sud : une région.

Ces sept régions n'ont pas été érigées en circonscription ou en collectivité. Elles demeurent un simple cadre d'action. L'aménagement de l'espace économique fondé sur le principe de la région économique a nécessité à nouveau la structuration et l'harmonisation des cadres territoriaux infranationaux.

Les cadres locaux

La refonte des cadres territoriaux de la politique spatiale s'inscrit dans le processus global de la structuration de l'espace économique et qui a été adoptée par la loi 84-09 du 04-02-1984 qui constitue le support territorial de la décentralisation et vise à donner aux

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

collectivités territoriales la dimension spatiale politique, économique pour faire d'elles de véritables agents de développement.

II.5.1.8. 1990 : deuxièmes codes de la commune et de la wilaya

La loi 90-08 du 7 avril 1990 redéfinit le code communal qui organise la commune algérienne. La loi stipule que la commune est la collectivité territoriale de base, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a un nom, un territoire et un chef-lieu. Le code communal de 1990, définit :

- Titre I : l'organisation de la commune
- Titre II : les organes de la commune
- Titre III : les attributions de la commune
- Titre IV : l'administration de la commune
- Titre V : les finances communales
- Titre VI : les dispositions particulières
- Titre VII : les dispositions finales

La loi 90-09 du 7 avril 1990 redéfinit le code de la wilaya. La wilaya est définie comme la collectivité publique territoriale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle constitue une circonscription administrative de l'État. Elle a un nom, un territoire et un chef-lieu. Le code de la wilaya de 1990, définit l'organisation, l'assemblée populaire, les compétences de l'assemblée populaire, le wali, l'administration, les finances et les dispositions finales de la wilaya.

II.5.1.9. 2011 : troisième code de la commune et intercommunalité

La loi n° 11-10 du 22 juin 2011 redéfinit le code communal qui organise la commune. La loi stipule que la commune est la collectivité territoriale de base de l'État, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a un nom, un territoire et un chef-lieu. Le code communal de 2011, stipule : les dispositions préliminaires, les attributions de la commune, l'administration, les services publics et les biens communaux, les finances communales, la solidarité intercommunale et l'intercommunalité. Pour la première fois la notion d'intercommunalité est définie par la loi ; elle permet à deux ou plusieurs communes de s'associer pour aménager ou développer en commun leurs territoires et gérer ou assurer ensemble des services publics de proximité. L'intercommunalité permet aux communes de mutualiser leurs moyens.

II.5.2 Les différents paliers administratifs de l'organisation territoriale en Algérie

L'administration en Algérie est constituée de plusieurs paliers avec pour but de donner une meilleure organisation de territoire, le territoire est partagé en trois niveaux :

La wilaya

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

Il s'agit d'une collectivité territoriale publique ayant le statut de personne morale, au niveau régional de la décentralisation et de la déconcentration. Les organes politiques, administratifs et techniques mis en place à l'échelon wilayal (l'APW et le président de l'APW) sont prévus pour organiser un exercice bipolaire du pouvoir local. En réalité, l'organe décentralisé (APW) apparaît très vite comme pesant très peu, devant le poids de l'autorité exercée par l'organe qui représente le prolongement de l'Etat au niveau local (le wali). Il convient de souligner que la première réforme de la wilaya, remonte à 1969 avec l'ordonnance du 23 mai 1969 dont l'élaboration a été précédée d'études préparatoires qui ont abouti à la rédaction de la charte de wilaya. Or, la simple lecture de la même charte appelle une critique évidente : la décentralisation introduite par la réforme, n'a pas pour objet d'exprimer une autonomie, quelconque de la wilaya, car l'Algérie est un Etat omnipotent. Il est donc normal d'émettre une réserve quant à la notion d'autonomie qui est identifiée au fédéralisme.

La daïra

La daïra est un échelon intermédiaire entre la wilaya et la commune. Tout territoire wilayal est en effet divisé en dairas, qui regroupent chacune plusieurs communes. Définie par la charte de la wilaya comme étant « la mémoire du wali », la daïra n'est qu'une simple circonscription administrative qui n'a pas d'autonomie propre. Elle est une structure qui prolonge l'action du wali dans les communes et sa fonction vaut, essentiellement par l'activité de son premier responsable. La réforme territoriale du 11 juillet 1974 a porté le nombre de ces dernières de 91 à 81, contrairement à la réorganisation de février 1984 qui a porté le nombre de ces dernières de 81 à 160. Le chef de daïra sous l'autorité du wali, anime, oriente, coordonne l'activité des communes ; il assiste le wali pour mettre en application les directives gouvernementales et veiller à l'application des lois des règlements, ainsi qu'au bon fonctionnement des services publics.

La commune

La commune est considérée comme une composante organique du système politique et administratif du pays. Située au troisième palier de hiérarchie administrative, la commune « clôture » le schéma de la décentralisation en Algérie. Elle a été organisée d'une part, par la charte communale et d'autre part, par l'ordonnance N° 67-24 du 18 janvier 1967, modifiée et complétée par l'ordonnance du 18 juillet 1981. Actuellement, elle est régie principalement par la loi 90-08 du 07 Avril 1990 relative à la commune qui la définit comme « collectivité territoriale de base dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ».

Après cette présentation des différents échelons de la hiérarchie administrative en Algérie, il est utile de se pencher sur la pertinence du dernier découpage administratif ayant donné naissance aux nouvelles circonscriptions notamment après le dernier redéploiement de février 1984.

Le tourisme est un moteur de développement de plusieurs pays dans le monde, et pour que ce secteur arrive à ce niveau, plusieurs facteurs y participent, parmi ces facteurs le

Chapitre I : Tourisme et territoire : notions préliminaires

découpage territorial qui joue le rôle de répartition et d'organisation et gestion de territoire. L'Algérie recèle un potentiel touristique important mais il est classé parmi les derniers pays tourniques dans le monde, cela est dû à plusieurs facteurs où on trouve le découpage territorial.

L'organisation administrative d'un territoire joue un rôle important dans le développement d'un territoire donnée. L'organisation administrative en Algérie est passée par plusieurs étapes et le dernier découpage est celui de 1984 et le territoire est devisé en plusieurs échelons. Cette organisation touche l'activité économique du pays, de même pour le secteur de tourisme qui représente un moteur de développement pour le pays. Béjaia wilaya de l'Algérie représente des potentialités et des atouts qui seront notre sujet de discussions dans le prochain chapitre.

CHAPITRE II

Chapitre 2

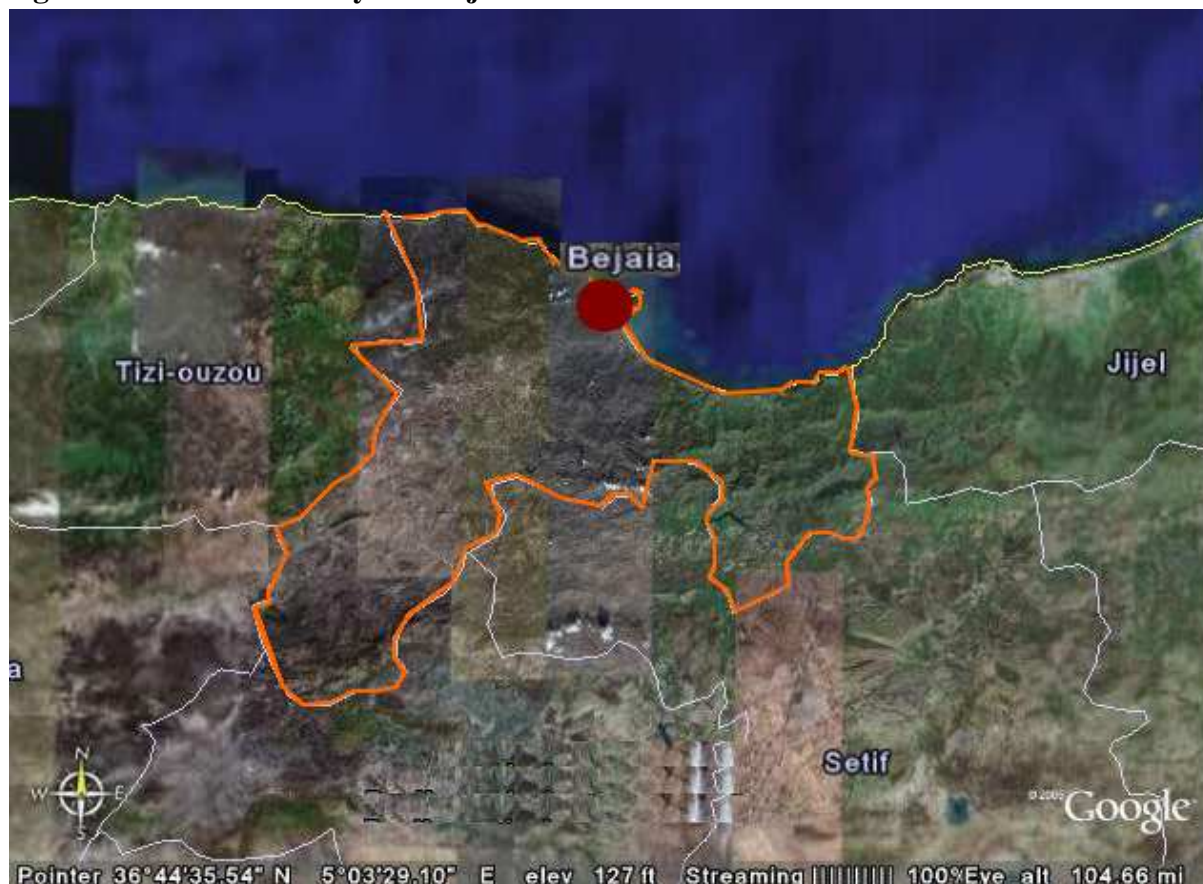
Le tourisme dans la wilaya de Béjaïa : une activité à redynamiser

Le tourisme est un secteur important pour la réalisation des objectifs du développement et représente pour de nombreux pays une véritable manne pour l'économie nationale. Le dynamisme du secteur touristique, ses importants effets directs et indirects sur les économies des pays en développement notamment, font de ce secteur un outil de développement particulièrement prometteur. Le but de ce chapitre est de présenter le tourisme dans la wilaya de Béjaïa. Pour cela, il est impératif pour nous en premier lieu de présenter la wilaya de Béjaïa puis de présenter le tourisme à Béjaïa. Nous allons structurer ce chapitre en deux sections, la première va présenter la wilaya dans son aspect géographique, sa population, ses infrastructures de base, l'activité économique..., et la seconde sera consacrée au tourisme dans la wilaya de Béjaïa, ses potentialités et l'importance de secteur dans la wilaya.

I. présentation de la wilaya de Béjaïa

Dans cette section nous essayerons de présenter le territoire de Bejaia, nous parlerons de la wilaya, de ses potentialités naturelles ainsi que de son organisation territoriale de son activité économique et de sa population et de l'emploi.

Figure 3 : carte de la wilaya de Béjaïa



I.1. Situation géographique et relief

La wilaya de Béjaïa est située au nord-est de l'Algérie et fait partie de la région économique du Centre-Est du pays. Elle est limitée au nord par la mer Méditerranée sur une longueur de 100 km, à l'Est par la wilaya de Jijel, au sud par les wilayas Sétif et Bordj Bou Arreridj et à l'ouest par Tizi-ouzou et Bouira. La wilaya de Béjaïa s'étend sur une superficie de 3 223,50 km² et comprend trois zones.

La zone de montagne

Le territoire de la wilaya de Bejaïa se présente comme une masse montagneuse compacte et bosselée, traversée par le couloir de la vallée de la Soummam. La zone de montagnes représente 75 % de la superficie totale de la wilaya soit 2576,25 km² il s'agit des deux chaînes des Babors et des Bibans et de l'ensemble de l'Akfadou et du Gouraya. Les hauteurs les plus importantes appartiennent essentiellement à la chaîne des Babors, le plus grand pic dans la wilaya est le Tababort (1969 m) dans la commune de Tamrijet (Tableau4).

Tableau 4 : Les montagnes les plus élevées de la wilaya de Bejaia

Montagne	Altitude (m)	Commune
Tababort	1969	Tamridjet
Takoucht	1995	Kherrata
Taqintoucht	1657	Barbacha
Imoula n'thour	1594	Ait Smail
Chibla	1564	Chellata

Source : Annuaire 2006, la wilaya de Bejaia. DPSB

La vallée de la Soummam

Ensermée entre l'ensemble Akfadou-Gouraya au nord et la chaîne des Bibans au sud, la vallée de la Soummam apparaît comme une étroite bande tortueuse qui s'étend sur une longueur de 80 km pour une largeur qui peut atteindre au niveau de certains endroits 4 km (El-kseur, Amizour, Ouzellaguen, Timezrit, Tazmalt) où elle offre de vastes espaces fertiles. La vallée de la Soummam jouit d'un bon réservoir aquifère, redevable à la forte pluviométrie de la région et aux affluents qui s'y déversent pour former les nappes des oued Sahel et Soummam. Cette vallée qui est traversée par deux axes majeurs de communication (RN 26 et voie ferrée), comporte les plus importantes agglomérations de la wilaya.

La plaine côtière

Elle s'étale sur une longueur de 30 km. La bande côtière s'étend de l'embouchure de la Soummam à celle de l'Agrioun. On y compte quelques agglomérations : Tichy, Aokas, Souk Létenine et Melbou.

Créée lors du découpage administratif de 1974 (JORA n° 55 du 9 juillet 1974), la wilaya de Béjaia, a été organisée en 5 daïras et 28 communes. Son organisation a été modifiée le 7 février 1984 instituant 19 daïras et 52 communes. Elle partage des frontières avec Tizi Ouzou et Bouira à l'Ouest ; Jijel à l'Est ; Sétif et Bordj Bou Arreridj au Sud.

Chapitre II : le tourisme dans la wilaya de Béjaia

Figure 4 : l'organisation administrative de la wilaya de Béjaia



Source : www.bgayet.net

Chapitre II : le tourisme dans la wilaya de Béjaia

I.1.1. Climatologie

Le climat de la wilaya de Bejaia appartient au domaine tempéré chaud de type méditerranéen qui varie d'une zone à une autre, il présente deux grandes caractéristiques :

- Un été sec, chaud et bien ensoleillé où les précipitations sont très faibles
- Un hiver pluvieux et froid, avec un volume des précipitations supérieur à 600 mm.

La saison balnéaire peut débuter du mois de mai jusqu'au mois d'octobre, faisant ainsi six mois favorable au bain de mer. Le climat de la région présente certaines contraintes dont les effets sont parfois néfastes pour l'homme et la végétation. La région est balayée par les vents marins du nord qui s'engouffrent dans le couloir de la vallée de la Soummam. Elle est également exposée au sirocco en été pour une moyenne annuelle dépassant les vingt jours. En hiver, le littoral est touché par la grêle qui dévaste les cultures. La grêle décroît graduellement en allant vers l'intérieur du pays.

Tableau 5 : Données climatologique pour l'année 2011

Mois	Pluviométrie (mm)	Jours de pluie
Janvier	55,1	13
Février	138,8	17
Mars	34,5	7
Avril	73,5	10
Mai	81,5	9
Juin	34,1	8
Juillet	0,4	2
Aout	0,2	1
Septembre	7,7	5
Octobre	159	12
Novembre	67,5	11
Décembre	116,9	13
Total	769,2	108

Source : Annuaire 2011, la wilaya de Bejaia, DPSB.

I.1.2. La faune et la flore

La région de Bejaia est d'une richesse faunistique et floristique importante. En effet, étant l'un des points de l'Algérie où il pleut le plus (entre 600 et 1100 mm), la végétation s'y développe dans de bonnes conditions. C'est par excellence le pays de l'olivier, du figuier, du caroubier, du câprier, du peuplier, des chênes (liège, zen, afarès et vert) et autres pins d'Alep, cèdre et sapin de Numidie. Au niveau du Parc National du Gouraya existe une espèce endémique de la région, il s'agit de l'*euphorbia dendroidès*. Quant à la faune, plusieurs espèces animales vivent dans la région notamment celles que renferme le Parc National du Gouraya et qui sont protégées.

I.1.3. L'eau

L'ouverture de la wilaya sur la Méditerranée, le relief accidenté et diversifié, ainsi que l'importance des précipitations pourvoient la région en importantes ressources en eaux, souterraines et superficielles.

1.1.3.1. Les ressources en eaux superficielles

L'eau de surface provient des barrages et des retenues collinaires.

Les barrages

La région compte deux barrages. Le barrage de Tichi-Haf dont les apports annuels moyens sont l'ordre de 170 hm³ dont le volume régularisé estimé à 64 hm³/an est réparti entre l'AEP et l'agriculture. Le barrage d'Ighil Emda dont les apports annuels moyens sont estimés à 190 hm³. La wilaya de Béjaia bénéficie de 3 hm³/an pour l'AEP de Draa el Gaid. Par ailleurs il est projeté un petit barrage à Azib Imizar d'une capacité de 12 hm³ et d'un volume régularisable de 31 hm³/an destiné à l'AEP des communes de Toudja, Adekar, Béni Ksila et Taourirt Ighil. Pour l'heure il n'existe que sur papier.

Les retenues collinaires

La wilaya dispose de 43 retenues collinaires dont seulement 17 sont exploitées dont 8 partiellement. La non-exploitation des autres retenues est due essentiellement à leur dégradation, tel que leur réhabilitation, cette situation de dégradation serait liée à une absence d'entretien et de maintenance des infrastructures de la PMH.

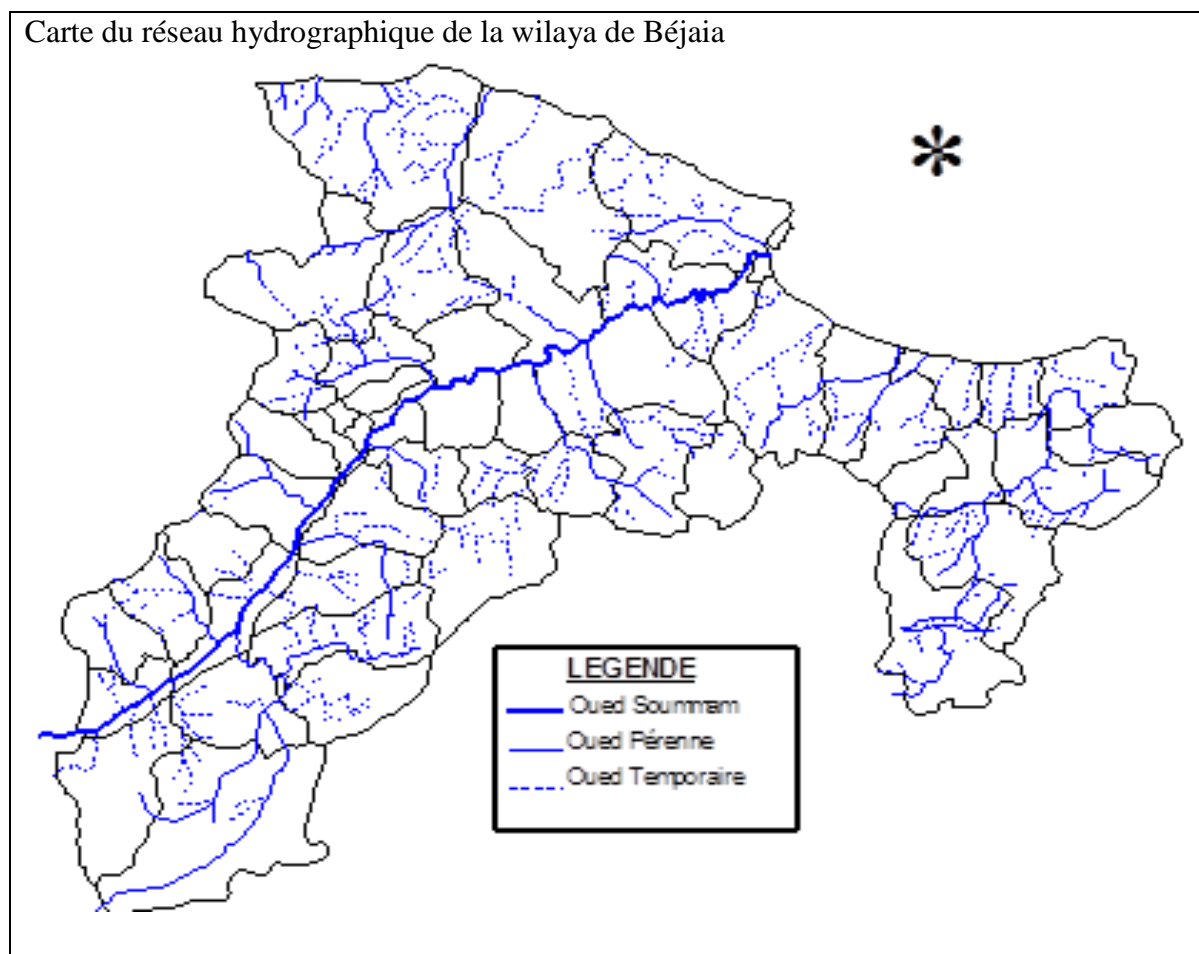
1.1.3.2. Les ressource en eau souterraine

L'eau souterraine se compose des forages, des puits et des sources. Il y a 190 forages dont seuls 127 sont en exploitation et assurent une production annuelle de 51 hm³. Les puits assurent l'alimentation en eau des populations de plusieurs communes de la wilaya notamment celles des zones éparses, ainsi que l'irrigation des jardins et l'abreuvement du cheptel. Ils assurent une mobilisation annuelle de 8,12 hm³. Les sources assurent une production de 28,62 hm³/an. Il est relevé pour ce type d'alimentation d'importantes capacités localisées au niveau des communes de Béjaia, Taskriout, Darguina et Kherrata.

Pour l'alimentation en eau potable, à l'exception de quelques villages des communes de Béni Mlikèche, Chellata et Tamokra, presque toutes les zones de la wilaya reçoivent une dotation moyenne convenable en période normale de 156 l/hab./j, le taux de raccordement au réseau avoisine 90 % en moyenne. Le réseau est long de 2 076 km et les capacités de stockage avoisinent 30 000 hm³.

En matière d'assainissement, le taux de raccordement est significatif (86 %). Ainsi, 85 % des logements des zones agglomérées sont raccordées au réseau dont la longueur avoisine 1500 km dont 10 % évacuent les rejets vers des fosses sceptiques, procédé dominant dans les zones éparses.

Figure 5 : Réseau hydrographique de la wilaya de Béjaïa



Source : DPSB de la wilaya de Bejaia, Annuaire 2006

A travers cette carte nous remarquons que la wilaya de Béjaïa recèle un réseau hydraulique important, l'Oued el Soummam, en lui-même représente une vraie richesse pour le pays, cet oued passe par plusieurs communes de la wilaya, et dans la majorité des cas il représente une limite administrative entre ces communes. Plusieurs Oueds son durable citant à titre d'exemple, oued Agrioun, oued Daas. Le barrage ighil Amda de Kherrata ce dernier représente une vraie richesse hydraulique pour la wilaya, ainsi que la wilaya possède des oueds temporaires.

I.2 Population et emploi

La population et l'emploi jouent un rôle très important dans le territoire, ils montrent la dynamique du territoire ainsi que son degré de développement. Nous proposons dans cette section la répartition, la formation et l'éducation de population, en suite l'emploi et la population active.

I.2.1. Population

La population de la wilaya de Bejaia est de 935 200 individus (DPSB, 2011), d'où une densité de 290 habitants/km² avec des pointes dans les communes de Sidi Aich, Bejaia et Akbou avec 1 833 habitants/km², 1 517 et 1 046 respectivement ; et des creux de 60 à Toudja, 50 à Ighil Ali et 24 à Beni Ksila. Pour l'année 2008, il est enregistré 12 000 naissances (dont 48 % de sexe masculin), 1200 décès (dont 49 % de sexe masculin) ce qui donne un excédent naturel de 10 800 individus.

La distribution de la population fait ressortir que 61 % des habitants vit dans les chefs-lieux, 26 % dans les agglomérations secondaires et le reste dans des hameaux et les zones éparses. Ainsi, la population vivant en agglomération représente 87,64 % et la population urbaine s'élève à 314 230 habitants soit 34,34 % de la population totale de la wilaya, la vallée de la Soummam, ses versants et une partie des Babors sont les principaux pôles de peuplement avec de nombreuses zones où la densité dépasse 280 habitants au km².

La population active totale à la fin de l'année 2008 selon le rapport de la DPSB de la wilaya de Bejaia est d'environ 347 700 représentants 38 % de la population totale de la wilaya. La population occupée, quant à elle, est égale à 305 980, donnant ainsi un taux d'emploi de 88 % en tenant compte des personnes insuffisamment occupées dans les secteurs informels. Le taux de chômage se situerait entre 12 et 14 %. Quoiqu'il en soit, la population inoccupée demeure importante, notamment pour les moins de 40 ans, les diplômés et les habitants des zones de montagne et des zones rurales en général.

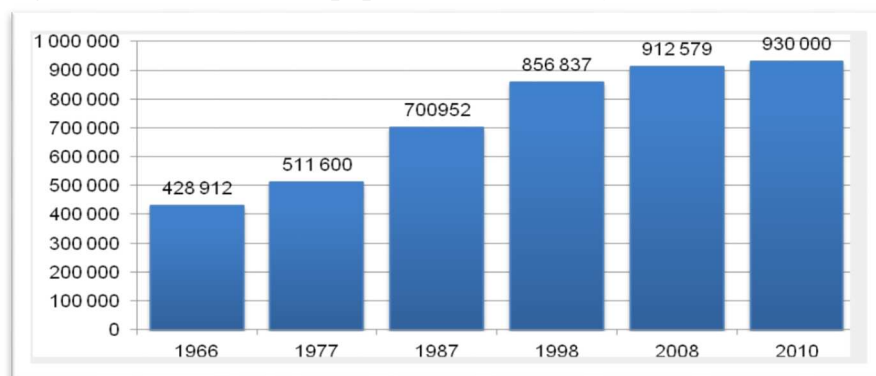
Tableau 6 : Les bassins de population

n°	Communes	Total
01	Bejaia	182 400
02	Akbou	54 603
03	Amizour	38 494
04	Kherrata	35 950
05	El Kseur	30 582
06	Draa el Caid	29 946
07	Tazmalt	29 606
08	Timezrit	26 494
09	Ouzellaguen	23 282
10	Seddouk	21 081

Source : DPSB de la W. de Bejaia

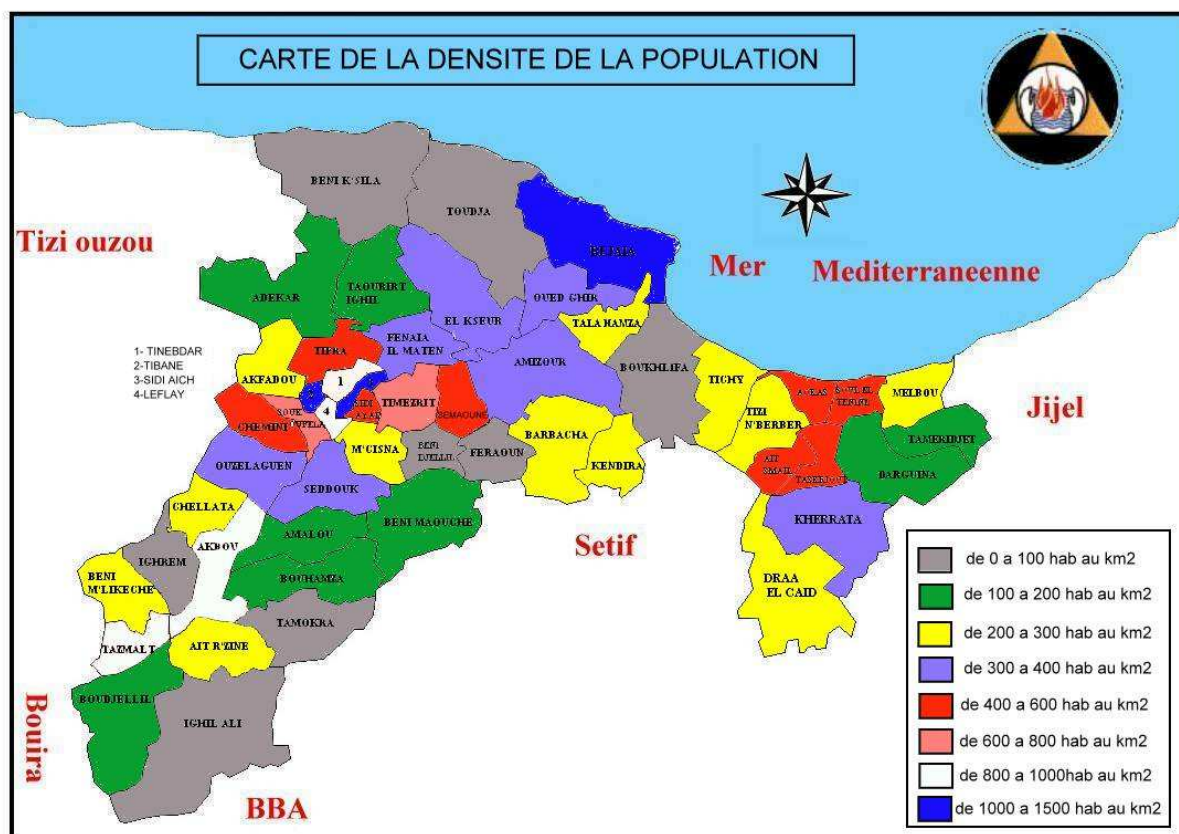
Chapitre II : le tourisme dans la wilaya de Béjaïa

Figure 6 : Evolution de la population de la Wilaya de Bejaia (1966 – 2008)



Source : Elaboré à partir des résultats officiels des RGPH et DPSB

Figure 7 : carte de la densité de la population



Source : la direction de l'environnement de Béjaïa

I.2.2. la formation

Nous consacrerons cette sous-section pour l'enseignement supérieur et la formation professionnelle qui sont les principaux affluents qui alimentent le marché de travail en main d'œuvre qualifiée.

La wilaya de Béjaïa dispose d'une université qui a ouvert ses portes en 1983. Le nombre d'étudiants inscrits en graduation pour l'année 2011-2012 est de 38 002 et 1 348 en post-graduation. L'université dispose d'un enseignement dans diverses filières ; technologie, sciences exactes, sciences de la nature et de la vie, sciences économiques commerciales et les

Chapitre II : le tourisme dans la wilaya de Béjaia

sciences de gestion, lettres et langues, sciences humaines et sociales, droit et médecine. L'enseignement est assuré par 1 344 enseignants dont 563 femmes.

Le secteur de la formation professionnelle est doté de différents établissements relevant du secteur public et privé. Selon la DPSB (2011) il y a 27 CFPA et 32 écoles privées.

I.2.3. L'emploi

La situation de l'emploi à Bejaia se caractérise par l'existence d'un chômage important qui est un signal fort qui dénonce l'incapacité de la communauté à s'organiser de manière à employer au mieux ses facteurs de production, notamment son facteur travail.

Tableau 4 : l'emploi à Bejaia en 2011

Population active	335 330
Taux d'activité	38 %
Population occupée	312 690
Taux d'inoccupation	12 %

Source : DPSB Bejaia 2011

Tableau 5: Population occupée par grands secteurs d'activité (Situation au 31/12/2011)

Désignation	Nombre	Part en %
Agriculture	67 260	21,51
BTP	76 045	24,32
Industrie publique	23 890	7,64
Services	70 045	22,4
Artisanat et tourisme	6 940	2,22
Autres	28 300	9,05
Total	312 690	100

Source : Annuaire 2011 de la DPSB de w. de Bejaia

I.2.4. L'habitat

Le parc de logements de la wilaya de Béjaia est estimé fin 2008, à 197 993 logements, ventilés à raison de 52 % dans les chefs-lieux, 28 % dans les centres secondaires et 20 % au niveau des zones éparées. Le niveau d'équipement des logements est dans l'ensemble satisfaisant, comme le prouvent les indicateurs suivants :

- 99 % des habitations sont reliées aux réseaux d'électricité.
- 90 % des habitations jouissent de l'AEP.
- 80 % des habitations sont reliées aux réseaux d'assainissement.
- 25 % des habitations sont raccordées au gaz de ville (en zone urbaine essentiellement).

I.3 Les infrastructures de base de la wilaya de Béjaia

Nous essayerons de donner un aperçu sur l'infrastructure de base dont dispose la wilaya de Béjaia qui joue un grand rôle dans la dynamique de son activité économique.

I.3.1. le réseau routier

Le développement économique d'une région est conditionné généralement par la disponibilité d'un réseau de transport routier combiné solide et fonctionnant parfaitement entant que base opérationnelle. Les infrastructures de transport sont les plus considérés comme un indice pour évaluer les performances économiques et social d'un pays, La wilaya de Béjaia est desservie par les différents modes de transport où le réseau routier est le plus dynamique.

I.3.1.1. Les routes

Le réseau routier de la wilaya de Béjaia se compose de :

- R.N : 444,2 km dont 20 km non revêtus ;
- C.W : 659 km dont 12 non revêtus ;
- C.C : 3 021 km dont 1 004 km non revêtus.

Le réseau des routes nationales lie la wilaya de Béjaia à l'ensemble des wilayas limitrophes :

- Les routes nationales 12, 26 A et 24, lient Béjaia à Tizi-Ouzou.
- Les RN 9, 74 et 75 débouchant sur la wilaya de Sétif.
- La route nationale 26 lie la wilaya de Béjaia à la wilaya de Bouira.
- La RN 43 débouche, quand à elle, sur la wilaya de Jijel.

I.3.1.2. Le transport routier

Le transport routier, public ou privé, est le moyen le plus utilisé dans la région, pour se déplacer à l'intérieur de la wilaya ou se rendre dans les autres villes du pays. Le secteur est aussi très dynamique pour le transport de marchandises, notamment de et vers le port. Le transport routier est dominé par le secteur privé il se présente comme suit :

Transport de voyageurs (lignes exploitée)

- statut public : 21 véhicules (1676 places)
- statut privé : 2 925 véhicules (66 623 places)
- licences de taxis : 4 248 dont 861 exploitées.
- Nombre de ligne : 410.

Transport de marchandises

- 37 véhicules publics pour une charge utile de 725 tonnes
- 7 361 véhicules privés pour une charge utile de 90 648 tonnes

Propres compte

- 787 véhicules de statut public pour une charge utile de 8 048 tonnes
- 5 848 véhicules de statut privé pour une charge utile de 46 150 tonnes.

Chapitre II : le tourisme dans la wilaya de Béjaïa

I.3.2. L'infrastructure ferroviaire

La wilaya dispose d'une seule voie d'une longueur de 90 km reliant Béjaïa à Béni Mansour, et de 9 gares au niveau des principaux centres urbains de la vallée de la Soummam (Béni Mansour, Tazmalt, Akbou, Ighzer- Amokrane, Sidi-Aich, Ilmaten, El Kseur, Oued-Ghir et Béjaïa). Selon la direction de transport de la wilaya de Béjaïa, le nombre de voyageurs transportés en 2011 est de 140 678.

I.3.3. L'infrastructure portuaire

Le port de Bejaïa constitue un atout stratégique pour toute la région aussi bien pour le transport de marchandises que celui des voyageurs. Il se compose de trois bassins d'une superficie de plus de 156 ha, d'un terre-plein de 80 ha et 2 730 m de quais cernés par deux jetées d'une longueur total de 3 400 m.

I.3.4. Le transport aérien

Le réseau aéroportuaire relie Bejaïa au sud algérien, à Alger et à l'Europe avec des vols réguliers. L'infrastructure se compose d'une piste atterrissage de 2 400 mètres et de 45 mètres de largeur ; d'une aérogare de 250 passagers/jour en moyenne et d'une aire de stationnement de 24 576 m² ;

La wilaya dispose des infrastructures de bases importantes lui permettent de développer ses activités. Il ya lieu de souligner l'importance de l'aéroport et du port dans l'activité économique de la région, notamment le tourisme.

I.4 Economie de la wilaya de Béjaïa

On ne peut présenter un territoire sans présenter ses secteurs économiques. La wilaya de Bejaïa recèle d'importantes potentialités et opportunités de développement qui lui ont permis de consolider sa place au niveau régional, ainsi que son rang parmi les régions les plus développées au niveau national. Cette section s'intéresse aux potentialités économiques dont dispose notre région d'étude.

I.4.1. Agriculture

La Wilaya de Bejaïa s'étend sur un territoire de 322,348 ha, occupé aux quatre cinquièmes par un relief montagneux prononcé. Les massifs de Bouhatem, du Djurdjura au Nord et les massifs de Bousellam et des Babors, au sud, sont séparés par la vallée de la Soummam, sur plus de 70 Km de long et 2 à 4 Km de large.

Sur le plan de la superficie agricole, la Wilaya de Bejaïa couvre une superficie agricole totale (SAT) de 287 294 ha. A partir de cette SAT, on peut compter une surface agricole utile (SAU) de 130 348 ha (45% de la SAT), dont seulement 6500 ha sont irrigués soit près de 5% de la SAU. Une bonne partie de la SAT est composée de terres improductives représentant 34,446

Chapitre II : le tourisme dans la wilaya de Béjaia

ha (soit environ 12% de la SAT). Mais au-delà de la SAT, la Wilaya est réputée pour ses terres occupées par les forêts et maquis : 122,500 ha ; mais aussi par des terres peut riches¹.

La superficie agricole totale est inégalement répartie, au plan spatial, la daïra d'Amizour à la plus grande surface agricole utile avec 16 376 ha et la daïra de Béjaia à la plus petite superficie 2 146 ha uniquement.

Tableau 9 : SAU en 2011 en hectares (par daïra)

Bejaia	2 186
Adekar	2 348
Aokas	2 888
Timezrit	3 065
Souk El Tenine	3 231
Darguina	3 409
Tichy	3 398
Ouzellaguen	3 465
Chemini	4 880
Beni Maouche	5 310
Barbacha	5 426
Sidi Aich	6 014
Kherrata	9 775
Ighil Ali	9 564
Tazmalt	9 972
El kseur	11 483
Akbou	11 526
Sedouk	16 008
Amizour	16 399
Wilaya	130 348

Source : DPSB de Bejaia, annuaire 2011

I.4.1.1. La production végétale

Les zones de montagne qui constituent l'essentiel du territoire de la wilaya regroupe presque toutes les activités arboricoles. Les espèces dominantes sont l'olivier et le figuier, les cultures maraichères sont aussi présentes mais pratiquées sur des espaces réduits avec le recours aux serres et orientées vers l'autoconsommation ainsi que vers le marché. Le tableau 8 représente les principales productions enregistrées en 2011.

¹ Direction des services agricoles, Bejaia 2011

Tableau 10 : les principales productions végétales de la wilaya

Type de production	Quantité produite (q)
Olivier	802 766
Cultures maraîchères	683208
Fourrages	405 910
Figuier	320 000
Agrumes	274 146
Céréales	106 362
Vigne de table	21 260

Source : donnée statistiques DPSB 2011

I.4.1.2. La production animale

Pour la production animale, la wilaya connaît une évolution (tableau 9)

Tableau 11: production animale 2010/2011

Produits	Production
Lait (litres 10 ³)	38 430
Viandes rouges (Qx)	35 045
Viandes blanches (Qx)	132 029
Œufs (10 ³ unité)	329 487
Miel (Qx)	1 378
Laine (Qx)	812

Source : Données de la DPSB.

L'agriculture dans la wilaya de Bejaia connaît des fluctuations très importantes d'une saison à une autre, causées principalement par une instabilité permanente de la pluviométrie et les problèmes naturelles et l'absence d'irrigation.

L'agriculture dans la wilaya de Bejaia, est une agriculture traditionnelle de montagne qui occupe 70% des terres, qui souffrent d'enclavement, de morcellement et la taille réduite des exploitations de statuts privée (75% des exportations occupent moins de 4h de superficie). Cette situation oblige les populations à adopter un système de production de subsistance avec des techniques de production agricole archaïques, basé sur l'arboriculture fruitières rustique en particulier oléicole et le figuier qui occupent 50% de la SAU. La zone de plaines se caractérise par la fertilité des terres, réservées aux cultures maraichères, avec des possibilités d'intensification par l'irrigation. Les rendements de ces terres restent faibles et ne répondent pas à la demande locale, car la surface occupé ne répondants pas à la demande locale, elle n'occupe que 3% de la SAT.²

² Direction des services agricoles, « évolution de la production agricole dans la wilaya de Bejaia », 2011.

I.4.2. Forêts

La superficie forestière totale est de 122 500 ha ce qui représente 38 % de la superficie de la wilaya, dont 58 700 ha de forêts couvertes et 63 800 ha de maquis, avec les essences forestières dominantes qui sont le chêne-liège, chêne zen, chêne *Afares* et le pin d'Alep. L'activité économique principale est le liège avec 2 655,8 q et celle du bois avec 2 858,24 q. Les activités susceptibles d'être concédées en forêts sont : l'exploitation du bois pour la fabrication de traverses de chemin de fer, la souche de bruyère, les plantes médicinales et aromatiques. En matière d'emploi, le secteur des forêts a créé 364 emplois en 2009. Les principaux massifs forestiers sont : Bouhattem (6 979 ha) ; Taourirt Ighil (6 349 ha) ; Akfadou-est (5 300 ha) ; Ben-Abbes (4 922 ha) ; Ait Bimoun (4 192 ha) ; Oued-Agrioun (3 935 ha) ; Oued Djemaa (2 595 ha) et Ait Melloul (2 103 ha).

I.4.3. Industrie

La wilaya de Bejaia connait un certain dynamisme économique qui découle d'une position géographique favorable à l'investissement et a la disponibilité d'une infrastructure de base dont l'activité économique a besoin.

Une part importante du tissu industriel que compte la wilaya de Bejaia est localisée dans des zones d'activité et zones industrielles. Le territoire d'étude compte deux principales zones industrielles, celle du chef lieu, couvrant une superficie de 122 Ha, et ou activent 98 entreprises et la zone industrielle d'Akbou d'une superficie de 38,7 Ha. Dans le cadre du programme national des 38 zones de développement industrielles intégrées, Bejaia a été retenue pour l'implantation de deux d'entre elles, l'une à Boudjellil et l'autre à El Kseur-Fénaia.

Le secteur de l'industrie procure 10 709 emplois fin 2012, le nombre de PME privées et publiques existant reste insuffisant vu le taux de chômage à la fin de l'année 2012 qui est estimé à 11% dans la wilaya.

La production industrielle de la wilaya s'adresse en grande partie à la consommation finale, étant donné que la majorité des entreprises sont spécialisées dans l'agroalimentaire (Candia, Tchik lait, Cevital, Ifri, COGB,...). Il existe d'autres entreprises qui exercent dans le secteur de bâtiment et travaux publics et dans le secteur du textile, ainsi que celui du bois et du papier. La production des entreprises agroalimentaires est destinée à satisfaire le marché national voir même international comme le cas de COGB et Cevital. Les unités qui travaillent dans les autres secteurs à l'exception de l'agroalimentaire, produisent pour le marché national.

La situation de dépendance à l'égard du marché international qu'éprouvent ces entreprises est due en grande partie au problème d'approvisionnement en matières premières, à la non-maitrise de la technologie et la mauvaise gestion. Cette situation représente une entrave pour le développement de ces entreprises ainsi que pour atteindre leurs capacités de production maximale.

Tableau 12 : Situation du secteur de l'industrie en 31/12/2011

Nombre de zones industrielles	3
Superficie aménagée en zones industrielles (ha)	208,7
Superficie occupée en zones industrielles (ha)	169,5
Nombre de zones d'activités	16
Superficie aménagée en zones d'activités (ha)	132,17
Superficie occupée en zones d'activités (ha)	82

Source : Direction de l'Industrie et PME et de la promotion de l'investissement

En ce qui concerne les PME, la wilaya dispose de 13 433 unités, dont 31 appartiennent au secteur public. En 2011 il a été créé 910 entreprises, réactivé 115 et radié 55. Les emplois déclarés pour la même année sont de 45 628 pour le privé et 1 701 pour le public.

I.4.4. La pêche à Béjaia

La façade maritime de la wilaya de Bejaia s'étend sur 100 Km, est caractérisée par un relief accidenté et un plateau continental très réduit. Les zones d'interventions pour la production halieutique sont la zone côtière, la pêche au large, la pêche hauturière, la pisciculture en milieu continental et en mer ouverte avec plusieurs embouchures d'oueds qui s'y déversent (Oued Soummam, Oued Agrioun, Oued Djemaa, Oued Daas). Le stock pechable de la frange côtière est estimé à 10 000 Tonnes / An, en plus des possibilités de pêche en sites aquacoles continentaux grâce à l'existence d'un réseau hydrographique dense permettant le développement de celle-ci.

Les sites continentaux incluant le barrage de Kherrata pour la pêche continentale et élevage intensif de la carpe en cages flottantes et le barrage TichiHaf (Pisciculture d'eau douce). Nous retenons pour sites en mer la pisciculture maritime à Tazeboujt, El Euch et Beni Ksila ; et Conchyliculture et pisciculture marine a Beni Ksila 01 et 02. Ces sites permettront l'élevage intensif d'espèces telles que la dorade, le loup de mer, la crevette et la carpe (Sites en mer).

Les infrastructures du secteur de la pêche dans la wilaya de Béjaia se résument comme en un Port de pêche mole Sidi Abdelkader de Bejaia ; Le vieux port de pêche de Bejaia, aménagé en 2009 d'une superficie de terres pleines de 1,4 ha. Le port de pêche de Beni-Ksila dont la capacité d'accueil est égale à 20 sardiniers et la production projetée est de 4 200 T/an. Enfin, il ya la réalisation du port de pêche et de plaisance a Tala Guilef d'une capacité d'accueil de plus de 80 embarcations de pêche côtière, de 15 navires de pêche hauturière et de 50 embarcations de plaisance. Au plan de la valorisation, il est à signaler qu'actuellement, seule la frange côtière est exploitée, et la production annuelle est de l'ordre de 2 154 Tonnes toutes espèces confondues ,dont 86 ,3 % de poissons pélagiques (Bleu) .

La faiblesse de cette production s'explique surtout par le manque de qualification des pêcheurs, la méconnaissance des nouvelles techniques de pêche et de la flottille qui reste dans sa globalité artisanale. Par ailleurs, la réalisation du port de pêche et de plaisance à Tala

Chapitre II : le tourisme dans la wilaya de Béjaia

Guilef a atteint 60 %, ce dernier sera d'un grand apport pour le secteur d'autant que le projet aura un impact régional important une fois achevé.

I.4.5. Energie, Mines et Carrières ³

Le secteur de l'énergie et des mines de la wilaya dont les missions de suivi et de contrôle relèvent de la compétence de l'administration locale est caractérisé essentiellement par des infrastructures énergétiques et gazières et par une industrie extractive de matériaux de construction. Le territoire de la wilaya de Bejaia est quasi totalement électrifié qui s'exprime par un taux d'électrification avoisinant le 99%. Le taux de raccordement en gaz naturel dans la wilaya de Bejaia est de l'ordre 27,04 % d'un taux insuffisant par rapport à la taille et à l'ampleur de la wilaya.

Le territoire de la wilaya recèle des gisements de substances minérales, métalliques et non métalliques importantes :

- Les gisements d'argile de Remila (réserves 16 millions de tonnes).
- Le gisement de gypse de Boudjellil.
- Le gisement de célestine dans la région de Beni Mançour.
- Les grès siliceux de Taourirt Ighil.
- Le gisement de polymétaux dans le massif vulcano-sédimentaire d'Amizour.

En tenant compte de la diversité des ressources et des richesses minérales et de l'existence d'infrastructures d'appoint, le secteur local de l'industrie et des mines offre de nombreuses opportunités d'investissement dans les domaines de l'agro-alimentaire, la sous-traitance, les activités liées aux bâtiments et travaux publics et l'industrie de transformation en général et de l'exploitation minière.

I.4.6. Tourisme et artisanat

L'un des atouts majeurs qui donne à Bejaia sa vocation touristique réside dans le relief (Mer, montagne, forêts) ajouté à une zone côtière avec de véritables curiosités qui constituent des potentialités touristiques certaines. L'offre hôtelière de la région est insuffisante au regard de la demande exprimée surtout en été, tout cela sera développé dans la deuxième section.

L'artisanat constitue l'un des secteurs du système productif local. Il contribue à la création d'emplois et à l'investissement, même s'il n'est pas aisé d'avoir une idée exacte de son rôle, étant donné l'imprécision des données relatives à ce secteur et à la faiblesse des sources statistiques existantes. L'artisanat dans la wilaya de Béjaia compte plus de 170 métiers différents réparties dans 23 secteurs d'activité d'importance inégale, tant pour le nombre d'entreprises, que pour le nombre d'actifs, que pour le nombre d'activités qu'elles représentent⁴.

³ La DPSB de Béjaia, Annuaire 2011

⁴ Ziani (Lakhdar) : Essai d'évaluation de l'apport du secteur de l'Artisanat dans le développement local : cas du travail du bois dans la wilaya de Béjaia. Magister en Sciences Economiques, option : dynamique Economique, développement local et Territoire. Université Abderrahmane mira de Bejaia, promotion 2012.

I.4.7. Habitat et urbanisme à Béjaïa

L'image urbaine et rurale de la wilaya de Béjaïa est représentée par trois types d'occupation du territoire :

- Un type caractérisé par une forte urbanisation qui correspond généralement à des territoires relativement bien équipés, situés sur des terrains à topographie plane ou modérée, dotés de ressources naturelles appréciables (terres à forte valeur agricole et ressources en eau : vallée de la Soummam et plaines littorales situées à l'Est de la wilaya) et bénéficiant d'un axe routier performant (axe Béjaïa- Sidi Aich-Akbou-Bouira et axe Béjaïa-Souk El Tenine-Kherrata-Sétif) les principales agglomérations ont un statut de chef-lieu de daïra ou de commune.
- Un type dominé par un habitat groupé organisé en agglomérations secondaires (villages). Il correspond aux zones de montagne.
- Un type dominé par un habitat dispersé, représentant quatre communes montagneuses forment enclavées : Tameridjet, Draa el Caid, Boukhlifa et Melbou.

Fin 2011, le parc logements de la wilaya est estimé à 233 150 unités, ventilés à raison de 52 % dans les chefs-lieux, 28 % dans les centres secondaires et 20 % au niveau de la zone éparsée.

I.4.8. Santé

Les améliorations à apporter au secteur pour une meilleure prise en charge de la demande de soins ne dépendent plus des réalisations d'infrastructures sanitaires nouvelles. L'insuffisance de personnel médical spécialisé dans certains secteurs sanitaires ainsi que le manque d'équipement et de personnel médical et paramédical dans certaines unités légères. L'infrastructure dont dispose le secteur est la suivante :

- 7 hôpitaux (1 Centre Hospitalier Universitaire, 5 Etablissements publics hospitaliers, 1 établissement hospitalier de santé) ;
- 50 polycliniques ;
- 206 pharmacies ;
- 197 salles de soins.

Après cette présentation de la wilaya de Béjaïa, on constate que celle-ci recèle des potentialités malgré son caractère montagneux, qu'on peut surmonter. Parmi ces atouts on trouve le climat favorable à l'occupation des sols et à la pratique de plusieurs activités (agriculture, artisanat, élevage, tourisme...) le transport est varié (terrestre, ferroviaire, maritime et aérien). Tous ces facteurs sont importants pour le tourisme et son développement.

II. L'activité touristique dans la wilaya de Béjaia

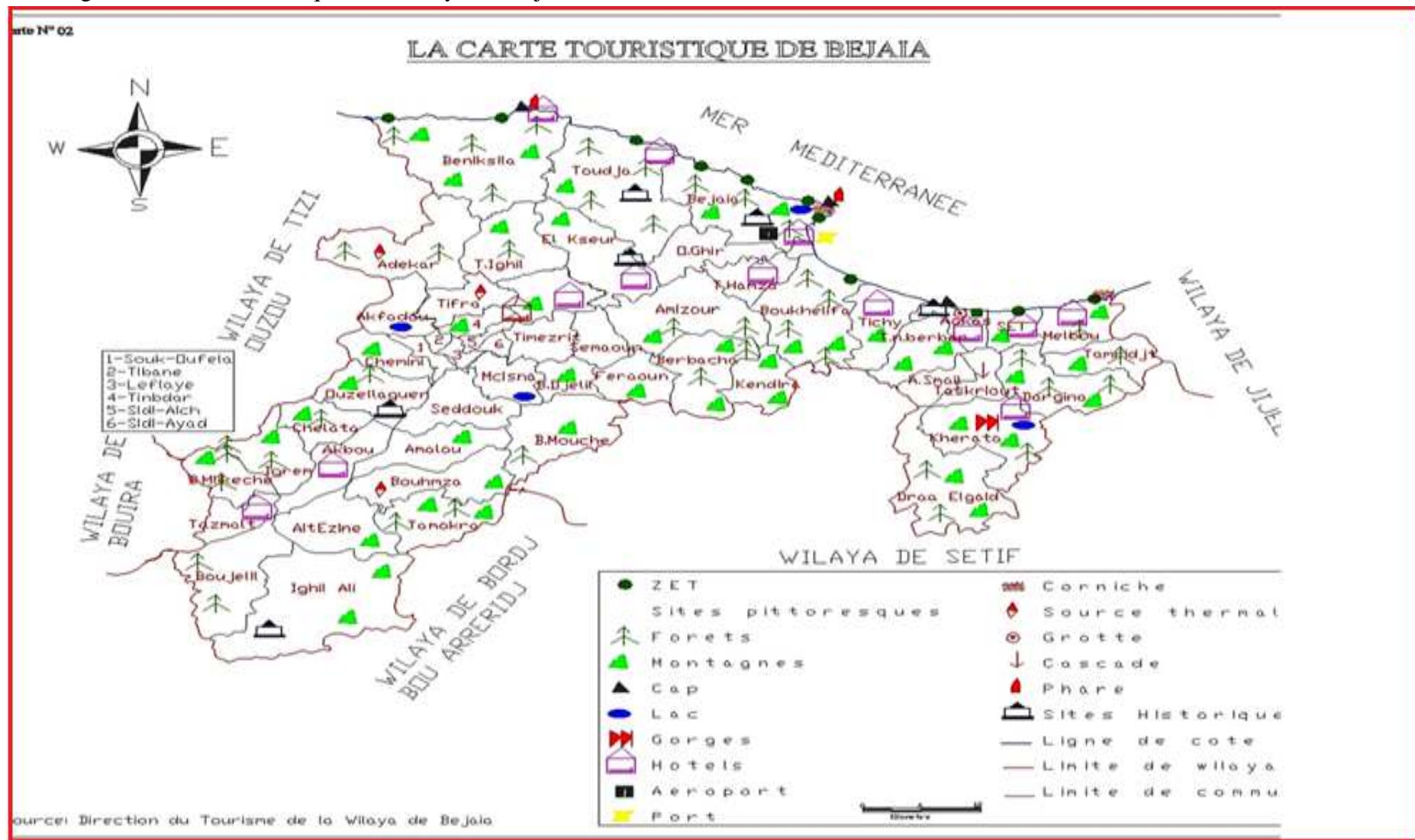
Les privilèges que lui offre sa position géographique, sa situation entre la mer, la configuration de son relief et de son littoral et de par sa richesse faunistique et floristique, sans oublier sa longue histoire, Bejaia détient d'énormes richesses et potentialités touristiques.

II.1 Potentialités touristiques

Les potentialités touristiques que recèle la wilaya de Béjaïa sont importantes. Nous citerons dans cette présente section quelques unes.

Chapitre II : le tourisme dans la wilaya de Béjaïa

Figure 8 : la carte touristique de la wilaya de Béjaïa



Source : la direction du tourisme de la wilaya de Béjaïa

Chapitre II : le tourisme dans la wilaya de Béjaia

II.1.1. Ressources Touristiques

La wilaya de Bejaia recèle des potentialités touristiques importantes qui sont : 100 km de cote, golfe, montagnes couvertes de forêts et végétation très dense, grottes et monuments. L'un des atouts majeurs qui donne à Bejaia sa vocation touristique réside dans la variété de son territoire (mer, montagnes, forêts). La zone montagneuse qui représente $\frac{3}{4}$ de la superficie totale de la wilaya où se développe des forêts et végétation très denses favorisées par les quantités importantes de pluie que reçoit la wilaya (600 à 1 100 mm), une zone côtière avec de véritables curiosités, constituent des potentialités touristiques certaines.

Il y a à travers la wilaya 5 lacs dont deux sont d'une grande importance pour le secteur agricole et industriel ; il s'agit des lacs de barrages Ighil Emda et Tichy Haf. Le lac Mezaia est un lac urbain, au centre de la ville de Béjaia. La forêt d'Akfadou renferme le magnifique Aguelmim Aberkane auquel fait pendant Aguelmim idhoughran sur l'autre rive de la Soummam à M'cisna.

La ligne côtière contient des plages, au nombre de 45, aux sédiments divers allant de celles au sable fin (Melbou, Souk El Tenine, Aokas, Tichy, Boukhlifa, Boulimat, Saket, Oued Dass et Assif N'Tayda), aux plages de galets (Azaghar, Adrar Imoula), aux plages rocheuses (les Aiguades, les Falaises, Tazeboujt et Béni K'sila) animées par des anses et criques, parmi ces plages 34 sont autorisées à la baignade. Donc 11 plages sont interdites à la baignade, une seule plage est interdite pour cause de pollution (Tassift à Tichy), le reste c'est pour danger potentiel (plage rocheuse, courants marins, déferlants ou pour absence de postes de secours). 25 des plages autorisées à la baignade sont situées sur la côte Est et 9 qui reste sur la cote Ouest.

Selon la direction du tourisme de la wilaya, La totalité des plages sont capables d'accueillir environ 120000 baigneurs. Pondant la saison estivale de 2011, le nombre de baigneurs n'a pas dépassé les 2,5 millions

Chapitre II : le tourisme dans la wilaya de Béjaia

Tableau 13: Les plages de la côte Est

Daira	Commune	Plage	Longueur (ml)	Superficie (m ²)
Tichy	Boukhelifa	Club hippique	2000	60000
		El-maghra	1200	36000
		Acherchour	2500	75000
		Oued-afalou	2000	36000
	Tichy	Les hammadites	1000	20000
		Tichy stade	1200	18000
		Tichy centre	2000	40000
		Ben-said	1000	30000
Aokas	Aokas	Oued-zitouna	1000	30000
		Aokas – centre	1200	24000
		Sidi Rihane	1000	30000
		Sahel	1200	36000
Souk-El-tenine	Souk-el-tenine	Souk-el-tenine (i)	1500	45000
		Souk-el-tenine (ii)	1200	36000
		Lota i	1200	36000
		Lota ii	1200	36000
	Melbou	Melbou (i)	1200	36000
		Melbou (ii)	1000	30000
		Agrioune	1500	45000

Source : Direction du Tourisme de Béjaia

Tableau 14 : Les plages de la côte Ouest

Daira	Commune	Plage	Longueur (ml)	Superficie en (m ²)
Bejaia	Bejaia	Aiguades	200	2000
		Boulimat	1200	36000
		Tala-guilef	600	18000
		Saket	800	16000
El-kseur	Toudja	Oued-daas	1200	36000
		Tirdemt	1000	20000
Adekar	Beni-k'sila	Azaghar	800	24000
		B.K'sila village	800	16000
		Ait-mendil	800	24000

Source : Direction du Tourisme de Bejaia

Chapitre II : le tourisme dans la wilaya de Béjaia

Tableau 15 : Les plages interdites à la baignade

Daïra	Commune	Plage	Longueur (ml)	Observation
Tichy	Tichy	Tassift	800	Plage polluée
Aokas	Aokas	Les grottes	600	Plage rocheuse courants marins
S.el-tenine	Melbou	Les falaises	300	Plage rocheuse et polluée
El-kseur	Toudja	Tighramt	600	Absence d'un poste de secours

Source : Direction du Tourisme de Bejaia

La fréquentation des plages a été de 8 160 000 baigneurs en 2010 et de 8 042 900 baigneurs en 2011.

II.1.1.1. La faune et la flore

Plusieurs animaux et plantes vivent dans la région notamment celles protégées par la loi et que renferme le Parc National de Gouraya .

Outre son écosystème montagneux et forestier d'une richesse floristique et faunistique inestimable, la wilaya de Bejaia abrite un écosystème marin, qui enregistre une grande variété de poissons et une flore marine remarquable. Pour la seule zone marine du parc national du Gouraya, l'étude réalisée par l'Institut des sciences de la mer et de l'aménagement du littoral (ISMAL) révèle l'existence de 5 espèces de mammifères marins, 211 espèces de poissons, 173 espèces de zooplancton (animaux marins microscopiques), 55 espèces de phytoplancton (plantes marines microscopiques), 164 espèces de zoo benthiques (dépôts résultants de l'activité d'organismes vivants sur le fond de la mer) et 72 espèces de phytobenthiques. A quoi s'ajoute l'existence d'herbiers à *Posidonia océanica* (généralement en bon état), une espèce endémique de la Méditerranée, ainsi qu'une multitude d'algues marines (une algue rouge et cinq algues brunes). Cet écosystème, conjugué à une façade maritime de 100 km de côte, surplombée de massifs forestiers et de falaises, entrecoupée d'embouchures d'oueds et bordée de plages au sable fin, offre un paysage féérique à la région. La région jouit également d'un écosystème lacustre composé de 32 zones humides, dont 30 naturelles et 2 artificielles. Les zones humides naturelles, dont les plus importantes sont présentées ci-après, et classées en différentes catégories.

Chapitre II : le tourisme dans la wilaya de Béjaïa

Tableau 16 : Zones humides naturelles les plus importantes

Type	Dénomination	Observations
Cours d'eau	Oued Soummam	Zone classée d'importance internationale (Ramsar)
	Oued Agrioun	
Lacs de plaines côtières	Tamelah (Tala Hamza)	
	Mezaïa	
	Marais de Melbou	
Lacs de montagne	Aguelmim Aberkane (Akkfadou)	Pêche continentale envisagée
	Alsous ou lac des joncs	
	Agoulmim Ikher	Pêche continentale envisagée
	Alma	
	Ouroufel	
Cascade	Kefrida	

Source : la direction de tourisme de Béjaïa

Quant aux zones humides artificielles, elles sont représentées par les barrages d'Ighil Emda et de Tichy Haft, ainsi que des quelques retenues collinaires opérationnelles.

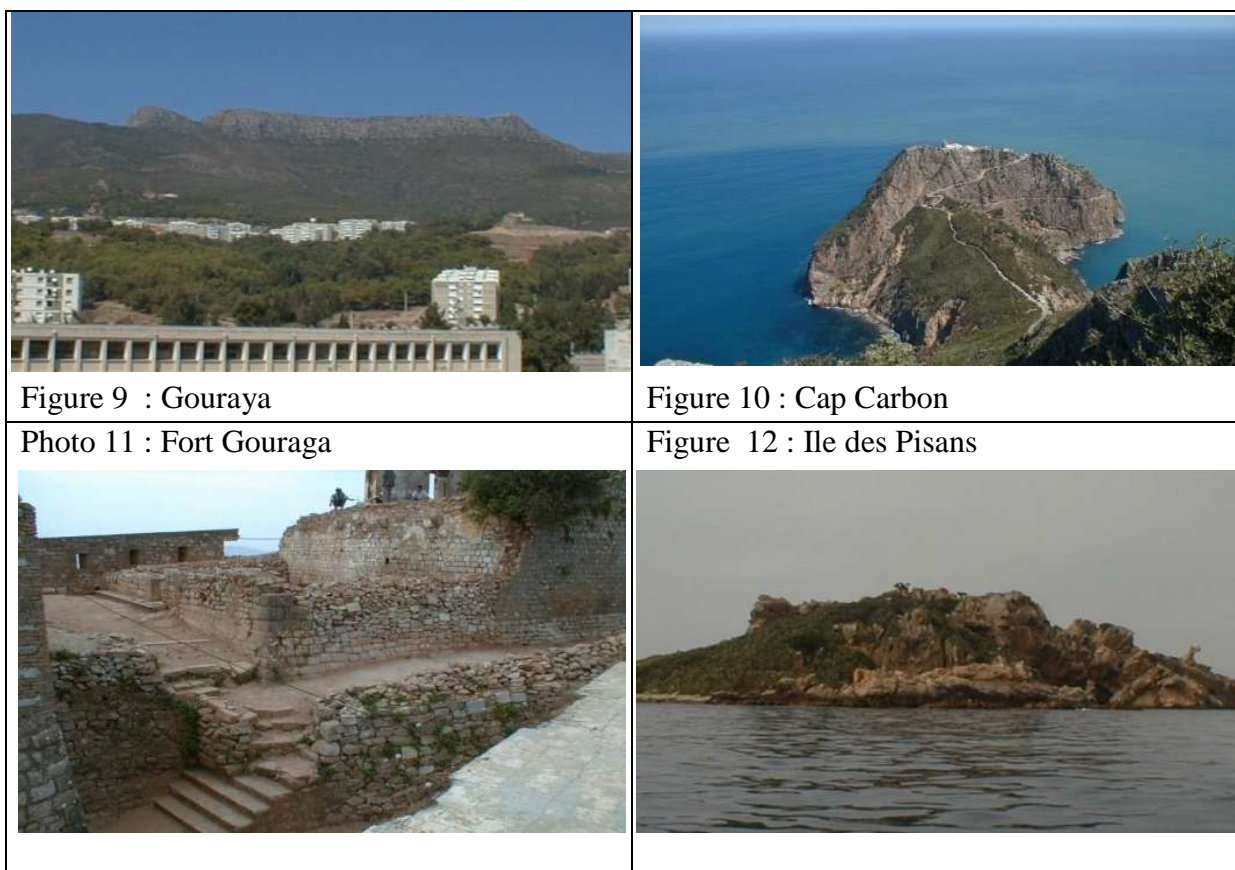
Tableau 14 : Zones humides artificielles les plus importantes

Type	Dénomination	Observations
Barrage	Ighil Emda	Pêche continentale envisagée
	Tichy Haft	Pêche continentale envisagée
	Ighzer Oufdis	Pêche continentale envisagée
Retenue collinaire	El Meroudj	Pêche continentale envisagée
	17 juin	Pêche continentale envisagée
	Betelou	Pêche continentale envisagée

Source : direction de tourisme de Béjaïa

On relève, par ailleurs, l'existence de deux zones de salines à Ighil Ali et à Ferraoun. La wilaya de Bejaïa abrite une multitude de sites paysagers et curiosités géologiques, parmi lesquels, on cite :

- la crête du Gouraya, le pic des singes, La forêt d'Akkfadou et ses magnifiques forêts de chêne liège et chêne zen.
- Les gorges de chabet El-Akhra à Kherrata ;
- Le col de Chellata ;
- Les grottes féériques d'Aokas ; La grotte d'Ali Bacha, La grotte des pirates,
- Les cascades de Kefrida à Amridj (Commune Taskriout), sans oublier les vues imprenables à partir des villages et sites de haute montagne, etc.



II.1.1.2. Les sources thermales

Il y a lieu aussi de signaler que la wilaya de Bejaia recèle trois sources thermales à valoriser, dont la composition et les caractéristiques thérapeutiques sont importantes.

Tableau 18 : Localisation des sources naturelles de la wilaya de Bejaia

Source	Commune	Débit	Températures	Caractéristiques thérapeutiques
Sidi Yahia L'Aidli	Bouhamza	2 l/s	35/45 C°	Rhumatisme, maladies respiratoires et neurologiques
Sillal	Tifra	6-8 l/s	40/45 C°	maladies respiratoires et neurologiques
Kiria	Adekar	1,6 l/s	42 C°	Artères et veines, appareil urinaire

Source : ADE de Bejaia

II.1.1.3. Potentialités culturelles et historiques

Les sites existants témoignent de l'importance de la wilaya à travers les temps et qui représentent des potentialités culturelles certaines. On peut citer les sites et monuments historiques dans la ville : Le Fort de la Casbah, le Fort Moussa, les Remparts Hammadites, la Kouba Sidi Touati, la Porte Sarasine, Bab El Fouka, le Fort Gouraya, le Fort Abdelkader, les Mosquées de Sidi Soufi et Sidi El-Mouhoub . Et les sites et monuments historiques dans la wilaya : les Ruines Romaines de Tiklat à El-Kseur, l'Aqueduc de Toudja, le Musée d'Ifri, Chabet El Akhra à Kherrata, la Mosquée de Mellala (lieu de rencontre d'El Mehdi Ibn

Chapitre II : le tourisme dans la wilaya de Béjaia

Toumert et Almohad Abdelmoumen), Le Tombeau d'El-Mokrani à Ighil Ali, la Zaouia Cheikh Ahaddad à Seddouk.

Les sites et monuments historiques classés

Commune de Bejaia :

- ✓ Bordj Moussa : classé le 17/11/1903 (J.O n° 07 du 23/01/1968).
- ✓ Bab El Bounoud (Porte Fouka) : Classé le 17/11/1903 (J.O n° 07 du 23/01/1968).
- ✓ Bab El Bahr (Porte Sarrasine) : Classé le 17/11/1903 (J.O n° 07 du 23/01/1968)
- ✓ Kouba de Sidi Touati : Classé le 01/06/1987 (J.O n° 41 du 07/10/1987)
- ✓ Remparts Hamadites : Classé le 01/06/1987 (J.O n° 41 du 07/10/1987)
- ✓ Cippe Romain : Classé le 30/12/1991 (J.O n° 22 du 22/03/1992)
- ✓ La citadelle (Casbah) : Classé le 17/11/1903 (J.O n° 07 du 23/01/1968)
- ✓ Ensemble monumental de Yemma Gouraya (inscrit sur inventaire supplémentaire)
- ✓ Ensemble monumental de Sidi Abdulkader (inscrit sur inventaire supplémentaire)
- ✓ Mosaique d'Océan (inscrit sur inventaire supplémentaire de Wilaya)
- ✓ Mosaique des Noces de Thetis et Pelee (inscrit sur inventaire supplémentaire)

Commune d'Ouzellaguen

- ✓ Maison du Congrès de la Soummam : Classé le 01/09/1985 (J.O n° 37 du 04/09/1985)

Commune d'El Kseur

- ✓ Citernes d'El Arouia : Classé le 30/12/1991 (J.O n° 22 du 22/03/1992)
- ✓ Tiklat (Antique TUBUSUPTU) : Classé le 30/12/1991 (J.O n° 22 du 22/03/1992)
- ✓ Lessouar (Timzezdekt) : Classé le 30/12/1991 (J.O n° 22 du 22/03/1992)

Commune de Oued Ghir

- ✓ Mihrab de la Mosquée Ibn Toumert : Classé le 30/12/1991 (J.O n° 22 du 22/03/1992)

Commune de Melbou

Grotte préhistorique d'Afalou Bou R'mel (inscrit sur inventaire supplémentaire)

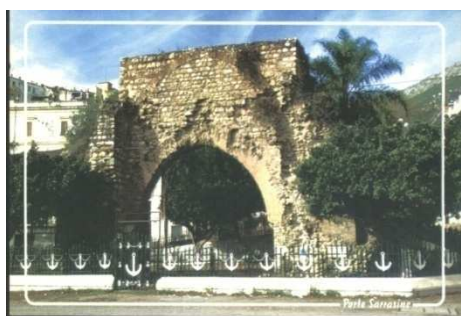


Figure 13 : Porte Sarasine



Figure 14 : Vue d'un pan de la muraille de la période médiévale encore debout



Figure 15 : Bab El-Bounoud

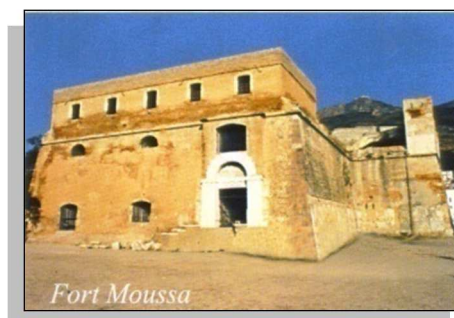


Figure 16: Fort Moussa

Les sites naturels, les monuments, l'histoire, contribuent à la richesse d'une ville qui doit en tirer des bénéfices directs sur le plan économique et social avec la promotion du tourisme. Toutefois, la culture est d'abord facteur d'épanouissement personnel et d'identification collective, donc, permettre l'accès au patrimoine et aux diverses formes d'expression culturelles est un impératif primordial. Cependant, ces sites ne sont pas suffisamment exploités, nombre d'entre eux se dégradent.

Les fêtes locales

Tableau 19 : les fêtes locales

Fête	Date de déroulement	Organisation	Lieu
Fête de l'orange	Décembre/janvier	APC Amizour	Amizour
Fête de figue	Septembre/octobre	APC Beni Maouche	Beni Maouche
Fête de l'olive	Décembre/janvier	APC Akbou	Akbou
Fête de miel	Octobre	Association d'apiculture	Bejaia

Source : réalisé par nos soins à partir des données de SDAT régional de la wilaya de Béjaïa

II.1.1.4. Equipement d'appui touristique, l'infrastructure sanitaire

La santé est l'un des facteurs-clés du développement social et du bien-être des populations. A travers le monde et dans tous les pays, le secteur sanitaire est au cœur même de toute politique de développement socioéconomique. De ce fait, les fonds financiers alloués au développement des infrastructures de santé ne cessent d'augmenter.

La répartition spatiale des infrastructures sanitaires est réunie dans quatre secteurs sanitaires

- Béni-K'Sila appartient au Secteur Sanitaire de Sidi-Aïch;
- Toudja appartient au Secteur Sanitaire d'Amizour;
- Béjaïa, Tala Hamza, Boukhelifa, Tichy et Aokas appartiennent au Secteur Sanitaire de Béjaïa;
- Souk El-Tenine et Melbou appartiennent au Secteur Sanitaire de Kherrata.

Chapitre II : le tourisme dans la wilaya de Béjaïa

La répartition spatiale des infrastructures sanitaires par commune est caractérisée par une suprématie de la commune de Béjaïa qui concentre : 2 hôpitaux, 2 polycliniques, 4 centres de santé et 11 salles de soin.

La commune de Béjaïa accapare plus d'un tiers des infrastructures de la wilaya. Ce déséquilibre spatial dans les équipements attribués au secteur de la santé oblige un grand nombre de personnes à se déplacer jusqu'à Béjaïa afin de bénéficier d'un meilleur encadrement médical et d'une meilleure prise en charge de leur santé.

II.1.1.5. La culture à Béjaïa

Le secteur de la culture semble être le moins doté de tous les secteurs, Bejaïa dispose d'importantes infrastructures culturelles de grande valeur et qui peuvent donner une réelle dynamique à l'activité touristique (maison de la culture, centres culturels, théâtres ainsi que des salles de répertoire de la cinémathèque algérienne, office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés, musées, bibliothèques publiques), avec des infrastructures modernes favorisant le mouvement associatif de la région dans le domaine culturel, et d'organiser des manifestations culturelles. Les infrastructures de la culture dans la wilaya de Bejaïa se résument à 64 établissements, toutes catégories confondues et se répartissent comme suit :

- ✓ 07 Musées
- ✓ 23 Centres culturels
- ✓ 01 Maison de la culture
- ✓ 01 Théâtre Régional d'une capacité de 400 places
- ✓ 09 salles de Cinéma d'une capacité de 3900 places
- ✓ 07 Bibliothèques municipales d'une capacité de 1130 places
- ✓ 16 Bibliothèques publiques réalisées.

II.2 Les infrastructures de tourisme

L'infrastructure touristique de la wilaya de Béjaïa, ne représente pas grand-chose pour le tourisme de la région

II.2.1 les hôtels :

L'offre touristique reste très en-deçà de la demande, il est recensé 80 hôtels d'une capacité globale de 4049 lits mais dont seulement 11 sont classés soit moins de 14 % de l'ensemble représentant une capacité de 1268 lits et localisés dans 3 communes, ce qui est dérisoire.

Tableau 20 : Hôtels classés

Commune	PUBLICS			PRIVE			TOTAL		
	hôtels	chambres	lits	Hôtels	chambres	lits	d'hôtels	chambres	de lits
Béjaïa	/	/	/	07	261	519	07	261	519
Tichy	01	142	267	02	76	160	03	218	436
Melbou	01	80	313	/	/	/	01	80	313
Total	02	222	580	09	337	679	11	559	1 268

Chapitre II : le tourisme dans la wilaya de Béjaïa

Source : Direction du tourisme de Béjaïa

Tableau 21: Hôtels non classés

Commune	PRIVE			TOTAL		
	hôtels	chambres	lits	hôtels	chambres	lits
Bejaia	19	597	1009	19	597	1009
Tichy	08	287	591	08	287	591
Aokas	03	84	153	03	84	153
S. El tenine	01	36	64	01	36	64
Melbou	03	47	61	03	47	61
Kherrata	02	20	38	02	20	38
Akbou	03	84	145	03	84	145
Tazmalt	03	37	67	03	37	67
Ouzellaguen	01	12	16	01	12	16
El Kseur	03	40	68	03	40	68
Toudja	01	24	48	01	24	48
Adekar	20	245	487	20	245	487
Souk oufella	01	09	18	01	09	18
Sidi aich	01	08	16	01	08	16

Source : Direction du tourisme de Béjaïa

Tableau 22: statistiques des hôtels pour l'année 2012

Nationaux		Etrangers		Emploi	
Arrivée	Nuitée	Arrivée	Nuitées	permanant	Saisonniers
177 825	242 990	7449	20 787	624	120

Source : direction de tourisme

La vocation de la wilaya dans le secteur du tourisme, les quatre mois de la haute saison représentent plus de 80 % de l'année en matière de fréquentation hôtelière. La plage représente la destination principale pour des millions d'estivants en haute saison.

II.2.2. Les campings

Les campings dans la wilaya de Béjaïa sont les suivants

Tableau 23: Campings

Commune	Nombre de campings	Capacité en lits	Superficie (m ²)
Melbou	10	3225	
Souk el Tenine	21	12 180	
Aokas	17	7 556	
Tichy	05	735	
Boukhelifa	01		
Bejaia	02	400	
Béni K'Sila	02		
Total	58	24156	624 959,75

Source : direction de tourisme de Béjaïa

Chapitre II : le tourisme dans la wilaya de Béjaia

II.2.3. Les zones d'expansion touristiques (ZET)

La Zone d'expansion touristique (ZET) est une région ou étendue de territoire jouissant des qualités ou de particularités naturelles, culturelles, humaines et créative propices au tourisme, se prêtant à l'implantation ou au développement d'une infrastructure touristique et pouvant être exploité pour le développement ou de plusieurs formes rentable de tourisme. La délimitation, le classement, la protection, l'aménagement, la promotion et la réhabilitation des ZET sont d'utilité publique. En vue d'encourager le développement et la protection des ZET, l'Etat élabore des stratégies et des programmations. Les ZET sont classées zones touristiques protégées et sont soumises à ce titre, aux mesures de protection particulières :

- La préservation des ZET contre toutes les formes de pollution et dégradation des ressources naturelles
- L'implication de citoyen dans la sauvegarde du patrimoine touristique

La wilaya de Bejaia compte 14 zones d'expansion touristique (ZET) totalisant une superficie de 817 hectares (Tableau 21).

Tableau 24 : les ZET de la côte ouest

Désignation de la ZET	Commune	Superficie par décret	Nature juridique des terrains		
			Domaines de l'Etat (ha)	Domaines de la commune (ha)	propriétés privés (ha)
Gouraya sud-est	Bejaia	134	/	/	/
Adrar Imoula		62	0,5750	25,8750	53,1250
Boulimat		75	0,2646	/	35,0000
Pointe des moules		52	/	/	17,855
Oued Dass	Toudja	105	29,3950	41,3950	17,875
Acif N taida	Beni k'sila	82	12,0520	07,5000	33,7980
Pointe k'sila oued		30	/	/	/
TOTAL (A) 7 ZET	Ouest	539	42,2839	74,77	139,7805

Source : direction de tourisme

Deux ZET de la côte Est de Bejaia, celles d'Aokas et Souk El Tenine ont bénéficié d'une étude d'aménagement et de viabilisation dans le cadre du programme d'action du mésentère du tourisme, mais rien n'a été réalisé à ce jour, a propos la ZET d'Agrioune à Souk el Tenine qui est concédé au groupe Cevital pour bâtir un grand complexe touristique, Y'a environ 6 ans, et déjà abandonné par l'investisseur y'a environ 2ans.⁵

⁵ Direction du tourisme de Béjaia

Chapitre II : le tourisme dans la wilaya de Béjaïa

Tableau 25 : les ZET de la Côte Est

ZET	Commune	Superficie par décret	Nature juridique des terrains		
			Domaines de l'Etat (ha)	Domaines de la commune (ha)	Propriétés privés (ha)
Acherchour	Boukhelifa	80	49,2956	/	/
Aokas	Aokas	61	35,3245	/	/
Aquerioune	Souk El Tenine	32	22,1360	03,8950	/
Les falaises	Melbou	33	/	/	/
Total (B) 4 ZET	Est	206	133,8118	038950	/
Total (A+B) 11 ZET		745,00	149,0400	78,6650	139,7805

Source : direction de tourisme de Béjaïa

- **ZET étudiées**

Dans le cadre du plan d'action du Ministère du Tourisme, un programme d'étude d'aménagement et de viabilisation de ZET a été lancé. Deux ZET ont bénéficié de ce programme, et sont actuellement prises en charge, la ZET d'Agrioun dans la commune de Souk el Tenine et la ZET d'Aokas.

Tableau 26 : nouvelles ZET

Dénomination	Commune	Délimitation de superficie
Tighremt	Toudja	Au nord : la mer Méditerranée Au sud : la route nationale n°24 A l'Est : oued Tighremt A l'Ouest : Oued M'Raied Superficie: 29 ha
Oued Zitouna	Aokas	Au nord : la mer méditerranée Au sud : RN 9 A l'Est : le méridien lambert 726,65 A l'ouest : oued Djemaa.
Point K'sila ouest 2	Beni K'Sila	Au nord : la mer méditerranée Au sud : la 1 ^{ère} ligne de crête au sud de la RN 24 À l'Est : Oued Sidi Kerrou À l'Ouest : Ighzer Mohcen (limite avec la wilaya de Tizi Ouzou) Superficie : 391 Ha
	/	Superficie totale décrétée le 26/04/2010 : 510,50 Ha

Source : direction de tourisme de Béjaïa

Chapitre II : le tourisme dans la wilaya de Béjaia

Béjaïa recèle d'énormes ressources touristiques qui lui permettent de développer plusieurs formes de tourisme. Une côte de 100 km, un arrière-pays pleins de sites naturels d'un attrait touristique certain, des sites et monuments historiques de plusieurs civilisations, un patrimoine artisanal ancestral, une population accueillante avec des coutumes et traditions millénaires. Malgré tous ces atouts, le tourisme à Bejaia n'a pas eu encore le dynamisme escompté pour cela plusieurs propositions ont été faites pour développer ce secteur qui pourra être une vrai source de richesse pour la wilaya et le pays.

Le tourisme pourrait trouver sa place et jouer un rôle prépondérant dans le développement local si les conditions de son développement sont réunies. Et pour remédier à tous les aspects négatifs du tourisme dans la région, il faut mener des actions dans l'organisation de territoire. Le chapitre suivant s'intéressera à l'organisation territoriale de la wilaya de Béjaia pour voir plus tard est ce que l'organisation de la wilaya favorise son tourisme.

CHAPITRE III

Chapitre 3

Organisation administrative de la wilaya de Béjaïa

Dès l'indépendance, en favorisant la partie nord du pays par la localisation des investissements et des infrastructures, l'Algérie a reproduit la hiérarchie spatiale de la période coloniale, ce qui a eu pour conséquence le déplacement de la population vers cette partie du territoire. Bien que les pouvoirs publics aient engagé des actions économiques et sociales visant à corriger les distorsions régionales notamment par le biais des programmes spéciaux, les plans communaux de développement et de découpage administratif de 1974, ces dernières ont cependant persisté et se sont même accentués. La concentration de la décision économique dans les administrations centrales, l'absence du personnel qualifié et l'absence d'une vision intégrée du développement des régions, l'Etat a décidé de prendre en charge la dimension spatiale du développement par la mise en place d'une politique d'aménagement de territoire dont les orientations et les méthodes organisationnelles introduites ont nécessité la mise en place d'une nouvelle carte territoriale définie par le découpage administratif de 1984.

Ce chapitre est composé de deux sections, la première section traitera l'organisation territoriale de la wilaya de Bejaïa, la où nous essayons de donner l'origine du découpage à Bejaïa, et par la suite nous nous focalisons sur le poids du découpage et de l'organisation administrative de 1984 sur le développement régional. Et puis dans la deuxième section, sera entièrement consacré aux limites de ce découpage, la où nous exposerons les anomalies et les entraves qui empêchent le développement régional.

I. Découpage territorial et administratif de la wilaya de Bejaïa et coup d'œil statistique sur les régions

A la suite de l'expansion du secteur public, de la population au début des années 80, plusieurs ministres et organismes ont défini des découpages territoriaux pour leurs propres fins administratives.

Dans cette section, en bref l'encadrement territorial sur lequel repose un large éventail du dernier découpage de la wilaya, avec ses programmes de développement du territoire. Nous essayons de fournir quelques illustrations, un aperçu socio économique des régions administratives centré sur la population, le marché du travail, les investissements. Il est

Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Bejaïa

vraiment très difficile de traiter, analyser et discuter de l'organisation territoriale de la wilaya de Bejaïa, sans évoquer l'origine de découpage territorial de la wilaya de Bejaïa.

I.1 Origine du découpage administrative et territorial de Bejaïa

Pour bien évoquer l'origine du découpage territorial au niveau de la wilaya de Bejaïa, il est profitable d'essayer de répondre à la question suivante, et qui constitue l'intitulé de la sous section ; Quelles sont les facteurs sur lesquelles on s'est basé pour diviser le territoire algérien ? Cette question revient toujours lorsqu'on aborde le sujet de découpage territorial d'un territoire donné. Durant ce travail de recherche nous allons essayer de voir quelles sont ces facteurs, en conséquence certains disent que le découpage territorial de l'Algérie a pris comme mesures le facteur de population, la superficie, la morphologie en matière de fleuve, montagne.

Le rapport préliminaire de la commission juridique et administrative de l'APN¹ a présenté le critère de l'homogénéité comme le plus déterminant et a insisté sur la nécessité d'un dimensionnement judicieux de ces unités sur le plan géographique, administratif et financier. Mais ce rapport n'a pas été vraiment détaillé, ce qui laisse effectivement des failles et des manques sur cette division.

D'après notre analyse des données collectés du terrain, on a aperçu que concernant la population, et en analysant les données de tableau 1 on distingue que la répartition de la population sur le territoire est faite d'une manière déséquilibrés, elle se concentre généralement dans les chefs-lieux, là où il ya les infrastructures de base, que ça soit le transport, les services sociaux, le travail, donc la répartition des terres sur les communes se diffère d'une commune à une autre. Si on prend à titre d'exemple la commune Adekar et Akbou, la superficie de la première est beaucoup plus grande que celle de la deuxième mais la population du second est presque triple de la première.

L'organisation ou les limites administratives de la wilaya de Bejaïa, existent bien avant le découpage de 1984 et même celui de 1974. Et on trouve que les « douars » de la période coloniale sont les communes d'aujourd'hui, et cela en comparant les cartes¹ et 2 qui affirment d'avantage ce dernier.

L'organisation sociale kabyle est de nature patriarcale et patrilinéaire. La filiation de faisant par les hommes suivant les traditions, les familles élargies se regroupent autours des aïeuls. Les femmes, les enfants, les oncles, les tentes et autres cousins, un ensemble de familles ayant un ancêtre commun. Un quartier n'est généralement habité que d'une seule faction avec ses terres et son propre cimetièr. La faction, voire le quartier porte en règle générale, le nom ou le surnom de l'ancêtre fondateur, le regroupement de plusieurs factions forme un village, les ensembles des villages aux origines communes forment des tribus ou

¹Assemblée populaire nationale

Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Bejaïa

bien El Aarch. Lorsque plusieurs tribus s'étendent entre elles forment une confédération (taqbilt) ce phénomène, le plus souvent poussé par les guerres, est plutôt éphémère, les confédérations se font mais se défont aussi rapidement qu'elles se sont formées lorsque le calme est revenu.²

Sous l'impulsion de l'empereur Napoléon III, le territoire algérien est divisé en douars en 1863, ceci afin de délimiter le territoire que chaque tribu occupe afin d'y répartir les terres. Cette manœuvre avait en réalité pour but de subdiviser les entités raciales et culturelles qui existaient en une organisation territoriale et administrative et ceci afin de densifier certaines tribus qui auraient pu poser des problèmes de résistance.

Les limites des différentes circonscriptions kabyles ont conservé leurs contours initiaux, lentement formés à partir du relief et des équilibres politiques. La circonscription résultante, de taille plus ou moins importante, est généralement dominée par le village. Mais dans l'absolu, les frontières auront longtemps été mouvantes, se chevauchant au gré des alliances intercommunautaires ou des conflits internes. Cependant, la morphologie de ces entités n'aura été que peu modifiée dans la mesure où la valeur de la propriété aura été si forte (propriété le plus souvent privée, *melk*, ou collective familiale, la *taxerrubt*), et si morcelée, qu'elle aura constitué à plus grande échelle un gage de stabilité des frontières.³

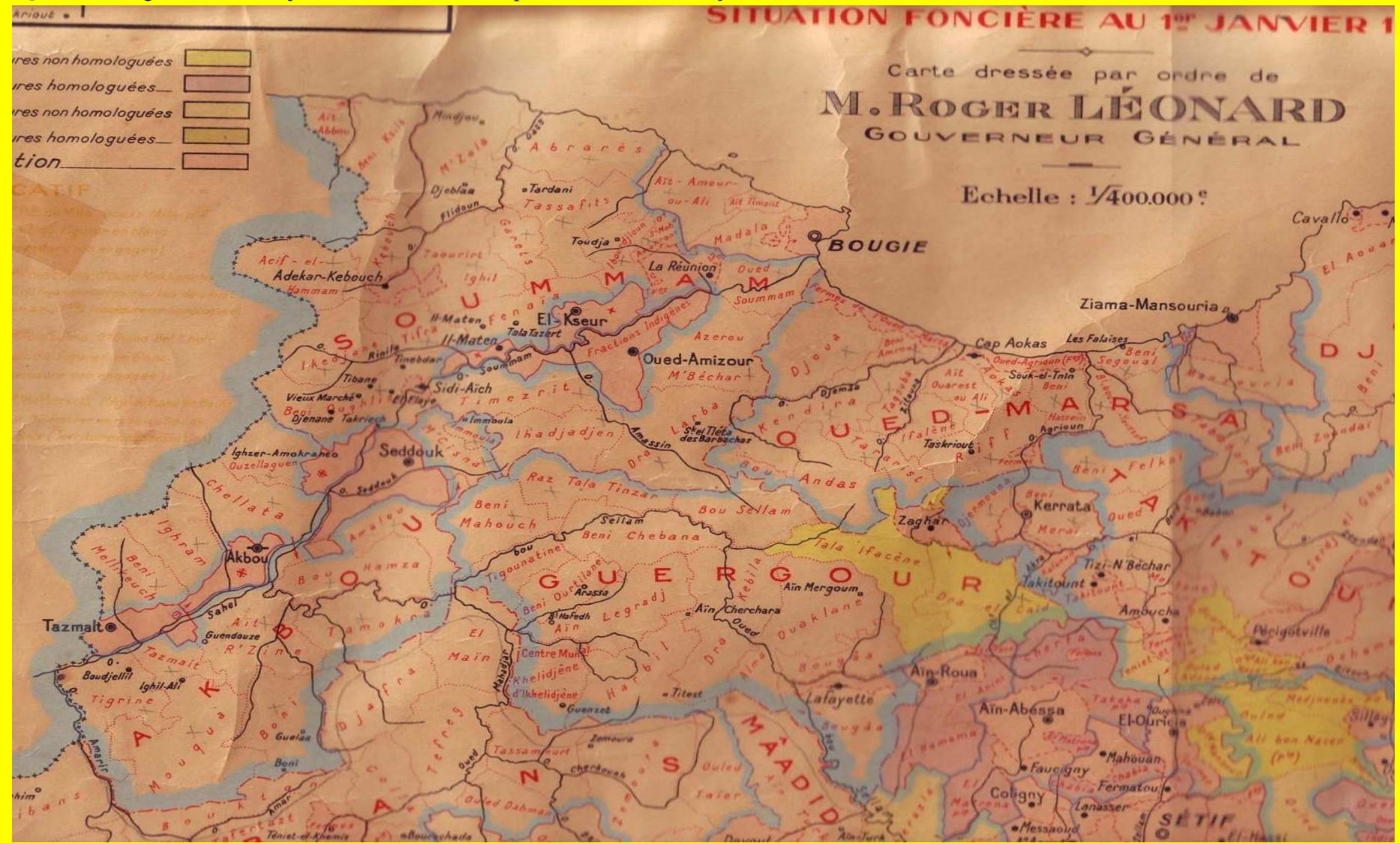
Les frontières inter-fédératives auront d'une part, vigoureusement été influencées par le relief qui ne laisse que peu de liberté (cours d'eau, pentes, lignes de crêtes, plateaux...) et les transformations humaines (chemins, bâtis, marchés...) et d'autre part, la longévité des transmissions de propriétés au sein d'une *taxerrubt* (famille, ou même tribu qui ne correspond pas au village lui-même: le morcellement interne est bien plus répandu que le remembrement). L'incidence est donc faible sur les limites générales relevant du territoire d'un village, lui-même appartenant à une fédération occupant une aire géographique commune quasi immuable : une montagne, un bassin versant, une colline, un plateau. Les limites entre les fédérations fluctueront cependant en fonction de la perte ou du ralliement de tel ou tel village (ou groupement de villages), si ce n'est la création d'une nouvelle fédération dont les limites, après moult débats, conflits, voire affrontements, se référeront généralement aux grandes lignes du relief déjà en présence : lignes de crêtes, bassins versants, fonds de vallées, cours d'eau, massifs forestiers, sources, etc. Le territoire kabyle est donc à l'origine entièrement cadastré.

² <http://encyclopedieberbere.revues.org/>

³ <http://gallica.bnf.fr/>

Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Bejaïa

Figure 17 : l'organisation de Bejaïa en Douars durant les périodes coloniale française

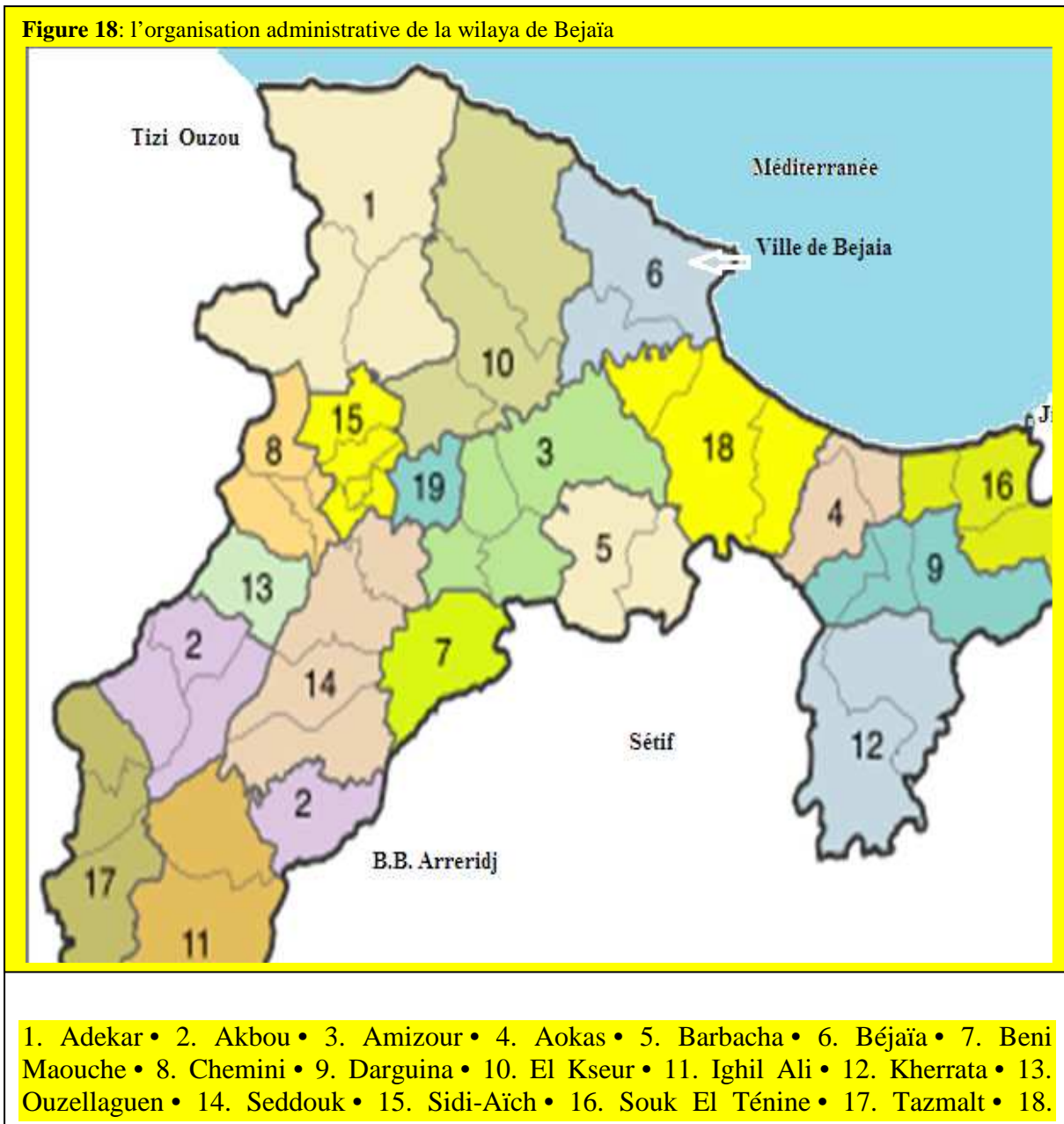


Source : Cadastre de la wilaya de Bejaïa

II.2 Aperçu statistique et administratif des régions de la wilaya

L'organisation administrative de la wilaya de Bejaïa est issue du découpage de 1984 dont on a divisé le territoire en 52 communes et 19 daïras.

Cette sous section sera consacrer à décrire l'organisation territoriale de la wilaya à travers ses grands axes routiers⁴ qui définissent en réalité la répartition territoriale en matières de ressources naturelles, historique et les activités économiques. Pour bien donner un aperçu et un reflet sur la répartition territoriale et spatiale des 52 communes, nous avons trouvé que c'est profitable de les interposer dans la figure 2 et le tableau 1;



⁴Comme c'est vraiment difficile d'analyser un nombre assez important de communes « 52 », nous avons trouvé que c'est profitable d'analyser ces communes à partir des grands axes routiers de la wilaya.

Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Bejaïa

Tableau 27 : répartition des communes de la wilaya de Bejaïa

Les daïras	Commune	Population au 31/12/2008 (habitant)	Superficies des communes (km ²)	Densité Habitants / km ²	Orientation
Bejaïa	Bejaïa	177 460	120,22	1476,13	
	Oued-ghir	19 190	46,32	414,29	Sud
	Total daïra	196 650	166,54	1180,80	
Tichy	Tichy	16 710	56,66	294,92	Est
	Boukhelifa	8 650	116,38	74,33	Sud-est
	Tala-hamza	11 980	38,83	308,52	Sud
	Total daïra	37 340	211,87	176,24	
Akbou	Akbou	53 350	52,18	1022,42	Sud-ouest
	Ighram	12 190	50,11	243,26	Sud-ouest
	Chellata	9 390	41,6	225,72	Sud-ouest
	Tamokra	3 930	68,4	57,46	Sud-ouest
	Total daïra	78 860	212,29	371,47	
Amizour	Amizour	38 210	109,36	349,40	Sud
	B. Djellil	7 950	27,93	284,64	Sud
	Feraoun	15 730	41,91	375,33	Sud
	Semaoun	13 720	33,98	403,77	Sud
	Total daïra	75 610	213,18	354,68	
Adekar	Adekar	13 070	107,6	121,47	Ouest
	Beni-k'sila	4 410	184,16	23,95	Nord-ouest
	T. Ighil	6 710	71,34	94,06	Ouest
	Total daïra	24 190	363,1	66,62	
Seddouk	Seddouk	20 320	54,42	373,39	Sud-ouest
	Amalou	8 700	57,14	152,26	Sud-ouest
	Bouhamza	9 190	77,86	118,03	Sud-ouest
	M'cisna	8 030	39,12	205,27	Sud-ouest
	Total daïra	46 240	228,54	202,33	
Kherrata	Kherrata	35 830	97,69	366,77	Sud-est
	D. El-kaid	29 360	123,34	238,04	Sud-est
	Total daïra	65 190	221,03	294,94	
Timezrit	Timezrit	25 950	38,09	681,28	Sud-ouest
	Total daïra	25 950	38,09	681,28	
Sidi-aïch	Sidi-aïch	13 850	7,7	1798,70	Ouest
	Leflaye	6 320	9,48	666,67	Ouest
	Tinebdhar	5 900	16,61	355,21	Ouest
	Tifra	8 030	38,84	206,75	Ouest
	Sidi-ayad	5 670	9,06	625,83	Ouest
	Total daïra	39 770	81,69	486,84	
Chemini	Chemini	15 220	39,04	389,86	Ouest
	Souk-oufela	9 080	13,82	657,02	Ouest

Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Bejaïa

	Tibane	5 150	5,4	953,70	Ouest
	Akfadou	7 290	42,01	173,53	Ouest
	Total daïra	36 740	100,27	366,41	

S.et-tenine	S. El-tenine	13 490	26,28	513,32	Est
	Melbou	11 480	47,47	241,84	Est
	Tamridjet	8 490	53,27	159,38	Est
	Total daïra	33 460	127,02	263,42	
El-kseur	El-kseur	29 100	94,06	309,38	Sud-ouest
	F. El-mathen	12 050	45,21	266,53	Sud-ouest t
	Toudja	9 880	167,13	59,12	Ouest
	Total daïra	51 030	306,4	166,55	
Barbacha	Barbacha	16 970	83,77	202,58	Sud
	Kendira	5 580	45,56	122,48	Sud
	Total daïra	22 550	129,33	174,36	
Darguina	Darguina	14 280	82,53	173,03	Est
	Ait-smail	12 230	27,08	451,62	Est
	Taskriout	16 310	31,06	525,11	Est
	Total daïra	42 820	140,67	304,40	
B.maouche	B- maouche	13 170	94,86	138,84	Sud
	Total daïra	13 170	94,86	138,84	
Aokas	Aokas	16 630	27,87	596,70	Est
	T. N'berber	12 650	52,76	239,76	Est
	Total daïra	29 280	80,63	363,14	
I.ouzellagen	I. Ouzellagen	22 810	61,4	371,50	Ouest
	Total daïra	22 810	61,4	371,50	
Tazmalt	Tazmalt	29 150	34	857,35	Sud-ouest
	B. Melikeche	8 600	42,8	200,93	Sud-ouest
	Boudjellil	11 390	99,85	114,07	Sud-ouest
	Total daïra	49 140	176,65	278,18	
Ighil-Ali	Ighil-ali	9 550	195,37	48,88	Sud-ouest
	Ait-r'zine	14 650	74,56	196,49	Sud-ouest
	Total daïra	24 200	269,93	89,65	
	Total wilaya	915 000	3223,49	283,85	

Source : réalisé par nos soins à partir des données de la DPSB pour l'année 2012

Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Bejaïa

Avant de commencer de parler des commune de la wilaya de Bejaia, et leurs organisations par rapport aux axes routiers, qui sont considérés comme l'origine de la localisation et concentration des gens au niveau de certains territoires, bien entendu avec l'existence de certains facteurs qui sont indispensables pour le bien être de l'individu. Tous ces facteurs ont vraiment participés manifestement dans la dévaluation de nombre de la population dons certains régions de la wilaya, et même ont contribués dans la réorganisation administrative et territoriale de la wilaya. Parmi ces facteurs, nous citons les plus indispensables et répétés au niveau de la wilaya de Bejaia est ;

- **Le facteur sécuritaire :** Ce n'est un secret pour personne que des groupes terroristes font des incursions dans certaines régions de la wilaya, terrorisant les petits hameaux isolés. Il est certain qu'un certain nombre de familles ait choisi d'aller vivre provisoirement ou définitivement ailleurs.
- **Les facteurs sociodémographiques :** Des facteurs tels que l'arrivée massive des filles à l'université, le recul de l'âge du mariage, les succès de la politique national de la planification familiale... ont certainement joué un rôle dans le ralentissement démographique. Nous sommes en plein transition démographique qui se caractérise simultanément par une baisse du taux de nuptialité et du taux de fécondité (baisse du taux de natalité).
- **Les facteurs économiques :** certains communes comptent parmi les plus démunies de la wilaya. Les jeunes sont peu intéressés par une agriculture végétative qui a peu à leur donner, en l'absence d'activité secondaire et ou tertiaire préfèrent tenter leur chance ailleurs, que ce soit en Algérie ou à l'étranger. Le départ, pour raison de pauvreté, est source de problème puisqu'ils saignent ces communes de leurs forces vives, mais ce n'est pas tout car la pauvreté exerce une autre pression qui a pour effet de faire reculer la population : la région d'étude devient répulsive et n'attire pas de population venant de l'extérieur. Elle devient de ce fait un émetteur net d'émigrés et voit sa population suivre un trend baissier. Par conséquent c'est sur cette blessure qu'il faudra appliquer l'emplâtre.

Discuter de découpage territorial détaillé de la wilaya de Bejaia, nous semble vraiment une chose impossible à faire et à réaliser dans un délai court, car y'a un nombre très important des communes dans notre, espace d'étude, estimé de 52 commune. Donc il nous semble intéressant de faire la description du territoire de Bejaia, en s'appuyant sur les grands axes routiers principaux qui touchent en effet presque toutes les communes de territoire de Bejaia.

Vu que la route est un moyen qui relie une région à son espace limitrophe et permet de renforcer l'intégralité de son espace géographique, ainsi que l'infrastructure routière constitue aujourd'hui un moyen de développement économique des pays où une région desservie par

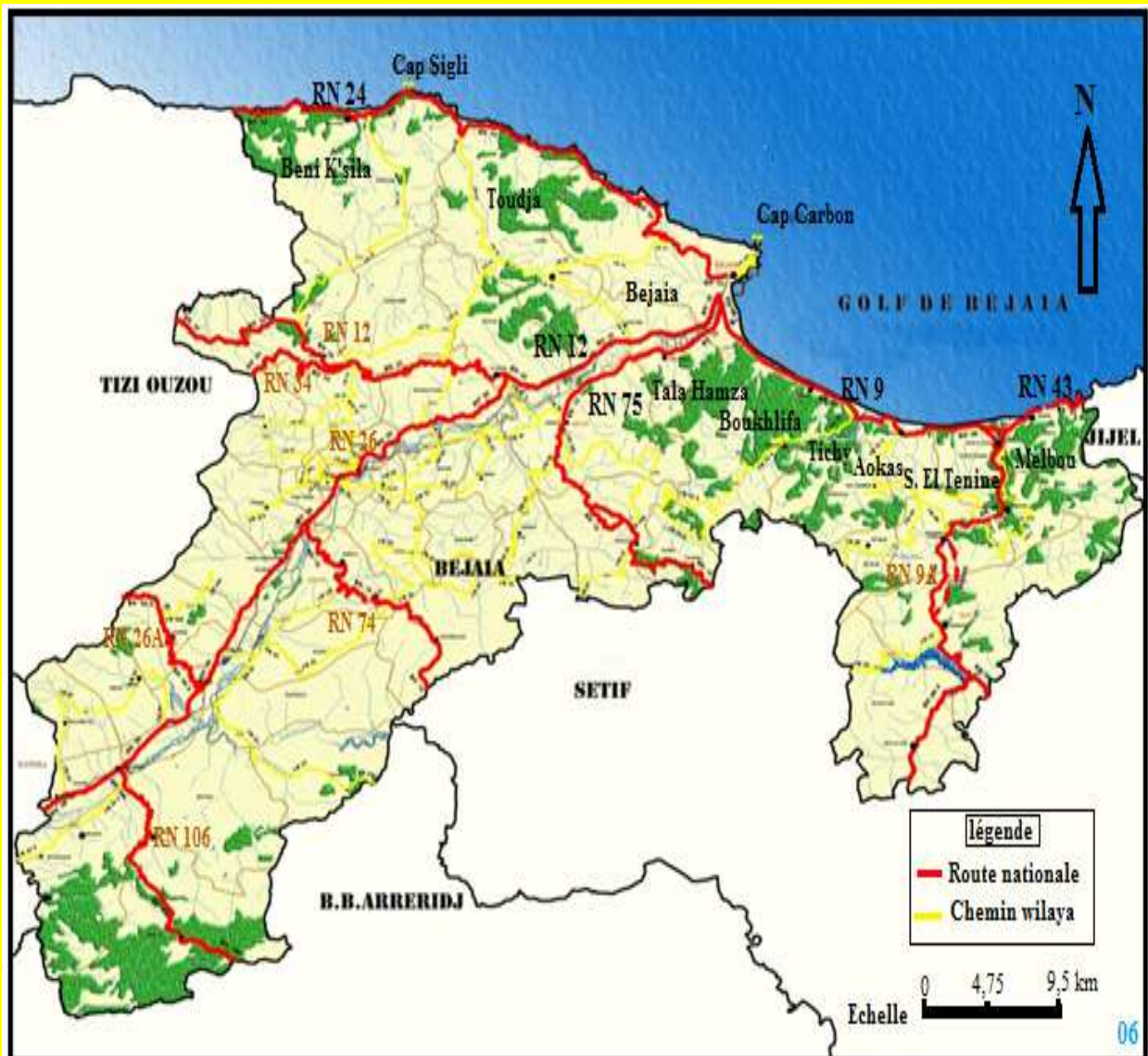
Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Bejaïa

des infrastructures peut répondre à la demande de la mobilité des personnes et de transport de marchandise, ainsi que les ménages s'installent dans les endroit disposant d'infrastructures.

Les infrastructures routières sont des vecteurs de développement, elles offrent l'opportunité d'accès à toutes les régions, et un moyen de renforcement des échanges économiques avec les différentes régions.

Le territoire de la wilaya de Bejaïa est traversé par 10 routes nationales. Celles qui ne sont pas touchées les axes principaux sont effectivement traversés par des chemins wilayas, qui est du moins efficacités et rentabilité par rapport aux axes principaux, estimé de 22 chemins de wilaya et un réseau communal. Les principales voies de communication se présentent comme suit : neuf routes nationales qui desservent les grandes agglomérations de la wilaya, assurant ainsi un lien important avec les wilayas limitrophes, il s'agit de : RN 43, RN 09, RN 75, RN 74, RN 12, RN 26,, RN 106et la RN 34. Ces dernières seront notre repère pour décrire l'organisation administrative de la wilaya de Bejaïa.

Figure 19 :Le réseau routier de la wilaya de Bejaïa



Source : DTP + traitement personnel

Nous débuterons par les régions qui se trouvent dans l'espace littoral de la wilaya et qui sont traversées principalement par l'axe principal (RN 24, RN09 et la RN 43).

I.2.1 Les régions⁵ du littoral

Le découpage administratif et territorial pour les communes de littorale, réalisé et séparées dans les majorités des cas par des oueds qui se versent dans la mer. Et pour bien débiter et de parler de ce découpage nous commencerons par la région qui est traversée par la RN24.

I.2.1.1 Régions parcourues par l'axe RN24

Parmi les communes qui sont desservies par la RN 24, et bien la commune de Béni K'sila, constitue la limite entre la wilaya de Bejaia et Tizi Ouzou au niveau de l'espace littoral, son domaine littoral occupe environs 32, 03% de sa superficie soit 58,98km², le linéaire côtière de la commune représente 22,67km. Cette dernière à des limites administratives avec Toudja par le Est et se trouve la commune de Toudja, et qui sont séparées par le Oued das . Pour coté Sud Taourirth Ighil et Adekar. Pareil pour la commue de Toudja qui est situé à Ouest de la commune de Bejaia et à l'Est de la commune de Béni K'sila, sa superficie est répartie en deux zones, la zone nord qui représente 70% très accidentés, et la zone sud où se situe le chef lieu moins accidentée. La limite administrative entre Toudja et Béni K'sila est Oued Das, ce dernier est situé à moin 30km de chef lieu de la wilaya et 16 km du chef lieu de la commune de Toudja. Il constitue aussi la limite entre Béni K'sila par le Ouest, El K'seur par le Sud.la RN 24 regroupe aussi certains village de la commune de Béjaia (Ighil el Bourdj, Boulimat, Saket...).

- **La situation économique**

Cette région est connue par une économie primaire. En outre, en dépit des efforts consentis en matière agricole par nombreux dispositifs qui n'ont pu pénétrer cette région au même rythme qui a été enregistré dans le reste de la wilaya.

En ce qui concerne l'industrie est presque inexistante, quelque activités purement artisanales. Les PME dont lesquelles dispose la région n'arrivent pas a satisfaire les besoins de la population locale en terme d'emploi. Le caractère montagneux de la région ne favorise pas l'industrie car les unités industrielles consomment trop d'espace pour produire, stocker et transporter les matières premières et les produits finis.

Pour le tourisme ces communes sont enchâssées entre deux régions qui affichent clairement leur vocation touristique et œuvrent à la renforcer avec les ZET de la région ainsi

⁵Le terme Région représente dans ce travail un ensemble des communes

Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Bejaïa

que ses plages. L'infrastructure touristique dans la région (villas, chalets, immeubles...) est anarchique, ce qui détruit l'image de la région.

- **la population de la région**

Cette région est l'une des moins peuplées de la wilaya. La commune de Beni k'sila et Toudja souffrent aujourd'hui de la baisse de taux d'accroissement de leurs populations, d'ailleurs, selon les la DPSB La densité ces communes est très loin de la moyenne de la wilaya qui est estimé selon la même source cité antérieurement de plus (322 Hab. /km²), et moins de 76 Hab. / Km²). Si nous essayons de comparer entre la communes de cette region, nous constaterons que la population de la commune de Toudja est double de celle de Béni K'sila, avec 9 880 habitants, alors que celle de Beni K'sila est seulement 4 410 habitants, ce qui fait que la première est le double de la seconde, alors que si nous nous revenons à la superficie nous constatons que celle de Béni K'sila est plus importante que celle de Toudja, cela peut s'expliquer par la situation sociale de chaque commune et la disponibilité des services, que ça soit en matière des équipements et des infrastructures du base, citons en exemple et les moyens de transport qui sont vraiment médiocre et loin d'être satisfaisantes. D'ailleurs les déplacements des populations de la zone Ouest (Toudja et Beni K'sila), se fait difficilement et les motifs de déplacements entre les deux villages sont enserer et se font généralement soit pour rejoindre l'école, le travail et pour les motifs de services primaires tels que les achats et les diverses visites, mais pas pour les motifs de faire du tourisme. Les déplacements entre la zone Ouest et Bejaïa, se font pour les motifs de services qui ne sont pas disponibles dans les petits villages et les communes de lacote Ouest. Concernant les déplacements effectués par les non-résidents (hommes d'affaires, touristes...) pour rejoindre la zone Ouest sont peu connus, notamment en hiver car il y a un manque flagrant d'infrastructures et équipements des différentes secteurs ainsi que l'insécurité ou bien en matière de services sociaux, la disponibilité de l'emploi..., durant la période estivale la région enregistre un mouvement de population, mais juste après les vacances le calme revient.

- **L'infrastructure de la région**

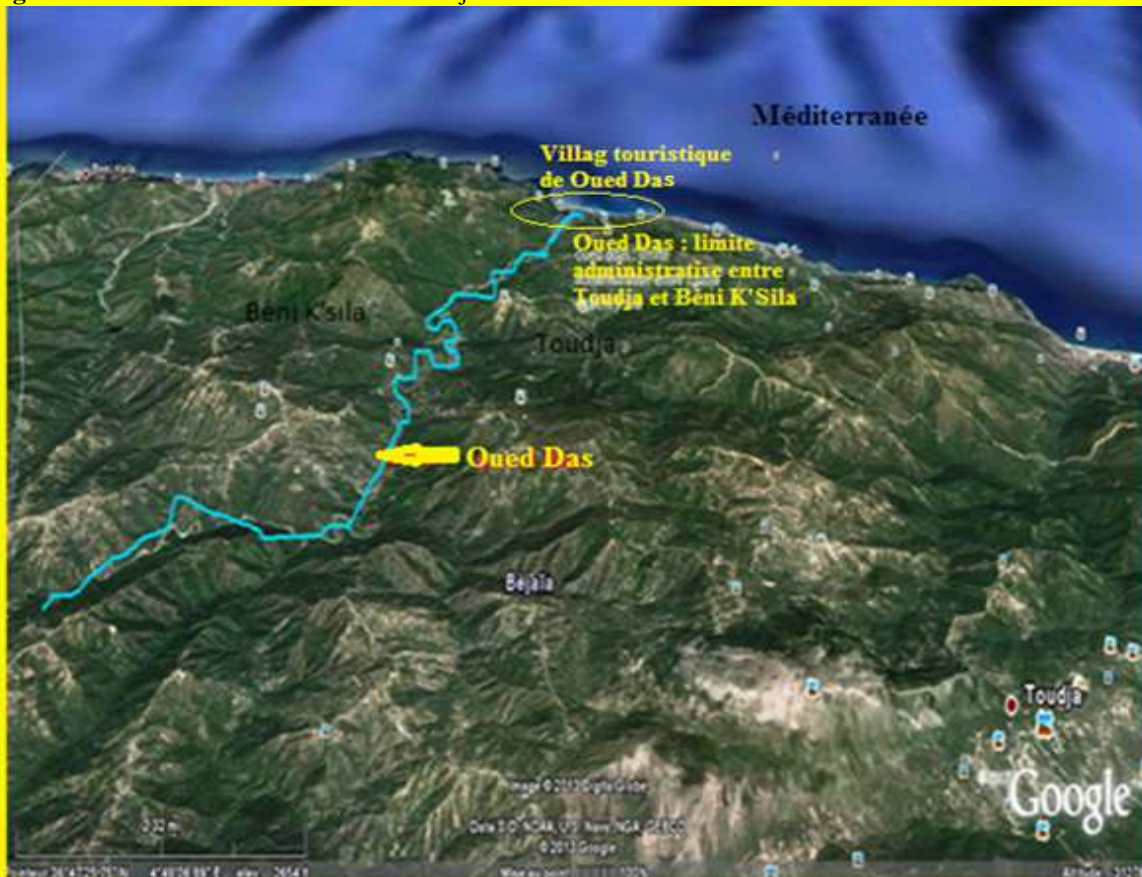
Le problème avec les infrastructures de base et les grands équipements, c'est qu'en règle générale, ils ne sont pas divisibles pour qu'il soit possible de les réaliser en tranches sur plusieurs années, au fur et à mesure des besoins. Ils doivent être financés et réalisés en un seul lot, chacun, ce qui rend inévitables certains problèmes.

Les communes citées antérieurement, ont bénéficiées ressèment de très peu des infrastructures du base, en titre d'exemple nous citons équipements d'accompagnement pour améliorer l'axe principal (R24) tels que : relais routiers, stations-service et autres services assurant la sécurité et le confort des usagers (mécaniciens, vulcanisateurs...). Elle est, néanmoins, appelée à devenir un axe de développement aussi important que la RN 12, qui

Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Bejaïa

remonte la Soummam. Elle devra, à l'avenir, desservir, des zones d'extension touristiques (ZET) de Boulimat, Saket, Oued Das et Azaghar. Cette route doit être élargie et son tracé revu de toute urgence car tout retard risque de rendre l'opération irréalisable notamment au niveau de la localité de Saket, où un noyau urbain est en formation, constitué essentiellement par le village touristique de l'EPLF. La région dispose de certains équipements qui sont vraiment primaires comme 4 centres de santé, 2 maisons de jeunes, 11 écoles repartis en (primaires, secondaires et lycées) ... Le retard dont souffrent ces communes est dû en premier lieu à la situation politique des années 1990 (terrorisme). Ce sont des communes qui ont des potentialités considérables de développement. La combinaison forêt-mère pourrait être leur moteur de développement principal. Elles présentent des ressources hydriques qui peuvent soutenir le développement

Figure 20 : limite administrative entre Toudja et Béni k'sila



Source : Vue panoramique des communes de Béni K'sila et Toudja séparés par Oued Das à partir de GoogleEarth, Etablie par nos soins.

I.2.1.2 Région desservie par la RN 09 et RN 43

La région Est de la wilaya est traversée RN 9, représente et serve à la fois comme autant un axe économique et touristique, il relie la commune où la ville de Bejaïa aux celles de l'Est. Le domaine littoral de cette région occupe 75,39% de sa superficie, avec une population de

Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Bejaïa

177 988 habitants⁶, elle présente plusieurs atouts, sites naturels et historiques. Passant par quatre communes littorales.

Boukhelifa est une commune de montagne que l'administration a sorti de sa coquille et de sa léthargie, pour l'élever au rang de chef-lieu de commune. Le territoire borde la Méditerranée, mais c'est comme à contrecœur car toute la commune est totalement tournée vers l'intérieur, où se concentre toute la population, en villages, bourgs et autres lieux-dits, la commune dispose aussi d'une bande côtière, qui contraste avec son aspect montagnard, On y trouve la caserne Génie militaire et le village Capri tour. Elle se situe à moins de 10km de chef lieu de la wilaya, est une région montagneuse, traversée par plusieurs Oueds où la montagne occupe 98% de sa superficie. L'activité dominante est bien l'agriculture, suivi par l'activité touristique qui est saisonnière. Cette commune est entourée par ; le Ouest et le Ouest Sud nous trouvons la commune de Tala Hamza, Bejaïa, Barbacha et Amizour, et pour ses limites Sud nous trouverons la commune de Kandra et la wilaya de Setif, pour ses limites Est à la commune de Tichy qui est séparée par Oued Afalou avec la commune de Boukhlifa.

Tichy est l'une des communes et des régions touristiques les plus connues au niveau de local et même à l'échelle nationale, située à 15km de la wilaya de Bejaïa, sa façade littorale constitue un point attractif pour les vacanciers, elle compte des équipements touristiques permettant relativement propices pour que un touriste soit satisfait. En plus des potentialités la commune compte aussi des potentialités agricoles dont la superficie est de 182 hectares. L'extension urbaine de cette commune est linéaire, suivant le tracé de RN09 qui va vers la commune d'Aokas, Et qui est considéré comme un élément structurant de la ville. Cette commune a des limites avec la wilaya de Sétif par le Sud, et la commune de Tizi N'berber par le Sud Est, autrement pour ses limites Est nous trouverons la commune d'Aokas qui est séparée par Oued Djemaa avec la commune de Tichy.

Aokas qui veut dire requin en berbère, commune très contrée de point de vue géographique et historique, diverse en matière de sites naturels, grottes féeriques, mer et montagne qui se confrontent sans pour autant s'affronter. Elle se trouve à environ 18km de chef lieu de la wilaya, et à des limites avec la commune de Tichy par le Ouest et la commune de Tizi n'berber par le Sud, par contre l'Est a des nous trouvons la commune de Souk el Ténine. Ce qui sépare la commune d'Aokas et celle de Souk El Tenine et bien Oued de Lota.

Souk el Ténine est une commune traversée par deux axes principaux la RN 09 et RN 43 qui va vers la wilaya de Jejjil via la commune de Melbou. La commune de Souk El Tenine se trouve dans la même ligne avec la commune d'Aokas, située à environ 27km de chef lieu de la wilaya, cette commune à des limites avec la commune de Melbou de côté Est et la commune de Timrejt et Darguina par le sud Sud. La limite administrative entre Souk El Tenine et Melbou est bien Oued de Tizi El Oued (Agrioune), Darguina et souk el Tenine vers le Sud sont séparés par la montagne. Toujours vers le Sud nous trouvons la commune de

⁶ RGPH 2008 (source : ONS)

Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Bejaïa

Taskriout et Ait Smail qui sont séparé par oued Amazar, ainsi Taskriout, Darguina Tameridjet sont séparées par le même Oued qui parent une descente des montagnes de Ait Smail et celle de la région de Temrejt vers la mer en passant par les trois communes cité antierement.

Melbou est une commune qui ce trouve dans le fringe littoral avec le même linière avec les communes qui sont traversées par la RN 09. La commune de Souk El Tenine et Mulbousont reliées par la RN 43, et séparées par oued Agrioune comme nous avons déjà cité, cette commune(melbou) constitue la limite entre la wilaya de Béjaïa et celle de Jijel, recèle un potentiel naturel important en plages et montagnes, elle est à vocation touristique, mais ne disposent pas d'hôtels et d'infrastructures pour répondre à la demande touristique.

Figure 21 : la limite administrative entre Melbou et Souk El Tenine



Source : vue panoramique des communes de Melbou et souk el tenine par Google Earth, Etablie par nos soins.

- **La situation économique de la région**

Le foncier agricole de la zone d'étude est représenté par les plaines du littoral. La fertilité de ses sols confère au secteur de l'agriculture des aptitudes à une exploitation intensive dans le domaine de maraîchage, des agrumes et des fourrages. La plaine d'Aokas et Souk El Tenine sont les plus importantes plaines côtières. L'agriculture des communes qui entourent la RN9 souffrent d'énormes problèmes et cela parce que l'exploitation des

Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Bejaïa

ressource agricoles de la région reste encore traditionnelle et elle dépend toujours des conditions naturelles.

Les communes Boukhelifa, Tichy, Aokas et Souk El Tenine sont enchâssées entre deux régions qui affichent clairement leurs vocations touristiques et œuvrent à la renforcer. La région reste fondamentalement rurale et l'industrie y est absente. Sauf qu'il y a un nombre important de petites entités PME qui fait une importante masse salariale et préconfigure le champ de l'activité semi-industrielle de la région. Cette partie de territoire est appelée dans le proche avenir à devenir un pôle touristique très important.

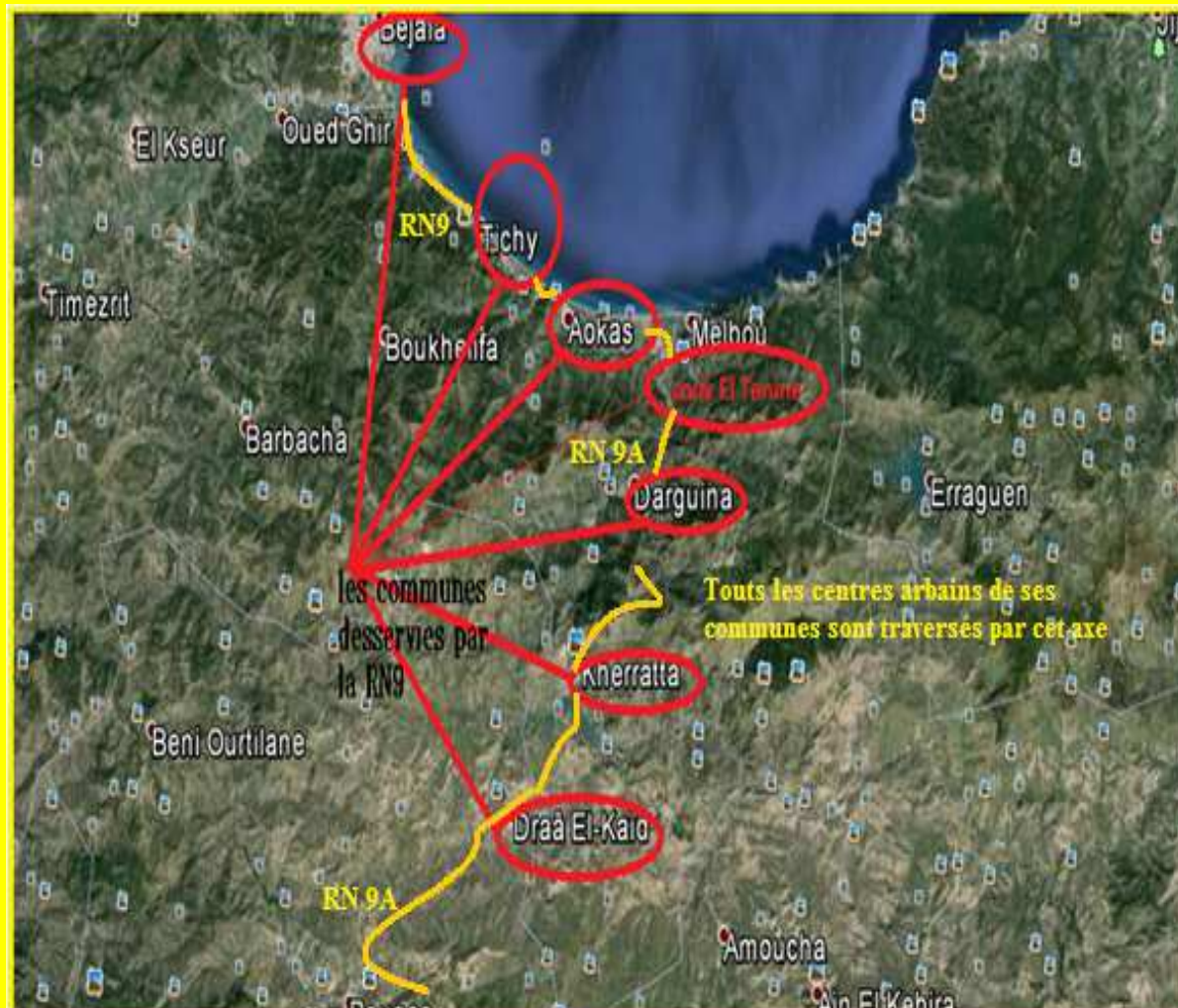
Les communes de l'Est de la wilaya servies par la RN 9 qui sont Kherrata et Draa El Kaid souffrent de pauvreté malgré leur accès à la route nationale. La commune d'Ait Smail se trouve dans deux grandes montagnes, Adrar n Fad (1748 m) et Adrar Takoucht (1896m). D'une manière générale, ces communes présentent une topographie très accidentée, chahutée et surtout ravinée. Elles présentent comme toutes les communes à caractère rural, une culture d'autoconsommation. Le jardinage sur des parcelles réduites est la pratique la plus répandue. Le couvert végétal est essentiellement arboricole, il est représenté par diverses variantes d'arbres notamment les oliviers et autres arbres fruitiers.

- **La population de la région et sa répartition dans le territoire**

La répartition de la population se diffère d'une commune à l'autre (tableau 1). Faisant comparaison entre deux communes Kherrata et Draa El Kaid, la commune de Kherrata est classée au premier rang en matière de population et la commune de Draa el Kaid classée première en matière de superficie. La concentration de la population dans la commune de Kherrata est due à sa situation sociale où la commune répond au besoin de la population en matière de services (logement, emplois, santé en matière d'hôpitaux...), le contraire pour la commune de Draa El Kaid malgré qu'elle dispose d'une superficie bien importante par rapport à celle de Kherrata.

L'emploi est un paramètre très important pour l'organisation de l'espace. Il conditionne les mouvements des populations que ce soit les mouvements journaliers ou bien les mouvements migratoires. La disponibilité de l'emploi dans une région permet la fixation des populations de cette dernière et donc éviter l'exode rural comme c'est le cas pour la commune d'Ait Smail. Dans cette partie de territoire en matière d'habitat, on trouve la prédominance de l'habitat individuelle avec environ 82%. La construction des logements est faite d'une manière anarchique ce qui détruit l'image de cette commune qui est le cas prédominant dans la majorité des communes de la wilaya, surtout quand on parle du littoral, les constructions dans les communes côtières ne suivent aucune norme, certaines communes tournent le dos à la mer, et d'autres construisent des maisons sur les plages alors qu'il faut pas construire à moins de 100m de la plage, norme absente à Béjaïa. La population de ses communes se concentre dans les chefs-lieux et les agglomérations secondaires nous prenons comme exemple la commune d'Aokas, ce phénomène est dû à l'exode rural qui pousse la population à s'installer dans le chef-lieu.

Figure 22: les communes traversées par la RN 09



Source : Vue panoramique des communes traversées par la RN9 à partir de Google Earth, Etablie par nos soins

I.2.2 Les régions de l'arrière pays

Le découpage territorial et administratif est fait sur base morphologique, où nous trouvons que la plupart des communes sont séparées par des montagnes et peu de ces régions sont séparées par des Oueds.

I.2.2.1. Région desservie par l'axe principal de la RN 75

La RN 75, démarre au niveau du carrefour d'Ireyahen, point de jonction avec la RN 9, pour rejoindre Sétif, elle traverse la zone d'étude, sur une dizaine de kilomètres sur le territoire de la commune de Tala Hamza, uniquement. Elle longe la rive droite de la Soummam passant par Amizour, Barbacha et Bouandas. Ces communes sont limitées administrativement par des montagnes, c'est là où se rencontre la plaine et la montagne, ou par des fleuves, prendra titre d'exemple entre feraoun et barbacha il ya un oued qui s'appel Assif Oumasin, se dernier sépare aussi Semaoun et Amizour. Et la limite administrative de tala Hamza avec Ouesdghir est constituée par Oued Soummam.

Les communes qui entourent cet axe principal sont des communes dans la majorité des cas pauvres, à cause de l'immigration vers l'intérieur ou l'extérieur du pays.

- **La situation économique de la région**

Le caractère montagnoux qui définit la région a fait que l'activité économique principale est l'agriculture, De nombreux jardins, près de leur fontaine et de leur figuier, permettent la production de légumes variés. L'élevage, principalement de moutons occupe une place importance dans l'activité agricole dans cette région. On trouve aussi, sur le territoire de ces communes, de nombreuses oliveraies ainsi que de petits champs de blé. Leur économie est peu développée. Plusieurs projets d'aménagement sont actuellement en cours de réalisation sur plusieurs secteurs : aménagement et réfection des pistes, locaux de loisirs et culture, stade communal, réseau d'alimentation en eau potable, réseau d'assainissement... Les communes sont situées dans une zone montagneuse, au relief accidenté, sur des hauteurs dominant les communes voisines. Elles sont composées de nombreux villages proches les uns des autres, mais souvent séparés par des ravins que la route ou les chemins doivent franchir ou contourner.

Le territoire de la commune de Kendira est traversé la RN75 qui est caractérisée par une chaussée très rétrécie et en dégradation continue. Cette commune est issue du douar d'Oued Marsa, à un territoire qui s'étend sur une superficie globale de 45,56 km², la région est totalement rurale formée de plusieurs villages. Elle est limitée comme suit :

Au Nord, par les communes de Boukhlifa et Amizour

Au Sud, par la commune de Bousselam (W. Sétif)

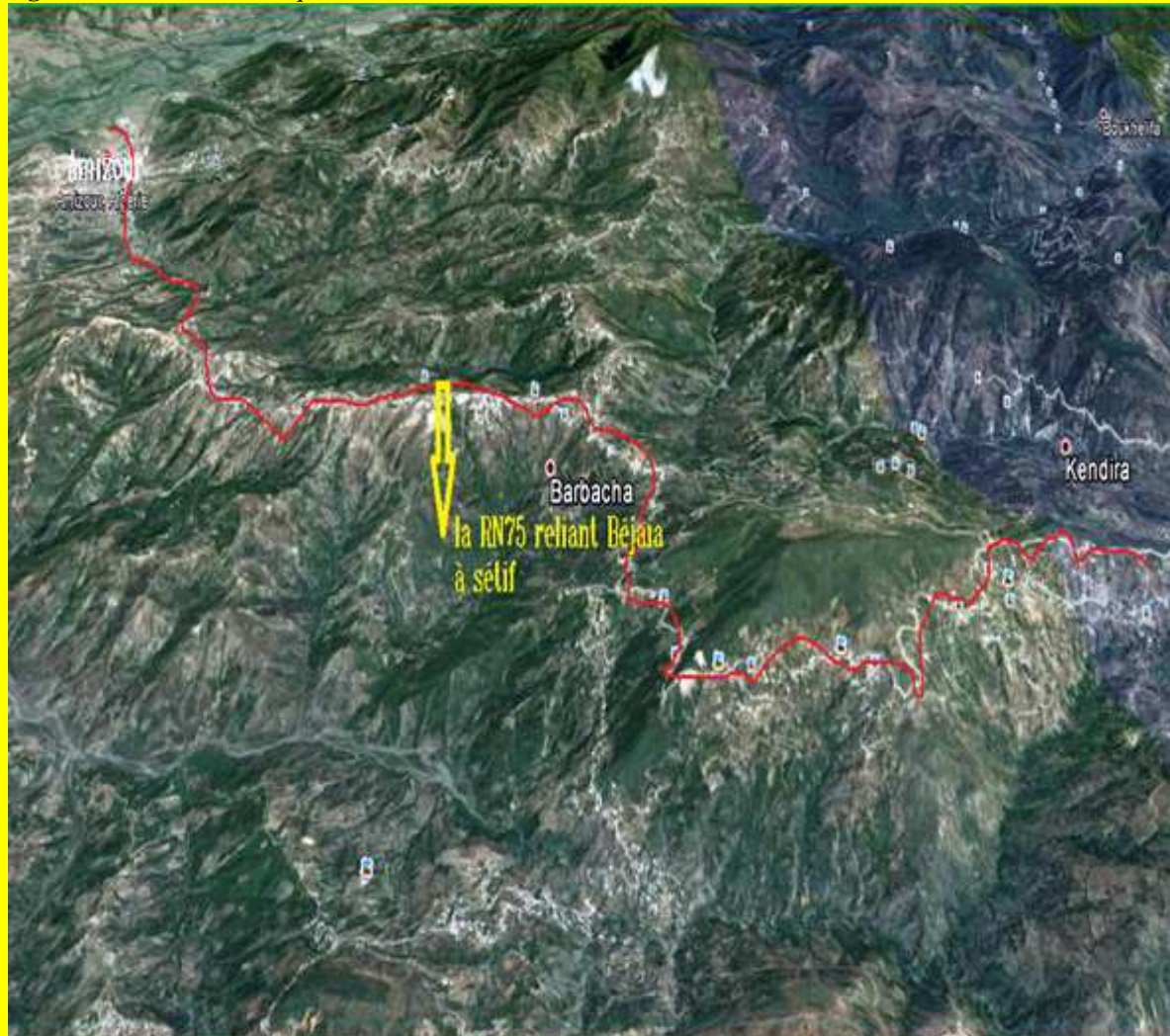
A l'Est, par les communes de Boukhlifa (W. Béjaïa) et de Aït Noual M'zada (W. Sétif)

A l'Ouest, par la commune de Barbacha.

Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Bejaïa

La commune de Kendira est classée au deuxième rang en termes de nombre des martyrs tombés au champ d'honneur au niveau de la wilaya de Béjaïa, est connue aussi par l'activité artisanale de la vannerie, les paysans de la commune sont engagés dans l'élevage de bétail et de volaille. Elle aussi la disponibilité des ressources en eau potable de haute qualité comme la source de bourached. Thalaimazighan. Thalaoumdoune, ichrahene ... Et d'autres sources naturelles d'eau douce, la qualité des figes sèches.

Figure 23 :les communes qui entourent la RN75



Source : Vue panoramique des communes traversées par la RN75 à travers Google Earth. Etablie par nos soins

I.2.2.2. Région desservie par la RN12

Reliant la ville de Bejaïa aux wilayas de Tizi Ouzou et Alger, c'est un axe important. La route à une vocation touristique, par la traversée de la forêt de Yakouren, elle traverse aussi la wilaya sur 83 km et relie Adekar (à l'Ouest) à Bejaïa à l'Est en passant par El-Kseur et Oued Ghir. C'est l'axe le plus fréquenté de la wilaya mais une urbanisation abusive et sauvage est entrain de le transformer une rue centrale d'une ville linéaire qui va de Bejaïa à Oued Ghir, via Mellela et Ibourassen et d'autres hameaux et lieux-dits.

Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Bejaïa

Les communes desservies par la RN12 ou bien celle qui sont autour ou proche de cet axesont administrativement séparées par des oueds, par exemple la limite entre TaourirtIghil et BéniK'silaest Oued Daas,Akfadou et Adekar sont aussi séparés par un Oued.

La région est rurale formée de plusieurs villages. Cette partie de territoire est relativement enclavée, et on considère que ce sont les communes les plus pauvres de la wilaya.Plusieurs activités peuvent être favorisées dans cette partie de territoire, comme le tourisme.

- **La situation économique autour de la RN12**

Une région rurale,Devant le manque de moyens d'investissement dans les autres domaines, la populationpréfère se remettre à l'agriculture pour vivre. Toutefois, cela n'a pas pour autant épargnercette localité des problèmes auxquels est confrontée la population, notamment en ce qui concerne les projets de développement local. Les routes, le logement, les aires de jeux, l'eau potable ainsi que l'assainissement sont autant de nécessités qui préoccupent les citoyens de cette municipalité. L'enveloppe allouée à l'APC annuellement est jugée insuffisante par les autorités locales pour satisfaire tous les besoins des habitants.

La vocation des communes limitrophes des massifs forestiers (la forêt de l'Akfadou, TaourirtIghil, Bouhathem et Mzala) était l'agriculture de montagne, la sylviculture et le pastoralisme. Elle a disparu par suite de l'émigration et de l'exode rural. Aujourd'hui, en raison du problème de chômage, essentiellement lié à l'absence d'unités industrielles ou toutes unités de production susceptibles de créer l'emploi dans la région.la forêt de ces communes est utilisée pour :Le bois de chauffage et charbon,Le bois de construction (chalets, bergeries, charpentes traditionnelles, parquets et perches de soutien de dalles),L'artisanat du bois,L'agro-alimentaire (baies et champignons),Les pâturages,Le captage des sources pour l'alimentation en eau potable...

La région se caractérise aussi par l'absence d'unités de transformation du bois de chênes, la seule unité privée se situe à Adekar. En raison des contraintes rencontrées, l'unité n'est plus opérationnelle depuis 2002. Hormis quelques PME et unités d'artisanat au nombre de 294 unités, notre zone d'étude ne dispose que de deux zones d'activités à Adekar et TaourirtIghil, qui malheureusement, à ce jour, ne sont pas mises en activité. Notre zone d'étude dispose d'une unité industrielle importante classée au niveau national, cette zone se situe sur le carrefour de la RN26 et la RN12 à EL K'seur.

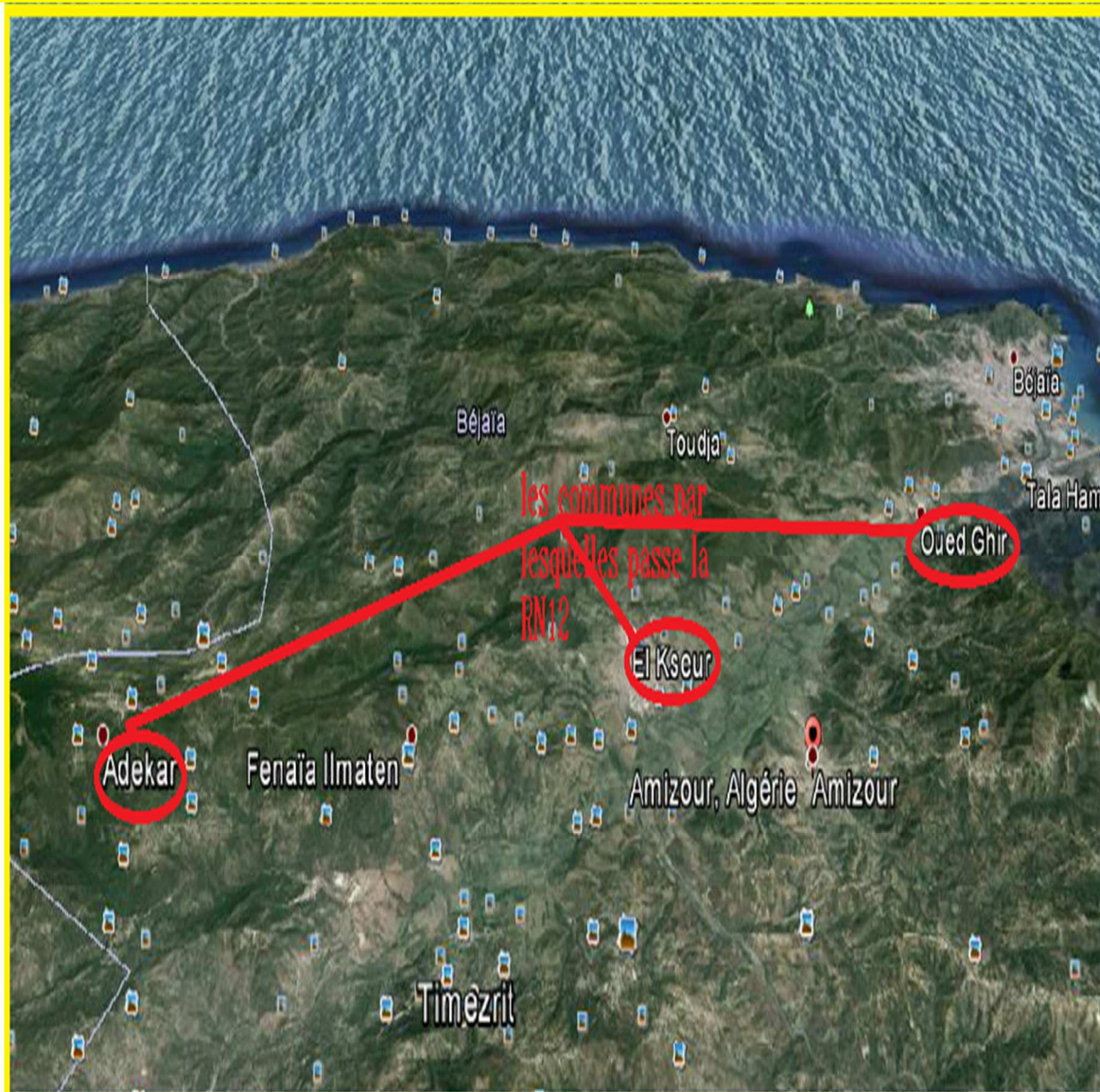
- **La population de la région**

La population dans cette partie de la wilaya, comme les autres communes, est répartie d'une manière déséquilibrée, nous remarquons que la population se concentre dans la

Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Béjaïa

commune d'El Kseur plus que dans les deux communes Adekar et Oued Ghir, alors que la superficie de d'Adekar est supérieure à celle d'El Kseur. La population de la commune de cette dernière se caractérise par une forte concentration dans l'agglomération chef-lieu de la commune. La disponibilité des services (notamment publics) dans les villes chef-lieu de ces communes et de l'existence de quelque habitations près et à l'intérieur de la zone d'activité de la commune.

Figure 24: Les communes qui entourent la la RN12



Source : Vue panoramique des communes traversées par la RN75 à travers Google Earth, Etablie par nos soins

La route nationale numéro 26 regroupe les communes de la vallée de la Soummam, allant d'El kseur jusqu'à Tazmalt. Cet axe est entouré d'un grand nombre de communes, il porte le nom Soummam qui draine un bassin versant d'une superficie de 95km², sur une longueur de 65km. La vallée est drainée par un réseau hydrographique dense. L'oued Soummam constitue dans la plupart des cas la limite administrative entre les communes de la région, cette zone humide concerne vingt communes riveraines situées dans le couloir Akbou-

Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Bejaïa

Béjaïa. D'autres communes sont séparées administrativement par des montagnes comme la montagne de Taourirthn'Ath Mhend Oumoussa qui sépare Ighil Ali deBoudjelilou par des oueds comme oued Bousselam qui sépare Ait R'zine et Bousselam.

- **La situation économique de la région**

La vocation de ces communes est agricole,Ouzellaghen, Sidi Aich, Seddouk, Tazemalt...ces communes recèlent des terres agricoles, des oliviers, des figuiers.

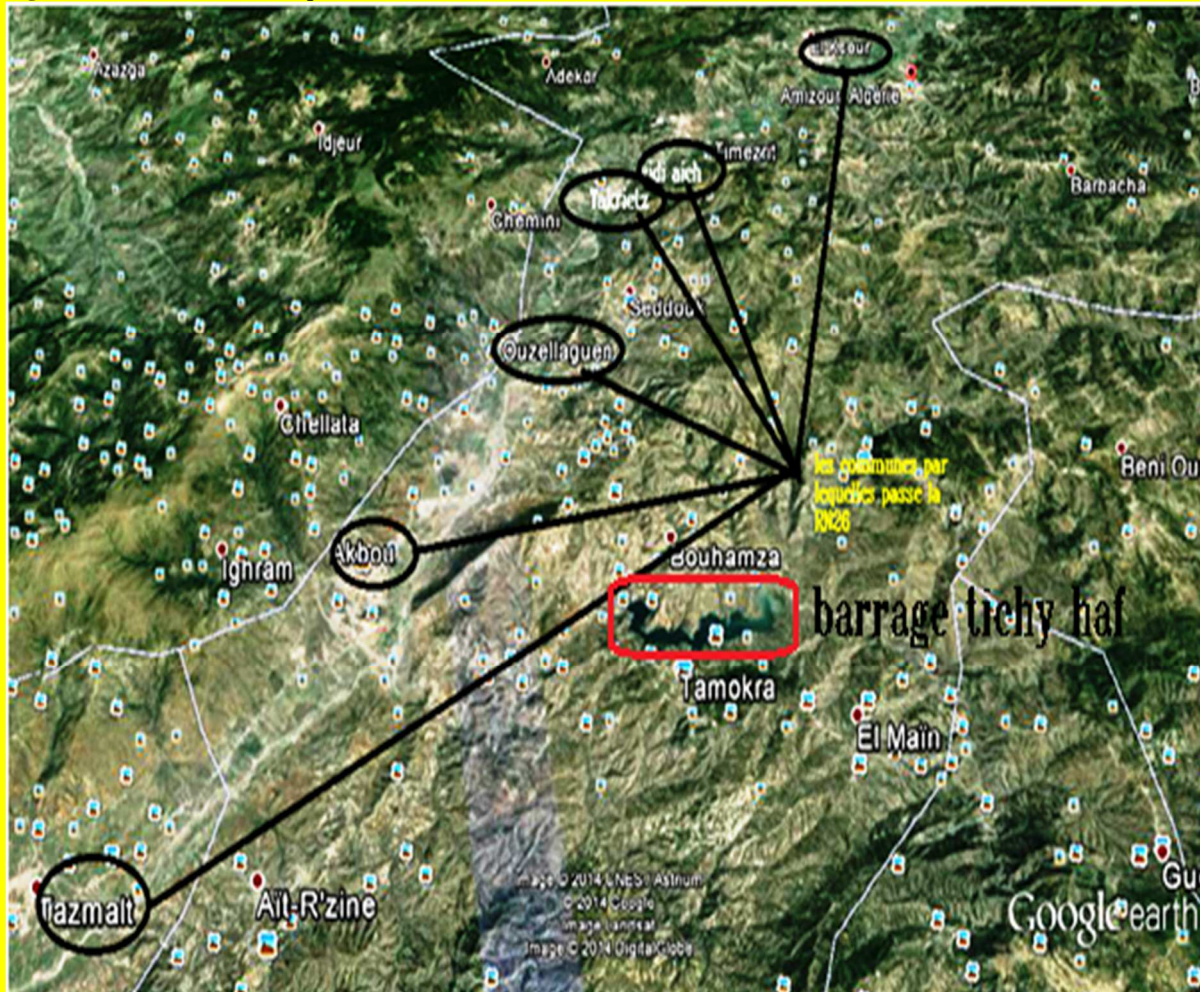
En ce qui concerne l'activité industrielle, un pôle industrielde niveau national est implanté à Taharacht dans la commune d'Akbou, regroupant plusieurs usines de l'agro-alimentaire, essentiellement, c'est une source de congestion au niveau de la RN26 devant la zone à la sortie des camions des usines. La quantité d'eau usée domestique déversée dans l'oued Soummam et ses affluents est de l'ordre de 29 800 m³/j. Les rejets des unités installées dans la zone industrielle de Taharacht, celles de la zone industrielle d'Ouzellaguen et celles des 47 stations de lavage et graissage ainsi que des fabricants de carrelage se déversent directement dans l'oued Soummam. Les stations services (lavage, graissage) sont génératrices également de pollution ; leurs eaux usées chargées en matières organiques déversées telles quelles dans les réseaux d'assainissement ou directement dans les cours d'eaux avoisinants aboutissent dans l'oued Soummam. La quantité globale d'eaux usées industrielles déversée dans l'oued et ses affluents est d'environ 4 800 m³/j

Ces communes disposent ainsi d'un important nombre de PME qui créent de l'emploi. Les communes de la vallée de Soummam sont traversées par le chemin de fer reliant Béjaïa et Béni Mansour sur une longueur de 86km.

- **La population de la région**

La population de la vallée de la Soummam est dense et nous remarquons que la population se consente au long de la RN26. La population des communes qui sont en relation avec l'oued Soummam s'élève à 490 423 habitants.La plupart des centres urbains situés le long de la vallée de la Soummam déversent leurs eaux usées directement dans l'oued grand problème à soulever concernant cette région

Figure 25 : Les communes qui entourent la RN 26



Source : Vu panoramique de l'organisation des communes desservies par la RN26 à partir de Google Eart, établie par nos soins

I.2.2.4. Région desservie par l'axe principal RN74

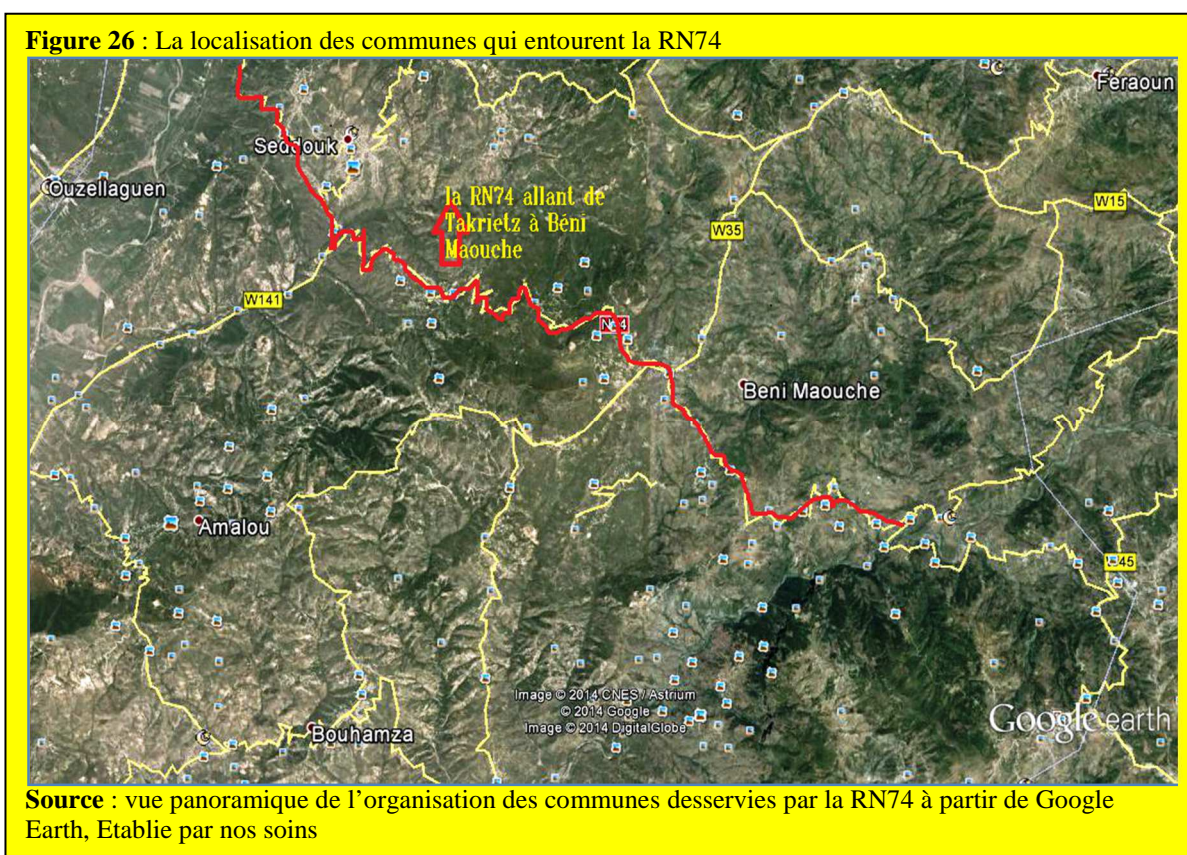
La partie du territoire de la wilaya desservie par la RN74, regroupe plusieurs communes de la wilaya, citons la commune de Béni Maouche qui se situe à 100km de chef lieu de la wilaya de Bejaïa. Historiquement est liée à l'existence d'un ensemble de tribus nommées (*Arch Ali Maouche*) qui se compose de douars *Ali Adjssa* et *Ras Tala*, l'organisation sociale traditionnelle basée sur la conception d'Arch. Cette commune (Béni maouche) appartient dans sa totalité aux montagnes de Taourirt–barbacha.

Seddouk est une commune de l'arrière pays, traversée par la RN74, À sa création dans ses limites actuelles en 1984, la commune a été créée progressivement par jonction des parties

Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Bejaïa

de deux ex-douars, le 1 janvier 1929 avec une partie de l'ex- douars d'Amalou⁷ (Mahfouda) comprenant les villages de (Seddouk oufella, Sedouk Ouadda, Tibouamouchine, et IghilNdjber), et une autre partie du ex-douar de M'cisna comprenant les villages de (Takâatz, Takhlicht, Sidi Moufok et Akhnaq), seddouk et le chef lieu de commune de Daïra qui regroupe 4 communes en l'occurrence seddouk, Amalou⁸(avait pour dénomination « douar » rattaché à la commune d'Akbou. A partir de 1957, la commune d'Amalou fut créée à l'instar de celles de bouhamza et Tamokra dont les sièges se trouvaient à Amalou dans la mesure où n'existait pas de locaux administratifs, jusqu'au 05 juillet 1962, une date à laquelle chaque commune s'est vu dotées d'un siège autonome), Bouhamza⁹ et M'cisna.

Ces communes ont une vocation agricole, Béni Maouche a des atouts prometteurs pour le développement du tourisme et cela par la fête traditionnelle de la figue ainsi que l'exploitation des équipements et monuments disponibles dans les communes (ruines, huileries traditionnelles, etc.). Ces communes recèlent des terres agricoles, des oliviers...avant la réalisation du barrage de TichyHaf, la RN 74 est très fréquentée le jour du marché hebdomadaire du village Tansaout par les citoyens des communes d'El-Mayen de Beni Ourtilane qui traversaient l'oued. Deux communes situées à un jet de pierre du village Tansaout mais séparées par l'oued Boussem, citons en exemple la commune de Bouhamza qui à une vocation agricole, son marché est connu pour sa disponibilité des produits agricoles frais vendus à des prix moins chers par rapport à ceux affichés dans les autres marchés de la région.



⁷Amalou est un nom de la langue amazighe qui veut dire l'ouest, est une commune située à l'ouest de Seddouk de 2 km de la ville.

⁹Située sur les hauteurs de la wilaya de Bejaïa, sur la rive d'Oued de Boussem appartenant au grand bassin de la Soummam, dispose du grand barrage de Tichy-Haf.

I.2.3. Les Communes non traversées par les axes principaux au niveau de la wilaya

Précédemment nous avons cité les communes desservies par des axes qui sont considérés comme principaux, en ce qui concerne les ce point nous allons évoquer le point des communes non desservies par ces axes, pour parler de leurs organisation territoriale.

L'organisation territoriale de ces communes (non traversées par des axes principaux) est le même de celles des toutes communes cités précédemment au niveau de la wilaya, elles sont découper selon la morphologie. En ce qui concerne la Daira de sidi Aich, qui regroupe cinq communes dans une superficie si petite, le principe de morphologie n'a jamais été comme principe de découpage.

La majorité des communes qui ne sont pas traversées par des axes principaux sont relativement enclavées et misérables. Elles souffrent de plusieurs problèmes de fonctionnalités par rapport aux autres communes de la wilaya qui ce trouvent dans l'espace littoral, et précisément celles de la côte Est de chef lieu de la wilaya, prenons comme exemple des communes pauvres, la commune de Féraoun, située à environ 54 km du chef-lieu de la wilaya. Limitée au Nord par la commune d'AitMouhli (wilaya de Sétif) à l'Est par la commune de Barbacha et à l'Ouest par Semaoun et Beni Djellil.

La commune de Tinebdar qui ce trouve à environs de 50 km du chef-lieu de la wilaya, elle suit administrativement la daira de Sidi Aich, limitée au Nord par la commune de Tifra, au Sud par El-flaye et Sidi Aich, à l'Ouest par Souk Oufella et à l'Est par la commune de Fenaillmaten. La commune de Tifra quice trouve au centre de la wilaya de Bejaia limitée au Nord par Adekar et TaourirtIghil, Sud par Tinabdher, à l'Ouest par Akfadou et à l'Est par Ilmaten. La population de cette commune selon le RGPH de 2008 est de 8 400 habitants avec une densité de 216 habitants/km² sur une superficie de 38,84 km².

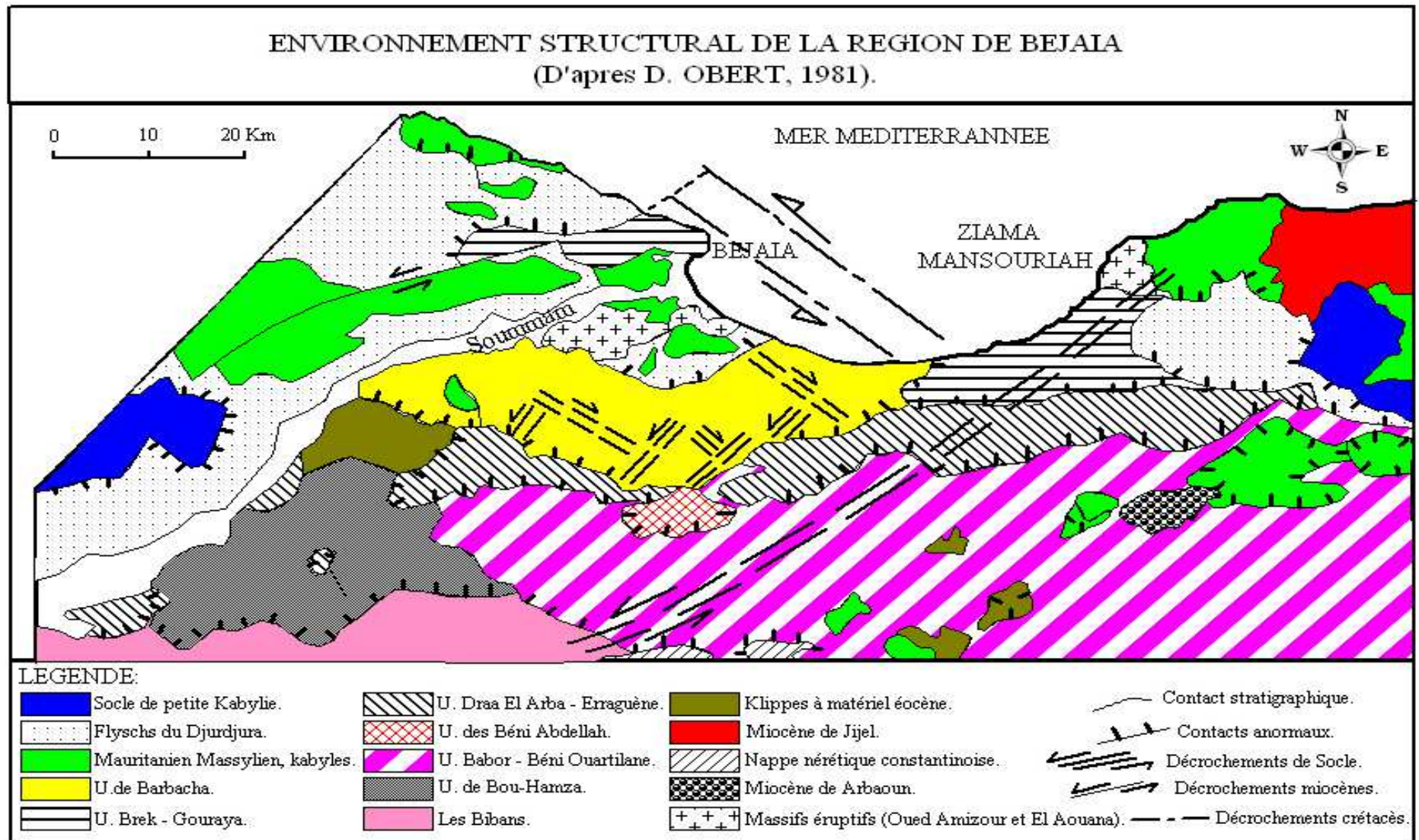
Les liaisons entre les chefs lieux de ces communes et les villages sont très faibles ou inexistantes, la faible connexion de ces espaces intermédiaires au réseau rendre un important nombre de sites touristiques oubliés ou ignorés par son éloignement par rapport au réseau, ses villages dégagent une figure du tourisme de montagne qui n'est pas exploité, Ses espaces ruraux d'arrière pays, fonctionnent souvent en offrant une matière touristique complémentaire de celle de littoral. Mais à ce jour ces villages isolés n'ont pas des pistes goudronnées (CC) pour accéder à des chemins wilayas. Ils traversent plus de 4 km à pied pour rejoindre le moyen de transport collectif, qui prend dans la moyenne plus d'une 1,5 heures pour que un fourgon passe et dans la majorité des cas même plus, notamment dans la basse saison. Et c'est vraiment pareille pour certains villages dans la zone Est-Sud de la commune de Béni K'sila qui se trouve dans littoral.

Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Bejaïa

Cette situation déplaisante dans ses communes, laisse à lui-même l'individu privilégie les solutions individuelles qui sont généralement les moins intéressantes collectivement. Sous la pression de nombreuses difficultés (absence de services, de travail, de sécurité, de gaz, d'eau potable...) il est tenté d'abandonner la lutte pour aller s'installer en des régions qui disposent des moyennes aux moins le minimum des équipements socioéconomiques. Ces communes est presque les seules de la wilaya où l'on a enregistré une baisse absolue de la population et rien n'indique que cela va s'arrêter. Cette pratique exerce un effet multiplicateur qui aggrave le phénomène, dans la mesure où lorsqu'une partie de la population d'un village quitte celui-ci, la population qui reste subit les pressions plus forment qu'auparavant et trouvent maintenant des raisons objectives de fuir. Il est indispensable de briser la logique de ce phénomène pervers et de stabiliser les populations.

Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Bejaïa

Figure 27: la morphologie de la wilaya de Bejaïa



Source : direction de l'environnement de la wilaya de Bejaïa

II. Les limites du découpage administratif de 1984 de la wilaya de Bejaïa

Le dernier découpage administratif de l'Algérie a été fait en 1984, depuis ce temps là plusieurs choses ont été changées, l'Algérie est rentrée dans l'économie de marché, cette tentative nous oblige à revoir plusieurs choses faites durant la période socialiste, chaque démarche trouve sa fin, de même l'organisation administrative de l'Algérie, pour voir les limites de ce découpage nous tenterons dans cette section de présenter les problèmes dont souffre la wilaya de Bejaïa vu que notre travail parle de cette wilaya qui représente une partie importante du point de vue économique pour le territoire Algérien.

II.1. Le problème d'intercommunalité

Dans le code communal élaboré en 1984, on a cité la solidarité intercommunale, selon l'article 215 « *deux ou plusieurs communes limitrophes peuvent s'associer pour aménager ou développer en commun leurs territoires ou gérer ou assurer des services publics de proximité conformément aux lois et règlements. L'intercommunalité permet aux communes de mutualiser leurs moyens et de créer des services et établissements publics communs* ». Selon l'article 217 « *l'intercommunalité promeut un espace de partenariat et de solidarité entre deux ou plusieurs communes wilayas* ». Aujourd'hui quand on revient à la réalité, l'intercommunalité n'existe pas, chaque responsable de commune cherche à résoudre les problèmes de sa commune et surtout ceux qui sont d'ordre social, alors que ailleurs les communes sont les moteurs fondamentaux et essentiels de tourisme, elles ont un double rôle : attraction des clientèles dépendantes et rayonnement des retombées sur les communes et territoires environnants.

II.2 La population

Le territoire n'est pas uniforme en toutes ses parties, la population n'est pas répartie de façon homogène, elle a plutôt tendance à se concentrer en quelques petites aires qui offrent les meilleures prédispositions à l'organisation de la vie en communauté et de la vie tout court. Lors du découpage territorial de Bejaïa on dit qu'on a pris en compte les facteurs de population et de superficie de chaque commune, alors qu'en vérité si on revient aux données du tableau de ce chapitre nous allons voir que par exemple dans la daïra d'Adekar qui a une superficie de 363,10 km² et la daïra d'Akbou qui a une superficie de 212,29 km², alors que la population de la première est 24 105 habitants et celle de la deuxième est 74 454 habitants. Ainsi si nous prenons la daïra de Sidi Aïch qui a été divisée en cinq communes, alors que la superficie de la daïra est 81,69 km², chose qui nous incite à revoir la base de ce découpage, parce que ce n'est ni la population, ni la superficie. Ça peut être pour des raisons politiques, personnelles...

II.3 La part des communes

La commune de Boukhelifa qui a une grande partie de la côte de la wilaya de Bejaïa avec ses quatre plages (Maghra, Acherchour, club hippique, Affalou) qui ont une longueur de 7 600m et une largeur qui varie entre 50 et 100m. est à vocation agricole, le chef-lieu de cette commune est situé en montagne où se concentre la population alors que l'espace littoral est complètement délaissé ce qui a induit un manque dans l'infrastructure touristique sur ses plages et la pollution des plages ce qui défavorise le tourisme. La même chose pour la commune de Toudja qui a un littoral de 22,67 km mais le chef-lieu de la commune est situé à presque 12km de littoral ce qui concentre la population au chef lieu délaissant le littoral. La commune de Béni K'sila est dans une situation similaire mais ces derniers temps elle s'est redynamisée malgré que le chef lieu est situé loin de littoral mais on a créé une ville au niveau de littoral.

II.4 L'urbanisation incontrôlée

Exceptées la ville de Bejaïa et les centres urbains importants, la majorité des agglomérations de la wilaya sont de type rural (Bejaïa en compte un nombre important) ne sont pas structurés en réseau organisé et régulé, mais leur localisation dans des zones montagneuses excentrées des principaux axes routiers laissent transparaître des difficultés de communication, ce qui donne une structure en semis, ou structure diffuse.

Le territoire n'est pas uniforme en toutes ses parties, la population n'y est pas répartie de façon homogène, elle a plutôt tendance à se concentrer en quelques petites aires qui offrent les meilleures prédispositions à l'organisation de la vie en communauté et de la vie tout court.

Urbanisation anarchique des villes et des villages altérant sérieusement le paysage où la wilaya souffre des constructions inachevées des maisons qui détruit l'image de la ville, ainsi que il faut soulever un problème c'est que une ville touristique comme Bejaïa n'a pas de normes d'urbanisation dont dispose la majorité des villes touristiques dans le monde, si on prend à titre d'exemple dans les régions touristique comme la Tunisie la surface extérieur des maison est une propriété de l'Etat et c'est à lui d'en décider quelle sera la couleur et on faisant une seule couleur à toutes les maisons d'une ville rend la ville attractive au touristes.

II.5 La décentralisation

Sans doute parce que la concentration excessive produit des effets négatifs. La décentralisation modifie la nature de l'aménagement du territoire. En effet, les collectivités locales ont pris en main l'économie de leurs territoires et plus généralement se sont largement impliquées dans la vie sociale et culturelle

La décentralisation économique, tant affirmé dans les textes et dans les discours, la pratique demeure toute autre, ce principe n'est pas respecté et il n'a jamais été appliqué en Algérie.

Chapitre III : Organisation administrative de la wilaya de Bejaïa

La problématique de la gouvernance locale n'aura de sens que dans une perspective de réforme institutionnelle reconfigurant les ordres administratifs, les logiques économiques et les processus décisionnels autour des acteurs locaux issus de la société et porteurs de projets de développement

A travers ce chapitre nous avons constaté que :

L'organisation administrative de territoire de la wilaya est faite sur base morphologique, les découpages de 1974 et 1984 n'ont pas apporté grandes choses à la wilaya, ils ont suivies les même limites suivies depuis des siècles, durant le régime tribale. Ces limites sont soit des Oueds, montagnes, forêts, etc. se sont des limites naturelles.

Les communes de la wilaya se diffèrent en matière de population, richesses naturelles et culturelles ou autre, en matière de superficie, infrastructures...

Nous remarquons que sur toute la wilaya il n'ya que trois zones industrielles et le reste du territoire est à vocation agricole, ainsi que la partie de littoral considéré comme zone touristique.

Ou niveau régional de la wilaya, l'administration se base sur le coté social et nous ignorons le coté économique. La majorité des projets des communes concerne l'habitat social, l'emploi...et le développement de l'économie reste à la marge.

Les contraintes ou bien les limites de ce découpage influence sur les activités économiques, le tourisme comme un facteur de développement des économies est touché par ces contraintes, le prochain chapitre nous allons voir la relation existante entre le découpage territorial de la wilaya et le tourisme.

Et pour récapituler, nous dirons ; quoique limité à un éventail restreint de données, ce tour d'horizon permet une présentation intégrée des principaux découpages du territoire de la wilaya, tout en fournissant une mise à jour de l'évolution socio économique des régions. Certains aspects n'ont donc pas été couverts et une analyse élargie à d'autres secteurs de l'activité économique (services, aux particuliers et au entreprises, secteur manu facturier. recherche et développement) permettrait d'approfondir l'examen des spécialistes sociales et économiques régionales, ainsi la dispositions de données plus détaillées sur le territoire t la population à partir de compilations spéciales du recensement de 1984 lorsque de telles données seront rendues disponibles ; contribuerait à faire émerger les similitudes et les disparités socio économiques entre les différentes régions.

CHAPITRE IV

Chapitre 4 : Essai d'analyse de la relation tourisme/découpage territorial dans la wilaya de Béjaia

Le découpage du territoire en unités administratives et géographiques est à plusieurs égards, un préalable de toute première importance pour une société. La gestion des ressources du milieu, les modes d'appropriation de l'espace, l'aménagement de territoire et la conduite de programme de développement social et économique sont autant d'activités nécessitant une assise territoriale appropriée aux besoins régionaux et locaux.

Les limites de découpage territorial invoquées précédemment constituent une entrave pour le développement des activités économiques, auxquelles le tourisme comme facteur de développement économique ne pourra pas échapper.

Dans le présent chapitre, pour faire preuve que la manière dont le territoire de notre zone d'étude est géré ne favorise pas l'activité touristique. Le chapitre sera divisé en trois sections, dont la première sera consacrée au tourisme et découpage territorial en Europe où nous avons choisie deux pays : l'Espagne et la France, vu que ces pays ont réussies leur ouverture en matière du tourisme, à partir de cette description, nous allons voir le rôle du découpage dans développement touristique dans ces pays. Les problèmes rencontrés par le tourisme dans la wilaya de Béjaia, constituent l'objet de la deuxième section de ce chapitre, à travers laquelle nous démontrons la part de découpage dans ces contraintes. Deux propositions ont été faites en matière de découpage et de réorganisation du territoire pour développer le tourisme dans la wilaya de Béjaia, qui vont être discuté dans la troisième section ; où nous allons faire un résumé de ces propositions. A la fin de ce chapitre nous allons présenter quelques constatations que nous avons déduites par jonction des trois sections ; ainsi que la dernière section de troisième chapitre.

Pour aboutir à toutes ces informations et constats, nous avons mené une recherche sur le terrain, auprès des différentes communes de la wilaya, que ça soit aux lieux touristiques ; Assemblées Populaires Communales, où nous avons pu sonder les différents élus et surtout les responsables du domaine touristique de la wilaya, ce qui nous permis de collecter un socle de données, bien que qualitatives, qui seront introduites dans l'analyse.

I. Tourisme et organisation territoriale en France et en Espagne

Comme nous l'avons souligné plus haut, le choix de description de l'activité touristique de la France et de l'Espagne dans ce qui suit, se justifie essentiellement par l'envie de tirer les enseignements de la réussite de ces deux pays en matière d'ouverture touristique, ce qui nous permettra de déceler les lacunes rencontrés en Algérie en la matière.

En effet, à partir de 1945, le tourisme devient un outil de reconstruction, créateur d'un niveau de vie en forte augmentation. Les collectivités locales revendiquent plus de liberté de gestion, qu'elles obtiennent à partir de 1978 en Espagne, en 1989 en France, par le transfert des compétences touristiques de l'État. Partout en Europe du sud, la planification touristique évolue lentement par sa contractualisation avec la montée en puissance d'une régulation intercommunale. Les politiques touristiques, désormais régionales et départementales, mettent en œuvre leurs interventions propres, notamment dans le cadre des schémas prévus par les lois touristiques de 1987 et 1992 ou des programmes « qualité ». En France le tourisme a fait l'objet d'un transfert en un seul bloc de compétence où les régions, intercommunalités, communes à s'entendre pour articuler une vingtaine de types d'aides à l'investissement, en Espagne, en Italie, en Allemagne, les régions légifèrent et transfèrent aux intercommunalités d'importants pouvoirs de gestion. Les territoires se forment ainsi peu à peu un ensemble de politiques qui les distinguent grandement entre eux, mais aussi des politiques étatiques, tant dans les objectifs que dans les méthodes et les effets : polarisées pour les unes (« contrats d'unités de séjours touristiques », de « requalification de stations anciennes », de « pôles touristiques de montagne », de « pôles maritimes d'excellence touristique », de « contrats de pays touristiques », de « contrats de stations », ou pour d'autres, politiques d'aide et de conseil (la MITRA de Rhône-Alpes) ou de prospective (GIP Littoral aquitain), les stratégies touristiques reposent désormais sur une dynamique négociée de développement local.

I.1 la France

La France est parmi les plus grands pays touristiques dans le monde, dans cette sous section allons essayer de voir est que le découpage territorial de la France est en relation avec son tourisme, est ce que l'organisation administrative de ce territoire influence son activité touristique, si c'est oui nous essayerons de voir est ce que ces deux concepts tourisme et découpage territorial sont compatible l'un avec l'autre.

I.1.1 Le tourisme en France

Le secteur de tourisme est un secteur de poids dans l'économie française. Son premier atout tient à sa position centrale en Europe occidentale suit son patrimoine, paysage et historique exceptionnels.

Deux types d'espace attirent en priorité les touristes étrangers : se sont les espaces littoraux et les montagnes, Provence Alpes-côte d'Azur et la région Languedoc Roussillon bénéficient de l'attrait du littoral méditerranéen, et il faut néanmoins souligner le poids

significatif de la région Ile de France où plus de 50 % des nuitées touristiques sont le fait des étrangers.

Il ya d'autres espaces attractifs qui offrent des atouts expliquant la fréquentation étrangère qui recèle un patrimoine historique et architectural.

En 2012, la France a accueilli 83 millions de touristes, leurs dépenses se sont élevé à 35,8 milliards d'euros, ce qui donne un solde de la balance touristique à près de 13 milliards d'euros. Plus de 80 % des touristes restent européens, en premier les Allemands (12,2 millions de touristes en 2012), qui ont ravi la première place aux Britanniques (12,1 millions). L'Ile-de-France détient le record de nuitées (68,3 millions de nuitées pour 29 millions de visiteurs) devant la région Provence Alpes Côte d'Azur (21,7 millions de nuits).

I.1.2. Le découpage territoriale de la France

L'organisation administrative de la France est à trois échelons, la commune qui est la plus petite collectivité territoriale française crée en 1787 elle compte 36 682 communes , la surface et le nombre d'habitants sont très variable d'une commune à l'autre ; le département est un niveau administratif que la France à crée en 1790, il existe aujourd'hui 101, et tout les département ont une superficie très proche mais ils sont très inégalement peuplés ; et en dernier rang on trouve la région qui est la circonscription administrative la plus vaste du territoire.

L'intercommunalité permet aux communes de coopérer entre elle pour exercer certaines compétences pour les groupements de communes rurales ou urbaines, on parle de communauté de communes (2 406 au total), si ce sont des communes urbaines qui regroupent plus de 50 000 habitants on parle de communes. L'objectif de l'intercommunalité est la gestion rationnelle et solidaire de territoire.¹

I.1.3. relation tourisme, découpage territorial en France

L'Etat et les collectivités territoriales (région, département, commune) interviennent dans le domaine du tourisme, chacun dans le cadre des compétences fixées par la loi, par opposition au principe de compétence exclusive qui réserve les compétences à un seul acteur. Les actions de chaque acteur public s'inscrivent dans un ensemble cohérent qui prend en compte les prérogatives du niveau supérieur.

Différents modes de conventionnement sont encouragés par la loi pour que les différentes institutions organisent ensemble la mise en œuvre de la politique touristique.

L'Etat définit et met en œuvre la politique nationale du tourisme. Il réglemente, agréé et classe les équipements, organismes et activités touristiques. Il assure la promotion du tourisme français sur les marchés extérieurs et au sein des organisations internationales compétentes. Enfin, il favorise la coordination des initiatives publiques et privées dans le domaine du tourisme et apporte son concours aux actions de développement touristique des collectivités territoriales.

¹ <http://ressources-cla.univ-fcomte.fr/>

La région définit les objectifs à moyen terme du développement touristique régional dans le cadre d'un schéma régional de développement du tourisme et des loisirs. La loi relative à la démocratie de proximité précise que le conseil régional coordonne, dans la région, les initiatives publiques et privées dans le domaine du développement, de l'information touristique et de la promotion dont les actions sur les marchés étrangers sont coordonnées par le comité régional du tourisme et par les comités départementaux du tourisme présents dans la région. En outre, il assure le recueil, le traitement et la diffusion des données relatives à l'activité touristique dans la région.

Le département : Le conseil général définit la politique du tourisme du département. Il établit un schéma d'aménagement touristique départemental qui prend en compte les orientations portées par le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs. Il peut créer un comité départemental du tourisme dont il choisit librement le régime juridique. La composition et les attributions du comité départemental du tourisme sont déterminées par la loi afin de lui permettre d'exercer son activité en harmonie avec les collectivités territoriales et en partenariat avec les organismes intéressés au développement du tourisme dans le département.

La commune définit la politique locale du tourisme. Elle peut créer un office de tourisme, chargé des missions d'accueil, d'information, de promotion touristique locale et de coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local. Elle peut le faire participer à la définition et la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique ainsi que lui déléguer l'animation des loisirs, l'organisation de fêtes et l'exploitation d'équipements publics.

I.2. L'Espagne

L'activité touristique représente une part importante du PIB de l'Espagne, quelle est l'organisation administrative adopté par l'Espagne et est ce qu'elle participe au développement de son tourisme ? Question à laquelle nous allons essayer de répondre dans cette sous section.

I.2.1. Le tourisme en Espagne

L'Espagne, est un pays situé au Sud Ouest de l'Europe et qui occupe la plus grande partie de la péninsule ibérique. Elle est frontalière de la France (séparée par les Pyrénées), du Portugal et du continent Africain (séparée par le détroit de Gibraltar). Les principaux secteurs économiques sont l'agriculture, la pêche, le textile et surtout le tourisme de masse². Ce dernier s'explique par l'attraction du climat et des plages, ce qui permet à l'Espagne pendant la période estivale de concentrer un pourcentage important des flux touristiques internationaux.

En 2006 l'Espagne a reçu 96,1 millions de visiteurs dont 60,8% (58,4 millions) étaient des touristes. Puis en 2007, l'Espagne a reçu 59,2 millions de touristes, soit 1 million de touristes de plus qu'en 2006.

² Le Tourisme de masse est un phénomène contemporain caractérisé par les nombreux déplacements touristiques de toutes les classes de la société

En 2007, La Catalogne était la première destination touristique avec 15,2 millions de touristes. Les Baléares arrivent en seconde position avec 10,2 millions de touristes. Elles sont suivies par les Canaries 9,5 millions de touristes. L'Andalousie occupe la quatrième place avec 8,6 millions de touristes. La communauté Valencienne et Madrid occupent les cinquièmes et sixièmes positions avec 5,6 et 4,4 millions de touristes respectivement

Les Baléares sont une région autonome malgré qu'elles se situent hors de la péninsule ibérique, car les Baléares sont un archipel composé de 5 îles principales : Majorque, Minorque, Ibiza, Formentera et Cabrera ainsi que quelques îlots. La "monoculture" du tourisme et des plages a permis aux Baléares d'accueillir chaque année environ 10 millions de touristes.

Les Canaries sont, tout comme les Baléares, un archipel de 7 îles. Les Canaries bénéficient d'un climat doux, subtropical et ensoleillé pendant toute l'année mais aussi de très beaux paysages marqués par le volcanisme, c'est ce qui permet à cet archipel d'accueillir environs 10 millions de touristes par an.

I.2.2. L'organisation territoriale de l'Espagne

L'État Espagnol distribue son territoire entre les communes, les provinces et les communautés autonomes qui se constituent. Toutes ces entités jouissent de l'autonomie pour gérer leurs intérêts propres.

L'Espagne n'est pas un État unitaire comme la France ou la Norvège; l'État espagnol a délégué une partie de ses pouvoirs à des gouvernements locaux: les Communautés autonomes. On pourrait dire que c'est un État «semi-fédéral», car il n'est pas véritablement fédéral. Les États membres de l'Espagne ne sont pas appelées «provinces» (Canada), ni «États» États-Unis), ni «cantons» (Suisse), ni «Régions autonomes» (Italie), mais bien «Communautés autonomes». La principale différence entre un État fédéré et l'État espagnol réside notamment dans le fait que les communautés autonomes d'Espagne ne disposent pas de l'indépendance judiciaire, comme au Canada ou aux États-Unis.

En Espagne, on distingue trois niveaux d'administrations publiques: l'administration générale de l'État :

- le gouvernement central
- l'administration autonome ("AdministraciónAutonómica"): les Communautés autonomes;
- l'administration locale ("Administración Local"): les provinces (provincias), les municipalités (municipos et comarcas) et les communes (mancomunidades).

Chacune de ces administrations détient un certain nombre de compétences qui lui sont exclusives ou partagées.

Selon la Constitution, la province est une entité locale dotée d'une personnalité juridique propre, formée par le regroupement des communes et en même temps une division territoriale pour l'accomplissement des activités de l'État. Toute modification des limites des provinces doit être approuvée par les directeurs généraux, par une loi organique. La direction et l'administration autonome de la province sont confiées à des conseils de province (la «Députation provinciale» : "Diputación Provincial") ou à d'autres corps à caractère représentatif. Les compétences des provinces varient en fonction des communautés autonomes auxquelles elles appartiennent, et, dans la pratique, depuis la création des Communautés autonomes, leur domaine de compétence est minimal, à l'exception des territoires historiques du Pays basques.

Il existe aussi en Espagne une entité appelée comarque ("comarca"), qui correspond à un regroupement de municipalités avec un rôle administratif.

✓ Province : c'est le second niveau constitutionnel des territoires espagnols, l'actuel plan provincial existé depuis 1833. Il se base sur les limites des anciens royaumes hispaniques. Bien qu'ils aient pu être divisés si nécessaire pour des raisons géographiques ou démographiques (c'est-à-dire pour assurer une relative homogénéité dans la répartition de la population. Depuis lors, leurs limites ont subis quelques ajustements mineurs.. Il ya actuellement 50 provinces en Espagne. C'est une entité locale disposant de la personnalité juridique constitué de l'agrégation de municipalités. La gouvernance des provinces est exercée par les députations provinciales ou les conseils. Les compétences des provinces varient en fonction des communautés autonomes auxquelles elles appartiennent et dans la pratique depuis la création des communautés autonomes.

✓ Municipalité : c'est le plus bas niveau d'administration territoriale de l'Espagne. Elle se voit accorder une certaine autonomie par la constitution. tous les citoyens espagnols doivent s'enregistrer dans la municipalité où ils vivent, et après l'avoir fait ils deviennent juridiquement résidents de la municipalité. Ce statut leurs confère un certain nombre de droits et obligations.

L'intercommunalité en espagnole est l'association libre de communes, dans le cadre juridique national. Créant une entité locale supérieure à laquelle les communes regroupées délèguent une partie des compétences que la loi leurs attribue. L'objet d'une telle association est de mutualiser des services à l'intention de toutes les communes adhérentes.

Il existe actuellement 17 communautés autonomes : Andalousie, Aragon, Asturies, Baléares, Canaries, Cantabrique, Castille-Leon, Castille la Manche, Catalogne, Extremadura, Galice, Madrid, Murcie, Navarre, pays Basque, La Rioja et valence. Ceuta et Mellila constituent en outre deux villes avec statut d'autonomie.

Figure 28 : l'organisation territoriale de l'Espagne



Source : Wikipedia

Le tourisme en Europe à participer au changement des politiques territoriales, en 40ans ces pays ont passé d'une intervention volontaire étatique planifiée à un système de décision publique intercommunal, où se gèrent les efforts entre intérêt collectifs locaux et intérêts général.

Peu importe la façon dont il est découpé le territoire que ça soit en France ou en Espagne, ces deux pays qui ont une activité touristique prospère, l'intercommunalité a joué un rôle important dans ce développement.

II. Les problèmes rencontrés par le tourisme dans la wilaya de Béjaïa

Dans cette section nous allons voir les différents problèmes qui gênent l'activité touristique dans la wilaya de Béjaïa, qui sont de différents types.

II.1 Contraintes politiques

Depuis l'indépendance, le tourisme été le dernier soucie du gouvernement Algérien, on s'est basé sur les hydrocarbures comme première source de richesse pour le pays, et l'investissement était dans l'industrie et l'agriculture. Le secteur du tourisme existe mais les projets sont faibles où on remarque une absence quasi-totale d'une vision stratégique d'investissement et de développement touristiques qu'illustrent « plusieurs cas d'aberrations ». Dont on citera des exemples.

- La corruption et la bureaucratie bloquent les projets et font même fuir les investisseurs.
- Les lenteurs administratives dans le traitement des dossiers conduit au détournement des investissements.
- Chaque ministre arrive avec une nouvelle stratégie qui divorce avec la stratégie précédente, raison pour laquelle les projets touristiques n'arrivent toujours pas au bout de leur chemin.
- Depuis 1998, le pouvoir public n'a pu aménager qu'une ZET sur les 194 identifiées. Le reste est confronté à des problèmes de foncier, les terres appartenant soit au privé soit aux collectivités locales, et faute aussi de financement des grands projets d'aménagement des zones touristiques.
- Le problème du déficit en matière de personnel qualifié.
- implantation de projets sans maturation et sans études d'impact où on donne des projets d'investissement dans le domaine du tourisme à des gens par connaissance, sans se soucier s'il s'agit de professionnels ou pas.
- L'Etat ne veut pas faire confiance au tourisme malgré qu'il sache que c'est une vraie source de richesse pour la région en valorisant ses potentialités, mais le problème il refuse à cela en donnant des budgets insuffisants pour le financement de l'activité touristique à la région.

II.2 Les contraintes écologiques

La wilaya souffre de plusieurs problèmes écologiques qui ont des conséquences négatives sur le tourisme de la wilaya, la majorité de ces problèmes sont dus à la mauvaise gestion du territoire où on ne trouve pas une bonne administration prévisionnelle qui pense a une façon de développement de territoire où bien ne voie pas le tourisme comme facteur de développement de territoire.

II.2.1 La pollution

A Béjaia, les Ordures représentent un vrai problème, nous trouvons une grande quantité d'ordures et partout, les décharges et les dépôts, personne ne semble savoir comment s'en débarrasser. Les problèmes de pollution qui dominent sont : les pressoirs d'olives, les producteurs de carrelages et autres matériaux de construction, les réparateurs tous genres

(notamment automobiles) qui rejettent des huiles usagées³, les touristes qui arrivent par millions mais ne trouvant pas de structure d'accueil jettent leurs déjections et leurs déchets dans la nature, ainsi les éleveurs de volaille et les abattoirs clandestins citons à titre d'exemple le mouvement associatif qu'a fait les habitants de la commune de Kendira le mois de Aout 2013 pour nettoyer la commune des ordures et quelques heures après un camion est passé pour jeter de volaille morts au milieu de la route avec une odeur atroce.

La wilaya de Béjaïa va encore souffrir de ce problème si elle ne trouve pas une place où placer ses ordures, et le problème majeur que dans la wilaya il ya pas d'intercommunalité même si on parle de ça et on écrit ça mais rien est concret prenons comme exemple les problèmes des déchets des deux communes Melbou et Souk el Tenine jusqu'à aujourd'hui on n'a pas aménagé une place pour cela parce que chaque P.APC veut faire sortir les déchets de sa commune et ils sont arrivés à une solution où chaque P.APC gère ses déchets tout seul et comme deuxième exemple prenant les décharges entre Sidi Aich et el Kseur toujours entraîne de brûler et cela au long de la route nationale et comme dernier exemple de pollution qui défavorise le tourisme dans la région on trouve les carrières des décharges publiques qui se trouvent au niveau de parc de Gouraya, Ces carrières constituent une agression pour l'environnement, et posent des problèmes de santé publique. A moyen terme, elles doivent être délocalisées et réaménagées.

Nous nous interrogeons toujours pourquoi malgré toutes les potentialités existantes, les investisseurs potentiels étrangers ou nationaux pouvant offrir des séjours à de véritables touristes, ne se bousculent pas aux portes de la wilaya de Béjaïa, mais quand on sait qu'à chaque entrée de nos villes, des parcs de collectes de produits ferreux et non ferreux se prolifèrent comme des champignons ou des montagnes de ce produit donnent une carte postale des plus hideuses avant de connaître la ville, il est ainsi pour les décharges qui se sont multipliées et implantées même sur les plages telles que celle d'Aokas, ou de Boulimat. L'absence de tous les départements régulant le tourisme n'est plus à démontrer à Béjaïa, seuls les visiteurs et les Béjaouis aspirent à vivre des vacances paisibles.



Figure 29: Rejet de l'hôtel Sahel



Figure 30 : une plage à Melbou

³Larous Lila, la question de respect des écosystèmes et l'activité économique dans la wilaya de Béjaïa : cas de la pollution industrielle de l'oued El Soummam, mémoire de magister en sciences économiques option économie de l'environnement, Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, promotion 2010.



Figure30: Décharges sauvages de Boulimat

II.2.2. Les feux de forêts et autres fléaux menaçant le milieu forestier

Les incendies constituent la première menace sur le patrimoine forestier de la wilaya, notamment durant la précédente décennie où l'ampleur des feux de forêts a connu un degré très élevé.

Les forêts de la wilaya sont soumises à diverses atteintes qui menacent leur durabilité. Parmi les principales menaces, on cite dans l'ordre:

- Les incendies ;
- Les maladies cryptogamiques et attaques d'insectes ;
- Le changement climatique et la baisse du régime pluviométrique.
- Le surpâturage.

Les incendies constituent la première menace sur le patrimoine forestier de la wilaya, notamment durant la précédente décennie où l'ampleur des feux de forêts a connu un degré très élevé et ce pour des raisons bien connues. A titre indicatif le bilan de l'année 2010 fait état de 145 foyers d'incendies, dont les conséquences sur le plan environnemental sont très lourdes.

Les forêts de la wilaya de Béjaia recèlent des espèces rares qui peuvent attirer les touristes vers la région, ces espèces sont toutes agressées par les feux, ce problème est dû en une partie à l'éducation des citoyens, ainsi que les responsables qui ont négligé cette partie importante du territoire, où les responsables des communes ne font pas le moindre effort pour protéger ces espaces.

Sans oublier que le feu qui ont touché les forêts des communes de la wilaya ces dernières années s'est passé durant la période estivale chose qui a fait fuir les touristes.

II.2.3. Congestion et circulation routière

La wilaya souffre des problèmes de congestion surtout en ce qui concerne les routes nationales et cela dû en partie par le manque d'axes alternatifs qui peuvent desservir les

communes. Cette congestion se trouve à l'entrée de la wilaya soit de côté de Djijel et Setif ou bien de côté de Bouira. Sans négliger que la grande congestion se passe au chef lieu de la wilaya.

Les principaux axes routiers qui mènent vers l'entrée ou la sortie de la wilaya de Béjaïa enregistrent d'énormes embouteillages à longueur de journée. Des véhicules de tous gabarits empruntent à toute heure ces axes, principalement les routes nationales 9, 12 et 26. L'activité importante du port de Béjaïa a influencé sur la fluidité de la circulation. En effet, les usagers de la RN 9 sont constamment bloqués entre le tronçon Souk El Tenine et Kherrata.

Les entrées de Kherrata connaissent d'énormes congestions durant la journée. Alors que la RN26 est appelée à être élargie dans les plus brefs délais. La route El Kseur vers Tazmalt constitue le goulot d'étranglement de cet axe routier. Face à cette situation insupportable pour les automobilistes, une étude a été lancée en vue de reconfigurer radicalement le réseau routier de la wilaya et sortir la région de l'étouffement, vu le caractère insuffisant des axes routiers qui relient la wilaya aux autres régions du pays. Cette décision qui a été prise lors de la dernière visite du ministre des travaux publics, permettra à la wilaya de Béjaïa de régler le problème des embouteillages sur la RN 9 la reliant à Sétif par un dédoublement jusqu'à la limite de la wilaya de Sétif en partant par l'évitement de la commune de Kherrata.

Un axe routier très fluide et qui permettra également de desservir convenablement l'ensemble de l'Est algérien. Quand à la RN26 qui longe la vallée de la Soummam, son dédoublement à partir de la ville d'El Kseur jusqu'à Chorfa dans la wilaya de Bouira, sera d'un grand apport vu le nombre de véhicules lourds et légers qui empruntent quotidiennement cette route et qui est actuellement complètement saturée. Cette route traversera la commune de Sidi Aich et Akbou et atteindra directement la limite de la wilaya de Bouira. Ces deux axes qui connaissent de nombreux embouteillages et qui donnent un véritable cauchemar aux usagers permettront d'alléger parfaitement la circulation aux heures de pointe et surtout pour les transporteurs venant du port de Béjaïa. Par ailleurs, les trois tunnels de Kherrata connaîtront des travaux de réfections, et ce après constatation de fissures sur les trois ouvrages, où les eaux de pluies s'infiltreraient et se déversent dans les tunnels ce qui constitue un véritable danger pour les chauffeurs.

L'insuffisance de l'éclairage public sur tous ces axes routiers et qui fait défaut dans plusieurs autres endroits, ainsi que les signalisations qui causent d'énormes problèmes d'orientations aux visiteurs qui se rendent dans la wilaya de Béjaïa.

Figure 31: le problème de congestion sur la RN26



II.2.4.le problème du gazoduc dans la commune de Béjaia

Aujourd'hui, le gazoduc et l'oléoduc, réalisés en 1958, traversent les zones urbaines de Ibourassen, Mellala, Ibachiren, BirSlam jusqu'aux quatre chemins, soit une longueur de 8 Km environ, puis de la Sonatrach jusqu'au port pétrolier, en traversant toute la zone portuaire sur une longueur de 4 Km environ. Ils représentent des risques industriels majeurs. Si un événement accidentel se produit, il va entraîner des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Cet événement peut se traduire par un incendie, une explosion, la libération brutale de gaz ou enfin une dispersion de produits dangereux dans l'air, l'eau ou sur le sol. Ces manifestations, peuvent provoquer un phénomène de catastrophe. Il y a nécessité absolue de déplacer, ces conduites à haute pression en dehors des zones urbaines.

II.2.5. la pollution des ressources en eau

Un des phénomènes qui a tendance à se généraliser est le rejet des eaux usées (d'origine domestique, agricole ou industrielle) directement dans les cours d'eau et la nature, sans aucune épuration au préalable.

Il a été recensé plusieurs rejets sur l'ensemble des oueds et des plages. Il faut noter l'insuffisance de la collecte des eaux usées due essentiellement à la :

- La dégradation et la vétusté des réseaux d'assainissement
- Manque d'entretien périodique et régulier avec les moyens conséquents- Débordement des réseaux dus à des sous dimensionnement - Ensablement des collecteurs
- Détérioration des ouvrages en raison des surcharges, de l'intensité du trafic routier

Par conséquent cette pression est plus importante sur la bande littorale, du fait de sa position qui lui confère le statut d'un milieu récepteur de tous les rejets qui sont drainés par gravitation.

Figure 33 : une steppe à Tichy



II.3 Contraintes économiques et financières

Le retard qu'accuse Bejaia en matière de développement socio-économique dans le secteur touristique, comparativement à la plupart des autres régions du pays. Une réalité, qui ne peut être expliquée par quelques difficultés financières dans la mesure où. A l'origine de ces difficultés de réalisations, l'administration locale avance deux raisons essentielles : le manque de moyens de réalisation (entreprises) dont tout au long de la zone côtière on ne trouve pas des entreprises qui travaillent dans le secteur du tourisme et les oppositions de la population à l'implantation de certains projets où par exemple les propriétaires de foncier refusent renoncer à leur terrain pour réaliser quelques projets, réalité qui serait caractéristique à Bejaia.

Depuis l'indépendance, l'Etat Algérien s'est engagé pour régler le côté Social, où les problèmes de l'emploi, le problème de logement, infrastructures, l'éducation, soin... sont la préoccupation des APC de chaque commune du pays. A cause de ces demandes et problèmes dont souffre la société, les responsables des communes ne pensent à rien d'autre que résoudre les problèmes de la société ou bien calmer les réclamations des citoyens. De ce fait le budget que la commune reçoit chaque année est destiné à financer les projets de ce genre, chose qui fait que l'activité touristique soit négligée.

La répartition de budget donnée à la wilaya est faite sans aucune étude de territoire, le financement de l'Etat donné à la wilaya de Béjaïa est réparti d'une manière équitable entre la commune de la wilaya sans prendre en considération les besoins et le niveau de développement de la wilaya ainsi que la population et la superficie de la commune. Le problème qui se pose ici est s'il y a certaines communes qui ont besoin de plus que cette somme alors que il ya

d'autre commune qui n'ont pas besoin de ce financement parce que elles arrivent à s'auto-financer par ses propres ressources.

II.4. Les problèmes relatifs à l'infrastructure touristique

Plusieurs problèmes qu'on classe de spécifique sont une contrainte pour le développement de tourisme de la wilaya comme :

II.4.1. Les agences de voyages

Les agences de voyage font de la propagande plutôt que de l'activité touristique dans la mesure où aucune d'entre elles n'appartient à un grand réseau et ne travaille de concert avec des tours operators étrangers pour intégrer les régions dans leur circuit. Elles amènent les algériens visiter l'étranger notamment aux occasions c'est ce que pourrait expliquer que les villes ne se donne pas la peine de s'organiser pour accueillir et distraire l'étranger.

II.4.2 Les équipements sportifs

Que ce soit en quantité ou qualité, l'infrastructure sportive de la zone d'étude est médiocre, mal équipé et mal géré.

Les touristes ne se déplacent pas à grand frais, uniquement pour le plaisir de la plage, la plus belle plage du mode n'attirait personne si des équipements d'accompagnement n'existaient pour permettre aux visiteurs de remplir leur séjour et de dépenser leur argent à se faire plaisir tels que le parc de jeux et loisirs, aqua-parc, terrain de tennis, de volley, parcours de golf, casinos, chasse, pêche sous-marine, voile...

II.4.3. La restauration

La nourriture y généralement peu diversifiée et de qualité moyenne. Le touriste étranger cherche à découvrir toutes les traditions des pays et parmi ces traditions on trouve les plats traditionnels qui représentent un brevet spécifique pour chaque région et chaque pays. Dans la wilaya de Béjaïa on ne s'est pas intéressé à ça, les plats servis dans les restaurants et les hôtels sont des plats occidentaux connus.

II.4.4. L'hôtellerie

Les données dont nous avons pu disposer indiquent que les capacités hôtelières de la wilaya de Béjaïa, tous genres confondus (publics et privés de standing populaire. Les hôtels (tous de classe modeste), les campings et les chambres d'hôte affichent complet dès les premiers jours de vacances. «La wilaya ne compte en tout et pour tout que 69 hôtels (3.611 lits) dont 21 balnéaires (1.666 lits)». Seuls deux nouveaux hôtels ont ouvert leurs portes depuis dix ans. Une quarantaine d'hôtels sont en projet. Des projets qui traînent en longueur. Parmi les grandes promesses de ces dernières années: ériger des villages touristiques d'excellence. En attendant, Tichy a cette sacrée réputation d'être l'endroit le plus animé du littoral béjaoui: la plage, les restaurants ... les amoureux du calme n'ont aucune chance d'apprécier l'atmosphère bruyante qui y règne dans toute la plage, lieu saint des soirées débridées. La tarification appliquée dans les hôtels, urbains et balnéaires, les

conclusions avaient relevé une augmentation immodérée des tarifs par rapport à la basse saison.

II.4.5. le problème du foncier

L'Algérie est un des pays les plus vastes du monde et la wilaya de Bejaia est plus vaste que de nombreux petits pays d'Europe, mais paradoxalement elle souffre de problème de foncier où plusieurs projets sont suspendus où annulés faute de terrains d'assiette pour les accueillir, prenant comme exemple la commune de Béjaïa où le terrain d'assiette de toute la ville a vaguement une forme triangulaire dont les trois cotés (la mer, le mont du Gouraya et le mont Sidi Boudherhem) constituent pour elle des obstacles quasi-infranchissables. Cela fait une vingtaine d'années qu'à Bejaia (le problème ne semble pas se poser ailleurs dans la région d'étude) on se plaint de l'épuisement de terrains constructibles et les autorités locales ont été amenées à plusieurs reprises à annuler purement et simplement des projets socioéconomiques de la plus haute importance pour la population.

En effet, durant la période de l'option socialiste, l'Etat a favorisé une urbanisation en zones monofonctionnelles : zone d'habitat, zone industrielle, zone touristique... Pour réaliser de telles zones (par exemple une cité de 1500 logements) l'aménageur a besoin d'un terrain de 80 ou 100 hectares d'une seule pièce et absolument nu. Cette surconsommation de terrain s'explique par plusieurs facteurs en tête desquels, nous mettons : la désintégration des projets. Le moindre petit projet est éclaté en ses composants (garage, parking, guérite du gardien, logement de fonction, bureaux, foyer...) qui sont alors étalés horizontalement sur le terrain (le siège de l'APC sur la rue de la Liberté est un cas d'école en la matière). Il suffit de considérer, par exemple, l'ensemble urbain compris entre le bloc administratif, le siège de la wilaya, et la Direction de la sécurité nationale, pour constater l'absurdité d'une telle approche. Nous y retrouvons : un supermarché (démantelé aujourd'hui), 4 petites banques, un bureau d'étude de la wilaya, un commissariat de police, le siège de la wilaya, le bloc administratif; le tout occupant un terrain de près de 100 hectares; alors qu'une tour de 12 étages sur une assiette de 5 000 m², offrirait l'espace nécessaire pour contenir l'ensemble de ces activités.

La désintégration systématique des édifices et la dispersion de leurs éléments constitutifs a conduit à l'épuisement du portefeuille foncier de la ville, qui pourtant était loin d'être négligeable. Les raisons qui pouvaient avoir justifié le recours à l'architecture désintégrée, n'étant plus, il est impératif de revenir à la conception universelle des constructions intégrées.⁴

Le problème de foncier se pose aussi en ce qui concerne les ZET, où ces dernières années l'Etat a lancé l'idée d'implantation des zones d'expansion touristique, mais les cités que nous avons retenu pour les accueillir sont aujourd'hui occupées par des maisons appartenant aux citoyens, ces derniers ne veulent pas lâcher leurs maisons, et le projet des ZET sont arrêtés.

II.4.6. le personnel et formation

Le personnel travaillant dans le domaine de tourisme est caractériser par le manque d'expérience et de formation, cette dernière est la pierre angulaire de tout succès économique

⁴ PDAU intercommunal de la wilaya de Béjaia

quel que soit le créneau d'intervention. Dans la wilaya de Béjaïa. La région souffre d'un manque d'écoles de formation en matière de tourisme. Commençant par la direction du tourisme, où la majorité des employés ne sont pas formés dans le domaine du tourisme, chose qui fait que la majorité des projets de la direction sont théoriques, arrivant aux organismes d'accueils des touristes où les employés n'ont aucune formation concernant le domaine, où les hôtels et les restaurants par exemples manquent de compétences en matière d'accueils et de services.

En Algérie de simples agents ayant une formation approximative et primaire, se retrouvent à détenir une parcelle de pouvoir que rien ne les habilite à exercer. Ignorance et incompetence conjuguent leurs effets pour instaurer le paradigme des pratiques abusives qui ouvrent grandes les portes à la corruption. De nombreux partenaires étrangers et surtout les institutions multilatérales (à leur tête la banque mondiale) ne manquent jamais de souligner combien la généralisation de la corruption étouffe l'économie algérienne.

Dans la région d'étude, l'administration n'est pas pire que dans le reste du pays, mais elle jouit de l'ensemble des attributs de l'administration algérienne et elle restera l'un des obstacles les plus durs à démanteler pour libérer le potentiel de la région.

Les problèmes cités précédemment bousculent l'activité touristique dans la wilaya de Béjaïa, et pour bien gérer et se débarrasser de ces problèmes, nous jugeons utile de penser à des stratégies de développement de territoire d'une manière a favorisé le tourisme. Plusieurs stratégies que nous allons citer plus tard sont proposées pour développer le tourisme dans la wilaya où nous allons trouver le découpage administrative, vu l'importance dont joue ce dernier dans l'organisation et la gestion de territoire, et avec le décalage dont souffre le territoire, que sa soit en matière de ressources, où nous trouvons des région qui détiennent un potentielle et des régions qui ne vivent que de leurs capital humain, ou bien en matière de population qui est répartie d'une manière inégale.

Pour résoudre les problèmes rencontrés par l'activité touristique dans la wilaya de Béjaïa, nous jugeant utile de revoir toute la construction de territoire, de même l'organisation administrative. vu l'importance de cette dernière, plusieurs propositions ont été faites pour développer le tourisme dans la région.

III. Propositions pour la réorganisation de territoire afin de développer le tourisme de la wilaya

Les études qui ont été menées afin de développer le tourisme dans la wilaya de Béjaïa, en faisant ressortir quelques propositions pour favoriser le tourisme dans la région, qui seront le sujet de discussions dans cette section.

III.1 Les pôles touristiques selon le SDAT régional de Béjaïa

Il serait efficace, selon les responsables du secteur du tourisme à Béjaïa, de répartir et d'organiser le territoire en six pôles touristiques provisoires qui seraient éventuellement suivis d'autres pôles supplémentaires selon l'exigence qui s'impose et pour une meilleure

exploitation du potentiel touristique de la wilaya et un développement cohérent et équilibré du tourisme sur l'ensemble du territoire. Concerne plus de 35 communes. Pour chaque pôle est assigné un tourisme particulier, entre autres le tourisme climatique et d'aventure, thermal, culturel, nautique, l'agrotourisme, le tourisme de loisirs, d'affaires et l'écotourisme, a-t-on appris. En somme, pour permettre à ces pôles d'émerger, des travaux de réalisation et de réaménagement avec la coordination de plusieurs secteurs sont prévus dans le plan préliminaire élaboré par la direction du tourisme.⁵

III.1.1. Le pôle des crêtes

Ce pôle est constitué de neuf communes (Adekar, Akefadou, Tifra, Chemini, Ouzellaguene, Ighrem, Beni Melikeche et Chellata), il constitue un immense site montagneux et forestier. Ils ont proposé de développer trois types de tourisme : tourisme climatique et d'aventure ; tourisme thermal et le tourisme culturel.

Ce pôle est doté de plusieurs axes structurants, d'articulation et porteurs de développement qui doivent être restructurés et renforcés ; avec la projection d'autres voies piétonnes qui pénètrent dans les forêts.

- définition et modernisation de la voie qui dirige le circuit touristique dans ce pôle notamment (RN 12, 34, et 26 ; CW 07, 13 et 123).
- Ouverture de nouvelles pistes vers les sites touristiques.
- création des espaces de détente et de loisir aux abords du circuit touristique.
- aménagement des parkings et des aires de stationnement de façon ponctuelle tout le long du circuit et des espaces récréatifs.
- aménagement des pistes et stations de ski.
- création d'un parc aquatique (A48 kfadou) et zoologique (Adekar).
- Injection des équipements hôteliers et sportifs et des établissements de formation appropriés aux sites.

III.1.2. Pôle de Tichihaf

Constitué de six communes (Bouhamza, Tamokra, Ait Rzine, Ighil Ali, Amalou, Beni Maouche), ce pôle recèle un potentiel touristique inestimable ; il se caractérise par la présence de massifs boisés (Adrar Oumaza) une source thermique (Hammam Sidi Yahia Al Aidli) un plan d'eau (Barrage De Tichyhaft). Un oued et une multitude de villages traditionnels. Comme il renferme une activité agricole qui génère des produits à mettre en valeur (olives et figues) et des produits de terroir. Dans ce pôle on a proposé de développer les formes de tourisme suivantes : Tourisme thermal ; Tourisme culturel et culturel ; Tourisme nautique ; Agrotourisme.

⁵ SDAT : schémas touristique d'Aménagement touristique de la région de Béjaia.

Et cela se fera par :

- Renforcement du circuit touristique par l'élargissement des voies notamment (CW 141 et 23) et aménagement des aires de stationnement.
- Création d'un parc de loisir et de détente au niveau des forêts (Tamokra)
- Création d'un parc aquatique au niveau du barrage Tichyhaf.
- Rénovation et réhabilitation des villages traditionnels (Ighil Ali, Beni Maouche).
- construction d'une station thermale (Bouhamza).
- Projection des équipements d'hébergement et des établissements de formation.
- Promotion de la fête de la figue en un salon de produits de terroir.

III.1.3. Pôle Bordj Mira

Constitué de neuf communes (Taskriout, Ait Smail, Tizi n'berber, Aokas, Souk El Tennine, Melbou, Darguina, Kherata, Draa El Gaid). C'est un espace qui regorge de sites touristiques exceptionnels, on cite une bande littorale avec une corniche et des sites de montagne, des cascades, un plan d'eau (barrage Amda), un oued et des gorges (gorges de Kherrata) d'une beauté rare et d'une place historiquement connue.

La constitution géologique de ce pôle renforce des atouts majeures en l'occurrence des chutes d'eau(cascades)au nombre de quatre dont une seule est visitée drainant une population de plus de 3000 visiteurs par jour. Le reste des cascades n'étant point accessible par voie mécanique en raison de leur enclavement.

L'autre don de la nature est exprimé par l'existence de grottes féeriques notamment à Aokas, qui enregistrent des visites record. Cet exemple est à démultiplier dans ce pôle en raison d'un sol poreux naturellement qui mérite l'attention lors de regroupement scientifique sur la géologie de la région qui peut donner lieu à des conclusions favorables pour un forum ou séminaire sur ce sujet. Pour ce pôle on a décidé de développer cinq formes de tourisme : Tourisme de découverte et d'aventure ; Tourisme balnéaire ; Tourisme de loisirs (Ex : plage Lota); Tourisme culturel ;Tourisme nautique. Pour réaliser ce pôle il faut :

- Renforcement du circuit touristique par l'élargissement des voies notamment (RN 09 et 43, CW 15A, 06 et 32) et aménagement des aires de stationnement ;
- Aménagement du site de la cascade Kifrida en facilitant l'accès aux autres cascades secondaires. Une étude a été déjà réalisée pour l'aménagement de site ;
- aménagement des aires de jeu et de baignade ;
- Réalisation d'un parc aquatique au niveau du barrage de Kherrata ;
- Définition des espaces pour les sports de montagne ;
- Aménagement des plages le long du littoral ;
- Réalisation des villages d'excellence projetés au niveau des ZET Agrioun et Aokas ;
- Assainissement du foncier touristique et mise en œuvre des ZAT (Melbou et Oued Zitouna) ;
- Réhabilitation du château de la comtesse au niveau de la commune d'Aokas- Réalisation d'un parc de loisir au niveau du site Lota déjà identifié par les services de la direction du tourisme, et s'étalant sur 1000 Ha, un méga espace de rang des plus grands parcs de la Méditerranée.

III.1. 4. Pôle Gouraya

Constitué de cinq communes (Béjaia, Oued Ghir, Tala Hamza, Amizour, Boukhelifa). Dispose d'un potentiel très riche, que ce soit en matière de la faune ou de la flore, ou en matière du potentiel naturel (forêts, montagnes, plage...). On a pour but de développé les formes de tourisme suivants :Tourisme d'affaire; Tourisme balnéaire ; Tourisme de loisirs ; Tourisme culturel ;Tourisme nautique ;Ecotourisme. Pour cela les actions a menai dans le pôle sont :

- Renforcement du circuit touristique par l'élargissement des voies notamment (RN 09, 12, 24 et 75, CW 43, 23A et 34) et aménagement des aires de stationnement.
- Création soit une rocade contournant le mont de Gouraya soit un tunnel pour relier les routes nationales et confirmer le circuit touristique.
- Réalisation d'un téléphérique reliant la ville et mont de Gouraya.
- Création d'un parc zoologique.
- Restructuration du site des Egouades en l'aménageant des espaces de détente, de loisir et de jeu ainsi que des aires de stationnement.

Promotion du tourisme de montagne notamment à Tala Hamza et Amizour.

- Restauration et restructuration du site historique Gouraya ainsi que l'élargissement de la voie d'accès.
- Projection des équipements d'hébergement et de formation dans le tourisme.
- Boisement et reboisement.
- Création des parcours piétons pour faciliter l'accessibilité dans tous les sites.
- Promouvoir l'écotourisme au niveau du parc national de Gouraya.

III.1.5.Pôle de neige

Pôle de neige est favorable pour les sports de montagne notamment les sports d'hiver il se constitue de quatre communes (Beni Djellil, Feraoun, Barbacha, Kendira). Il a pour but le développement des formes suivantes de tourisme. Tourisme de montagne, Tourisme de loisirs, Tourisme culturel,Agrotourisme. Pour cela il faut faire comme suit :

- Renforcement du circuit touristique par l'élargissement des voies notamment (RN 75 et 12 CW 21 et 15) et aménagement des aires de stationnement.
- Réalisation des équipements d'hébergement.
- Aménagement des sites de sport de montagne et de sport d'hiver.
- boisement et reboisement.

II.1.6. Pôle Aghbalou

Constitué de quatre communes (Beni Ksila, Toudja, TaourirtIghil, El Kseur). Il se caractérise par la présence de sites historiques, des sites naturels panoramiques (montagne, forêts, caps et plages) et des sites classés ZET. Dans ce pôle il ya cinq forme de tourisme à développé : Tourisme de loisirs (Ex : le lac noir); Tourisme culturel ;le thermalisme ;Tourisme de découverte et d'aventure ; Agrotourisme. Pour cela ils ont proposé :

- Le renforcement du circuit touristique par l'élargissement des voies notamment (RN 24 et 12 CW34,43 et 14 et aménagement des aires de stationnement ;
- la mise en valeur du site historique l'aqueduc romain et les vestiges romains de Tiklat ;
- L'aménagement des espaces pour accueillir des terrains de camping ;
- le boisement et reboisement ;
- la réalisation des équipements d'hébergement ;
- la création d'un parc Zoologique ;
- l'assainissement du foncier touristique aux niveaux des ZET et lancement des études d'aménagement de ces dernières pour les exploiter ;
- la mise en valeur et aménagement du site Tighremt identifié par la direction du tourisme et dont une étude a été déjà réalisée.

Proposer, chose très simple à faire. Mais avec les problèmes économiques et sociaux dont l'Algérie et la wilaya de Béjaia plus précisément souffrent, réaliser six pôles touristiques nous semble très difficile à réaliser.

III.2 Une nouvelle organisation administrative du territoire selon le PDAU intercommunale de Béjaia

Repartir le territoire en unités administratives, où chaque commune est gérée toute seule rapproche l'administration des administrés et répond à leurs besoins sociaux. Mais cela crée des contraintes comme la division des richesses de territoire ainsi que en matière de gestion que ça soit financière ou bien administrative... chose qui est défavorable pour l'économie du pays où nous trouvons chaque unité travaille toute seule sans collaboration avec les autres. Alors que le territoire peut être rentable si elles travaillent en collaboration, ainsi jusqu'à maintenant nous ne savons pas quelles sont les facteurs sur lesquelles la répartition administrative des territoires s'est baser.

La région d'étude est privilégiée aussi bien par son histoire, son site, son relief, son climat, la diversité de sa faune et de sa flore, la tolérance de ses hommes... qui la prédispose à accueillir tout type d'activité économique : agriculture, industrie, tourisme, commerce... Dans le cas d'espèce, cette ouverture de l'éventail des possibilités constitue un handicap, car paradoxalement ces différentes vocations au lieu de se compléter arrivent à se neutraliser, par la grâce des hésitations de l'administration. Prenons à titre d'exemple la commune de Béjaia, si nous la voyons du point de vue industrie, la zone industrielle nous indique que la région est à vocation industrielle, et si nous la regardons de point de vu tourisme, les monuments historique, l'histoire de la ville et son espace littoral, nous allons dire qu'elle est à vocation industrielle, de même pour d'autre communes comme Toudja, où on se demande est ce qu'elle est a vocation agricole ou touristique⁶.

L'administration qui défauts que nous venons d'évoquer et qui a été le seul et unique décideur depuis l'indépendance, n'a jamais su opter résolument pour une vocation structurante pour le développement de la région. Elle a, même, fait la seule chose à ne pas

⁶PDAU Intercommunal de Béjaia : Béjaia, Oued Ghir, Tichy, Boukhelifa, Tala Hamza, El Kseur ,Toudja. Rapport d'orientation

faire, c'est-à-dire un saupoudrage éclectique qui ménage de la place à un peu d'industrie, un peu d'agriculture, un peu de tourisme, sans qu'aucun de ces secteurs n'atteigne le seuil critique à partir duquel il puisse jouer un rôle moteur. Le tourisme a juste la taille qu'il faut pour s'ériger en obstacle contre le développement de l'industrie et l'agriculture a juste la taille nécessaire pour gêner le tourisme, de l'urbanisation et de l'industrialisation.

A cause de la décentralisation, l'intercommunalité ne trouve pas sa place en Algérie, et à Béjaïa plus précisément, où chaque responsable d'une entité du territoire travaille tout seul sans collaboration avec ses voisins.

Les communes de la région recèlent des potentialités qui ont besoin d'être valoriser, mais temps que les responsable s'intéressent uniquement aux problèmes sociaux, le tourisme ne verra jamais le jour.

Pour développé le tourisme dans la wilaya de Béjaïa nous avons jugé utile de réorganisé le territoire de la wilaya d'une manière a favorisé le tourisme.

A travers notre analyse du territoire de la wilaya, nous avons constaté que les communes de sa zone littorale qui sont au nombre de huit cachent des potentialités touristiques importantes, citant comme exemple le littoral avec une côte de 100km de longueur qui favorise le tourisme bannières. Sans oublier les autres communes de la wilaya qui disposent d'un potentiel touristique qui ouvre les portes aux autres formes de tourisme mais leur vocation reste beaucoup plus agricole qu'industrielle ou touristique.

Pour favoriser le tourisme dans la wilaya de Béjaïa le PDAU⁷ intercommunal de la wilaya de Béjaïa propose une nouvelle organisation de territoire. Dans ce rapport l'entité touristique cohérente est celle qui va de A (Azzefoun) jusqu'à Z (Ziama). L'idéal serait de mettre toute cette zone sous une seule autorité administrative pour la développé en un pôle touristique attractif et comme certaine communes dans cette partie de territoire sont a plusieurs vocation tirant a titre d'exemple la commune de Boukhelifa qui est une commune agricole et v sont chef lieu est situé sur les montagne où nous remarquons une concentration de la population ainsi que sont littoral délaissé on propose de lui soustraire, cette partie du littoral qui sera une partie de pôle proposé. En fondant cette commune nous pouvons réaliser les projets pour le développement de tourisme que ça soit la création des infrastructures touristique (hôtels, restaurants, salles des sports, salles de cinéma, salles des spectacles...) ainsi que ça va permettre de revaloriser le patrimoine culturel et historique de la commune qui est entrain de disparaître.

Cette proposition faite par ce Plan ne va pas centraliser l'activité touristique uniquement dans la zone littorale, dans les autres communes de la région nous pouvons développer les autres formes de tourisme ainsi que nous pouvons développer les autres activités économiques qui peuvent même produire pour le tourisme, comme l'industrie touristiques, et la production agricole en s'intéressant surtout aux produits de tiroir vu que la région est montagneuse.

⁷ Le Plan Directeur d'Aménagement Urbain.

III.3 Tourisme et découpage territorial à Béjaia : constatations

En reliant les limites de découpage territorial et les contraintes rencontrées par le tourisme dans la wilaya de Béjaia, nous trouvons une interaction entre les deux thèses

- ✓ La non existence d'intercommunalité entre les communes crée des problèmes, les limites administratives font qu'une partie du territoire bénéficie pas d'un projet que la commune voisine élabore, chaque responsable de commune travaille seul sans collaboration avec les communes voisines, le contraire des pays européens où le principe d'intercommunalité est présent toujours dans l'activité touristique chose qui fait que cette dernière est toujours en amélioration.
- ✓ La mal organisation de territoire, fait que des parties importantes du territoire soit délaissé et non exploité comme la partie littorale de la commune se localise sur les montagnes de la wilaya loin du littoral.
- ✓ Le territoire de la wilaya de Béjaia est devisé d'une manière inéquitable que ça soit en matière de superficie, population ainsi que de niveau de vie, où nous trouvons des communes qui sont pauvres et ne disposent pas des moyens de vie favorables et des communes qui arrivent à répondre au besoins des citoyen, ce problème engendre l'immigration des citoyen cherchant un niveau de vie convenable ce qui constitue des problème d'urbanisation dont souffre la wilaya de Béjaia. Ce problème est dû en une partie au problème déjà cité qui est le problème de financement.
- ✓ La commune de Béjaia souffre de problème de foncier, alors que les communes voisines disposent de terres délaissées non utilisées, mais les limites administratives représentent une entrave pour la commune.
- ✓ Les limites administratives représentent une entrave en matière d'infrastructure touristique où nous trouvons par exemple que il ya des communes qui disposent d'un nombre important d'hôtels alors que dans d'autres il n'existe presque rien, sans y aller loin, la commune de Tichy et ainsi de Béjaia dispose d'hôtels, alors les autres communes littoral souffrent de problème d'hébergement touristique

Le tourisme est une activité génératrice de revenus, son impact sur l'activité économique est très grand. Un développement basé sur le tourisme dans la wilaya de Béjaia ne peu être réalisé que par le développement de tourisme en lui-même, la wilaya souffre de plusieurs problèmes qui infectent son activité touristique, pour remédier de ces problème et vu les contraintes dû à l'organisation territorial, nous voyons utile et comme solution, de revoir l'organisation administrative de la wilaya.

Dans les travaux d'aménagement touristiques de la wilaya de Béjaia, quelques propositions ont étaient donner pour but de favoriser le tourisme dans la wilaya dont certain que nous voyons difficile à réaliser.

En prenant l'exemple des pays qui ont réussie dans le tourisme, nous avons constaté que la base de leur développement n'est pas le découpage territorial, peu importe la façon dont il est répartie le territoire, les politiques touristiques qui ont fait que le tourisme soit développer.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Conclusion Générale

Tout au long de notre réflexion, nous avons abouti à quelques conclusions qui nous semblent fort intéressantes :

Un découpage territorial est distinct d'un pays à un autres, tout dépend des facteurs visés, certains découpages concernent la géographie physique ou humaine (unité topographique, bassin fluviaux), unités agricoles ou zones de dominance urbaine, d'autres traitent des découpages administratifs ancien (montagnes, littoral) d'autres traitent des ressorts administratifs des grands services : lycées, tribunaux, de commerce, sécurité, service se santé... etc. Avant de découper tout territoire on doit prendre en compte tout les facteurs et les potentialités qui peuvent être une source de richesse pour le pays.

Le tourisme est un levier du développement local. La wilaya de Béjaïa est naturellement dotée d'atouts qui ne demandent qu'à être exploités pour les mettre au service d'un développement touristique. Les richesses sont palpables mais leur mise en valeur tarde à s'amorcer. Notre zone souffre d'un manque en termes d'infrastructures d'accueil et les défis à relever sont importants au niveau de toutes les communes.

En se disant laissons le tourisme à nos voisins et en faisant illusion de développer l'industrie et l'agriculture, l'Algérie malgré les potentialités dont elle dispose en matière de tourisme, son économie reste toujours dépendante des hydrocarbures.

L'organisation administrative d'un territoire est un moyen important et indispensable pour le développement de l'activité touristique de la wilaya de Béjaïa.

A travers ce travail nous avons conclu que l'organisation administrative actuelle de la wilaya de Béjaïa ne favorise pas l'activité touristique et cela a cause de plusieurs entravent dont nous allons citer

Les limites de découpage territoriales de 1984 comme la décentralisation, la part des communes, l'absence de l'intercommunalité...etc. Défavorisent l'activité touristique dans la wilaya.

Avec la mondialisation et le développement de l'économie de marché, les réformes effectuées dans la période socialiste sont à revoir, le découpage territorial de 1984 n'est fait que pour rapprocher l'administration aux citoyens, chose qui fait négliger plusieurs activités économiques qui ont puent être une vraie source de richesse pour le pays.

Pour la wilaya de Béjaïa, quelques travaux ont était effectuées dans ce sujet, comme le PDAU intercommunal qui a proposé un pôle touristique tout au long de la zone littoral, en favorisant le tourisme balnéaire.

Conclusion Générale

Partant du constat que la relation entre le tourisme et le découpage territorial est moins visible surtout dans une wilaya comme Béjaïa, nous avons pris l'exemple de la France et l'Espagne qui ont réussi leurs ouvertures en matière de tourisme. Nous avons constaté que les politiques touristiques pratiquées par ces pays sont le moteur de développement de leurs tourisme, d'où le principe d'intercommunalité qui représente un levier d'organisation territorial du tourisme dans ces pays.

Au bout de ce modeste travail, la question soulevée à savoir découpage territoire et développement de tourisme dans la wilaya de Béjaïa reste posée.

BIBLIOGRAPHIE

Liste des ouvrages

- 1- Béatrice de la ROCHEFOUCAULD « l'économie du tourisme, Ed Bréal, France, S.A.
- 2- Duhamel Philipe et Sacareau Isabelle, « le tourisme dans le monde », Ed. Armond Colins, France, 1998
- 3- GUBILATO Girard « Economie touristique ». Edition Delta Spes, Suisse, 1983.
- 4- HOERNER Jean Michel, géographie de l'industrie touristique, édition Ellipses, 1997
- 5- PY.Pierre, « le tourisme un phénomène économique », édition 1996.
- 6- STAFFORD Jean « Microéconomie du tourisme ». Edition presse de l'université de Québec, 1996.
- 7- TESSA Ahmed « Economie touristique et aménagement du territoire ». Edition O.P.U, Alger, 1993.
- 8- TINARD Yves « Tourisme : Economie et Management ». 2^{ème} édition édiscience international, France, 1994.

Liste des mémoires

- 1- BELAIDI Tinhinen « Contribution à l'évolution de l'efficacité des instruments de la politique environnementale littorale en Algérie : cas de Béjaia ». Mémoire de magister en Sciences Economiques, option : économie de l'environnement, université Abderrahmane MIRA de Béjaia, promotion 2011.
- 2- BOUMOULA Samir « Décentralisation et développement local : contribution au réaménagement du schéma de financement des budgets publics locaux en Algérie : (approche par l'analyse de l'économie publique locale) ». Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, université Abderrahmane MIRA de Béjaia, juin 2011.
- 3- LAROUS Lila « La question de respect des écosystèmes et l'activité économique dans la wilaya de Béjaia : cas de la pollution industrielle de l'ouesd El Soummam ». Mémoire de magister en Sciences Economiques, option : économie de l'environnement, université Abderrahmane MIRA de Béjaia, promotion 2010.
- 4- ZIANI Lakhdar « Essai d'évolution de l'apport du secteur de l'Artisanat dans le développement local : cas du travail du bois dans la wilaya de Béjaia ». Mémoire de magister en Science Economique, option : dynamique Economique, développement local et Territoire, université Abderrahmane MIRA de Bejaia, promotion 2012.

- 5- ZOUAOU Nadia « Dynamique productive des PME : logique d'agglomération ou de spécialisation, cas de la zone d'activité de TAHARACHT ». Mémoire de magister en Sciences de Gestion, option METE, université Abderrahmane MIRA de Béjaia, janvier 2010.

Rapport et documents statistiques

- 1- DPSB « annuaire statistiques de la wilaya de Bejaia », édition 2011.
- 2- PDAU Inter communal : Adeker, Beni K'Sila et Taourirt Ighil. Perspectives de développement et rapport d'orientation.
- 3- PDAU Intercommunal : Aokas, Tizi N'Berber, Souk El Tenine, Melbou. Rapport d'orientation.
- 4- ARHAB B, KHELADI.M et BELLATAF.M, Tourisme et Développement à Béjaia, Novembre 1994.
- 5- Recueil de textes relatifs à la réorganisation du pays, 1984.
- 6- SDAT 2025 SDAT 2025 Schéma directeur d'aménagement touristique de la wilaya de Béjaia.
- 7- Rapport publié par l'OMT, le 16 janvier 2012.
- 8- Direction des services agricoles, « évolution de la production agricole dans la wilaya de Bejaia », 2011.
- 9- Données de la direction du tourisme de la wilaya de Béjaia.
- 10- RGPH 2008 (source : ONS).
- 11- BELLATAF. M et MOULOUD.A « Evolution, Forme et Impact de l'activité touristique pour un tourisme durable ».
- 12- PDAU Intercommunal de Béjaia : Béjaia, Oued Ghir, Tichy, Boukhelifa, Tala Hamza, El Kseur , Toudja. Rapport d'orientation.
- 13- Le Code communal de 1984.

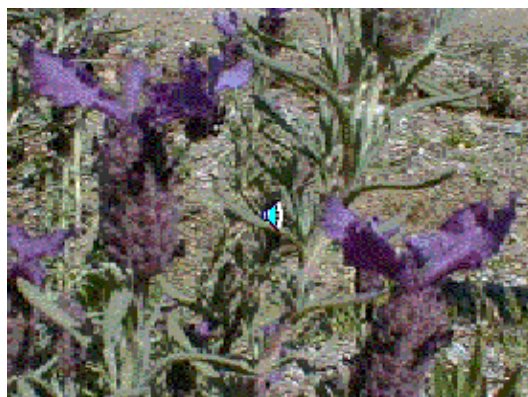
LES ANNEXES

Annexe 1 : les potentialités naturelles de la wilaya

La Flore



Pin d'Alep



La lavande



Euphorbe arborescente



L'immortelle

La faune



La genette



Le singe magot



Le porc épic



Le Goéland

Annexe 2 : Les potentialités historiques de la wilaya de Béjaia



Fort de la Casbah



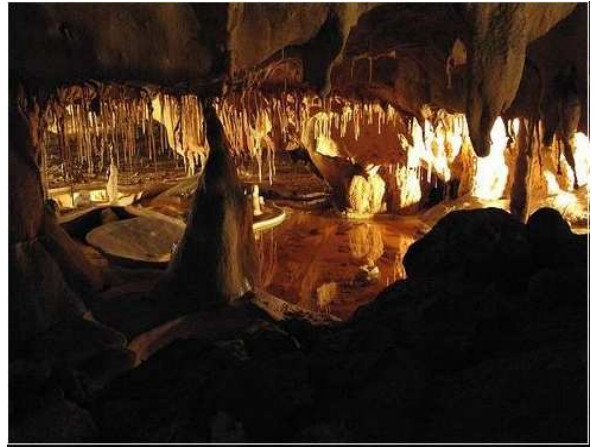
Porte Gouraya



Porte Fouka



Le Château de la Comtesse



La grotte féerique



Cartiers traditionnels au niveau de l'ancienne ville de Bejaia

Annexe 3: Vue sur la ZET d'Aokas à partir d'une montagne



Annexe 4: la ZET d'Aguerioun est son état dégrad



Annexe5 : les décharges industrielles au niveau de Boulimat



Annexe 6: les déchets et ordures causés par les visiteurs a Aokas



Annexe 7 : recueil relatif à la réorganisation territoriale du pays, loi 84-09 du 04 février 1984

La répartition des communes et des wilayas en 1984

de l'ordonnance n° 67-24 du 18 janvier 1967, modifiée et complétée, portant code communal ;

de l'ordonnance n° 69-38 du 23 mai 1969, modifiée et complétée, portant code de la wilaya ;

de l'ordonnance n° 74-69 du 2 juillet 1974 relative à la refonte de l'organisation territoriale des wilayas ;

après adoption par l'Assemblée populaire nationale, promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er. — La présente loi a pour objet de définir le nouveau cadre territorial des wilayas et des communes, conformément aux principes de déconcentration et de déconcentration de chaque wilaya de chaque commune et d'adapter l'assise territoriale aux objectifs du développement du pays et promotion des populations qui y vivent.

Art. 2. — Le cadre territorial visé ci-dessus est le suivant :

1. la création de nouvelles wilayas résultant de la division de deux ou plusieurs parties de wilayas ou de la division d'une wilaya ;

2. le réaménagement des limites territoriales de certaines wilayas ;

3. la création de nouvelles communes résultant de la division d'une commune existante et la fusion de deux ou plusieurs parties de communes.

Art. 3. — La nouvelle organisation territoriale du pays comprend quarante-huit (48) wilayas et mille cinq cent quarante (1540) communes.

Art. 4. — Les limites territoriales et les chefs-lieux des communes et des wilayas créées par la présente loi seront précisés par voie réglementaire.

Art. 5. — Les vingt-huit (28) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Adrar	15 - Fenoughil
2 - Tamest	16 - Tinerkouk
3 - Charouine	17 - Deldouï
4 - Reggane	18 - Sall
5 - In Zghmir	19 - Akabli
6 - Tit	20 - Metarfa
7 - Ksar Kaddour	21 - Ouled Ahmed Timmi
8 - Tsabit	22 - Bouda
9 - Timimoun	23 - Aougrout
10 - Ouled Saïd	24 - Falmine
11 - Zaoulet Kounta	25 - Bordj Badji Mokhtar
12 - Aoulef	26 - Sebaa
13 - Timekten	27 - Ouled Aïssa
14 - Tamantit	28 - Timiaoutine

Art. 6. — Les trente-cinq (35) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Chlef	19 - Sendjas
2 - Ténès	20 - Zeboudja
3 - Benaïria	21 - Oued Sly
4 - El Kartmia	22 - Abou El Hassan
5 - Tadjena	23 - El Marsa
6 - Taougrite	24 - Chettia
7 - Béni Haoua	25 - Souk El Bagar
8 - Sobha	26 - Moussadek
9 - Harchoun	27 - El Hadjadj
10 - Ouled Farès	28 - Labiod Medjadja
11 - Sidi Akkacha	29 - Oued Fodda
12 - Boukadir	30 - Ouled Benabdelkader
13 - Béni Rached	31 - Bouzeghafa
14 - Talassa	32 - Aïn Metane
15 - Herenfa	33 - Oum Dfou
16 - Oued Goussine	34 - Braïra
17 - Dahra	35 - Béni Bouateb
18 - Ouled Abbès	

Art. 7. — Les vingt-quatre (24) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Laghouat	13 - Brida
2 - Ksar El Hirane	14 - El Ghicha
3 - Mekhareg	15 - Hadj Mechel
4 - Sidi Makhlouf	16 - Sebgag
5 - Hassi Delaa	17 - Taouiala
6 - Hassi Rmel	18 - Tadjrouna
7 - Aïn Madhi	19 - Aflou
8 - Tadjemout	20 - El Assafia
9 - Kheneg	21 - Oued Morra
10 - Gueltat Sidi Saad	22 - Oued M'Zi
11 - Aïn Sidi All	23 - El Houaita
12 - Beldha	24 - Sidi Bouzid

Art. 8. — Les vingt-neuf (29) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Oum El Bouaghi	7 - El Belala
2 - Aïn Beïda	8 - Aïn Babouche
3 - Aïn M'Elha	9 - Berriche
4 - Behir Chergui	10 - Ouled Hamla
5 - El Amiria	11 - Dhala
6 - Sigus	12 - Aïn Kercha

19 - Ksabi
20 - Tamtert
21 - Béni Ounif

Art. 13. — Les vingt-neuf (29) communes suivantes constituent une wilaya :

16 - Mouzaia
17 - Souhane
18 - Meftah
19 - Ouled Selama
20 - Boufarik
21 - Larbaa
22 - Oued Djer
23 - Béni Tamou
24 - Bouarfa
25 - Béni Mered
26 - Bougara
27 - Guerrouaou
28 - Ain Romana
29 - Djebabra

Art. 14. — Les quarante-cinq (45) communes suivantes constituent une wilaya :

24 - El Isseri
25 - Ain El Hadjar
26 - Djebahia
27 - Aghbalou
28 - Taguedit
29 - Ain Turk
30 - Saharidj
31 - Dechmia
32 - Rldane
33 - Bechloul
34 - Boukram
35 - Ain Bessam
36 - Bir Ghbalou
37 - M'Chedallah
38 - Sour El Ghozlane
39 - Maamora
40 - Ouled Rached
41 - Ain Laloui
42 - Hadjera Zerga
43 - Taourirt
44 - El Madjen
45 - Oued El Berdi

Art. 15. — Les dix (10) communes suivantes constituent une wilaya :

3 - In Ghar
4 - In Quezzam

5 - Idlès
6 - Tazrouk
7 - Tin Zaouatine
8 - In Salah
9 - In Amguel
10 - Foggaret Ezzaoula

Art. 16. — Les vingt-huit (28) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Tébessa
2 - Bir El Ater
3 - Cheria
4 - Stah Guentis
5 - El Aouinet
6 - Lahouidjbet
7 - Safsaf El Ouesra
8 - Hammamet
9 - Negrine
10 - Bir El Mokadem
11 - El Kouif
12 - Morsott
13 - El Oglia
14 - Bir Dheheb
15 - El Oglia El Malha
16 - Guorrigner
17 - Bekkarla
18 - Boukhadra
19 - Ouenza
20 - El Ma El Biodji
21 - Oum Ali
22 - Thlidjene
23 - Ain Zerga
24 - El Meridj
25 - Boulhaf Dyr
26 - Bedjene
27 - El Mezeraa
28 - Ferkane

Art. 17. — Les cinquante-trois (53) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Tlemcen
2 - Béni Mester
3 - Ain Tallout
4 - Remchi
5 - El Fehoul
6 - Sabra
7 - Ghazaouet
8 - Souani
9 - Djebala
10 - El Gor
11 - Oued Choull
12 - Ain Fezza
13 - Ouled Mimoun
14 - Amieur
15 - Ain Youcef
16 - Zenata
17 - Béni Snous
18 - Bab El Assa
19 - Dar Yaghmouracène
20 - Fellaoucène
21 - Azaïls
22 - Sebaa Chloukh
23 - Tirni Béni Hedjel
24 - Bensekrane
25 - Ain Nehala
26 - Hennaya
27 - Maghnia
28 - Hammam Boughrara
29 - Souahla
30 - Msirda Fouaga
31 - Ain Fetah
32 - El Aricha
33 - Souk Thlata
34 - Sidi Abdelli
35 - Sebdou
36 - Béni Ouarsous
37 - Sidi Medjahed
38 - Béni Boussaïd
39 - Marsa Ben M'Hidi
40 - Nédroma
41 - Sidi Djillal
42 - Béni Bahdel
43 - Elbouihl
44 - Honaine
45 - Tianet
46 - Ouled Riyah
47 - Bouhliou
48 - Souk El Khemis
49 - Ain Ghoraba
50 - Chetouane
51 - Mansourah
52 - Béni Semel
53 - Ain Kebira

12 - Bogheul
13 - Badla
14 - Tazerzait
15 - Tazerzait

19 - Ksabi
20 - Tamtert
21 - Béni Ounif

Art. 13. — Les vingt-neuf (29) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Ouled El Alleug
2 - Tassala El Merdja
3 - Ouled Chebel
4 - Ouled Yaïch
5 - Thréa
6 - Birtouta
7 - El Affroun
8 - Chiffa
9 - Hammam Melouane
10 - Ben Khelil
11 - Soumaa
12 - Sidi Moussa

16 - Mouzaïa
17 - Souhane
18 - Meftah
19 - Ouled Selama
20 - Boufarik
21 - Larbaa
22 - Oued Djer
23 - Béni Tamou
24 - Bouarfa
25 - Béni Mered
26 - Bougara
27 - Guerrouaou
28 - Ain Romana
29 - Djebabra

Art. 14. — Les quarante-cinq (45) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Boulra
2 - El Asnam
3 - Guerrouma
4 - Souk El Khemis
5 - Kadiria
6 - Hanif
7 - Dira
8 - Bezte
9 - Taghzout
10 - Raouraoua
11 - Mezdour
12 - Haizer
13 - Lakhdaria
14 - Maala
15 - El Hachimia
16 - Aomar
17 - Chorfa
18 - Bordj Oukhriss
19 - El Adjiba
20 - El Morra
21 - El Khebouzia
22 - Ahl El Ksar
23 - Bouderbala

24 - El Isserli
25 - Ain El Hadjar
26 - Djebahia
27 - Aghbalou
28 - Taguedit
29 - Ain Turk
30 - Saharidj
31 - Dechmia
32 - Rldane
33 - Bechloul
34 - Boukram
35 - Ain Bessam
36 - Bir Ghbalou
37 - M'Chedallah
38 - Sour El Ghozlane
39 - Maamora
40 - Ouled Rached
41 - Ain Laloui
42 - Hadjera Zerga
43 - Taourirt
44 - El Madjen
45 - Oued El Berdi

Art. 15. — Les dix (10) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Tamanghasset
2 - Abalessa

3 - In Ghar
4 - In Guezzam

5 - Idlès
6 - Tazrouk
7 - Tin Zaouatine

8 - In Salah
9 - In Amguel
10 - Foggaret Ezzaouta

Art. 16. — Les vingt-huit (28) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Tébessa
2 - Bir El Ater
3 - Cherla
4 - Stah Guentis
5 - El Aouinet
6 - Lahouidjbet
7 - Safsaf El Ouesra
8 - Hammamet
9 - Negrine
10 - Bir El Mokadem
11 - El Kouif
12 - Morsott
13 - El Oglia
14 - Bir Dheheb

15 - El Oglia El Malha
16 - Guorriguer
17 - Bekkaria
18 - Boukhadra
19 - Ouenza
20 - El Ma El Blodh
21 - Oum All
22 - Thildjene
23 - Ain Zerga
24 - El Meridj
25 - Boulhaf Dyr
26 - Bedjene
27 - El Mezeraa
28 - Ferkane

Art. 17. — Les cinquante-trois (53) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Tlemcen
2 - Béni Mester
3 - Ain Tallout
4 - Remchi
5 - El Fehoul
6 - Sabra
7 - Ghazaouet
8 - Souani
9 - Djebala
10 - El Gor
11 - Oued Choull
12 - Ain Fezza
13 - Ouled Mimoun
14 - Amieur
15 - Ain Youcef
16 - Zenata
17 - Béni Snous
18 - Bab El Assa
19 - Dar Yaghmouracène
20 - Fellaoucène
21 - Azaïls
22 - Sebaa Chloukh
23 - Tirni Béni Hediel
24 - Bensekrane
25 - Ain Nehala
26 - Hennaya
27 - Maghnia

28 - Hammam Boughrara
29 - Souahla
30 - Msirda Fouaga
31 - Ain Fetah
32 - El Aricha
33 - Souk Thlata
34 - Sidi Abdell
35 - Sebdu
36 - Béni Ouarsous
37 - Sidi Medjahed
38 - Béni Boussaïd
39 - Marsa Ben M'Hidi
40 - Nédroma
41 - Sidi Djillal
42 - Béni Bahdel
43 - Elboulhi
44 - Honaïne
45 - Tlanet
46 - Ouled Riyah
47 - Bouhlou
48 - Souk El Khemis
49 - Ain Ghoraba
50 - Chetouane
51 - Mansourah
52 - Béni Semiel
53 - Ain Kebira

février 1984

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE

105

Art. 18. — Les quarante-deux (42) communes suivantes constituent une wilaya :

- Tlaret	22 - Guertoufa
- Medroussa	23 - Sidi Hosni
- Aïn Boucekif	24 - Djillali Ben Amar
- Sidi Ali Mellal	25 - Sebaïne
- Aïn Zarit	26 - Tounina
- Aïn Deheb	27 - Frenda
- Sidi Bakhti	28 - Aïn Kermes
- Médrissa	29 - Ksar Chellala
- Zmalet El Emir Abdelkader	30 - Rechaïga
- Madna	31 - Nadorah
- Sebt	32 - Tagdemt
- Mellakou	33 - Oued Lillil
- Dahmouni	34 - Mechraa Safa
- Rahoula	35 - Hamadia
- Mahdia	36 - Chehaïma
- Sougueur	37 - Takhemaret
- Si Abdelghani	38 - Ouled Djerad
- Aïn El Hadid	39 - Serghine
- Djebilet Rosfa	40 - Bougara
- Naïma	41 - Faïdja
- Meghlla	42 - Tidda

Art. 19. — Les soixante-sept (67) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Tizi Ouzou	25 - Aïn Zaoula
2 - Aïn El Hammam	26 - M'Kira
3 - Akbil	27 - Ait Yahia
4 - Fréha	28 - Ait Mahmoud
5 - Souamaa	29 - Maatka
6 - Mechtrass	30 - Ait Boumehdi
7 - Irdjen	31 - Abi Youcef
8 - Timzart	32 - Béni Douala
9 - Makouda	33 - Illilten
10 - Draa El Mizan	34 - Bouzguen
11 - Tizi Ghenif	35 - Ait Aggouacha
12 - Bounouh	36 - Ouadhla
13 - Ait Chaffaa	37 - Azzefoun
14 - Frikat	38 - Tigzirt
15 - Béni Aïssi	39 - Djebel Aïssa Mlmoun
16 - Béni Zmenzer	40 - Boghni
17 - Iferhounène	41 - Irigha
18 - Azazga	42 - Ait Oumalou
19 - Iloula Oumalou	43 - Tirmatine
20 - Yakourène	44 - Akerrou
21 - Larba Nath Iraten	45 - Yatafène
22 - Tizi Rached	46 - Béni Ziki
23 - Zekri	47 - Dra Ben Khedda
24 - Ouaguenoun	48 - Ouacif

49 - Idjeur	59 - Sidi Naamane
50 - Mekla	60 - Iboudraren
51 - Tizi N'Thlata	61 - Aghni Goughran
52 - Béni Yenni	62 - Mizrana
53 - Aghrib	63 - Imsouhal
54 - Iflissen	64 - Tadmaït
55 - Boudjima	65 - Ait Bouadou
56 - Oued Ksari	66 - Assi Youcef
57 - Souk El Thenine	67 - Ait Toudert
58 - Ait Khellil	

Art. 20. — Les trente-trois (33) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Alger-centre	18 - Kouba
2 - Sidi M'Hamed	19 - Bachedjarah
3 - El Madania	20 - Dar El Belda
4 - Hamma - Anassers	21 - Bab Ezzouar
5 - Bab El Oued	22 - Ben Aknoun
6 - Bologhine Ibnou Ziri	23 - Dély Ibrahim
7 - Casbah	24 - Bains Romains
8 - Oued Koriche	25 - Rais Hamidou
9 - Bir Mourad Rais	26 - Djasr Kasentina
10 - El Biar	27 - El Mouradia
11 - Bouzaréah	28 - Hydra
12 - Birkhadem	29 - Mohammadia
13 - El Harrach	30 - Bordj El Kiffan
14 - Baraki	31 - El Magharia
15 - Oued Smar	32 - Béni Messous
16 - Bourouba	33 - Les Eucalyptus
17 - Hussein Dey	

Art. 21. — Les trente-six (36) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Djelfa	19 - Sidi Ladjet
2 - Mouadjebar	20 - Had Sahary
3 - El Guedid	21 - Guernini
4 - Hassi Bahbah	22 - Selmana
5 - Aïn Maabed	23 - Aïn Chouhada
6 - Sed Rahal	24 - Oum Laadham
7 - Faïdh El Botma	25 - Dar Chloukh
8 - Birine	26 - Charef
9 - Boulra Lahdab	27 - Béni Yagoub
10 - Zaccar	28 - Zaafrane
11 - El Khemis	29 - Deldoul
12 - Sidi Baïzid	30 - Aïn El Ibel
13 - M'Lilîha	31 - Aïn Oussera
14 - El Idrissia	32 - Benhar
15 - Douis	33 - Hassi Fedoul
16 - Hassi El Euch	34 - Amourah
17 - Messaad	35 - Aïn Feka
18 - Guettara	36 - Tadmit

22. — Les vingt-huit (28) communes suivantes constituent une wilaya :

Ajmel	16 - Bouraoul Belhadef
Arraguene	17 - Djmilla
Aouana	18 - Selma Benzlada
Amma Mansouriah	19 - Boussif Ouled Askeur
Taher	20 - El Kennar Nouchfi
Emir Abdelkader	21 - Ouled Yahia Khadrouch
Chekfa	22 - Boudria Béni Yadjis
Chahana	23 - Kemir Oued Adjoul
El-Milla	24 - Texena
Sidi Maarouf	25 - Djemaa Béni Habibi
Settara	26 - Bordj Taher
El Ançer	27 - Ouled Rabah
Sidi Abdelaziz	28 - Ouadjana
Kaous	
Ghebala	

23. — Les soixante (60) communes suivantes constituent une wilaya :

Sétif	31 - Bazer Sakhra
Aïn El Kebira	32 - Oum Ladjoul
Béni Aziz	33 - Mezloug
Ouled Si Ahmed	34 - Bir Haddada
Boutaleb	35 - Serdj El Ghoul
Aïn Roua	36 - Harbil
Draa Kebila	37 - El Ouricia
Bir El Arch	38 - Tizi N'Béchar
Béni Chebana	39 - Salah Bey
Ouled Tebben	40 - Aïn Azal
Hamma	41 - Guenzet
Maaoula	42 - Talaifacène
Aïn Legraï	43 - Bougaa
Aïn Abessa	44 - Béni Fouda
Dehamcha	45 - Tachouda
Babor	46 - Béni Mouhli
Guldjel	47 - Ouled Sabor
Aïn Lahdjar	48 - Guelal Boutaleb
Bousselam	49 - Aïn Sebt
El Eulma	50 - Hammam Guergour
Djemila	51 - Ait Naoual Mezada
Béni Ouartlane	52 - Ksar El Abtal
Rosfa	53 - Béni Hocine
Ouled Addouane	54 - Ait Tizi
Belaa	55 - Maouaklane
Aïn Arnat	56 - Guelta Zerka
Amoucha	57 - Oued El Barad
Aïn Oulmane	58 - Taya
Beïdha Bordj	59 - El Ouidja
Bouandas	60 - Tella

Art. 24. — Les seize (16) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Saïda	9 - Sidi Boubekeur
2 - Doui Thabet	10 - El Hassasna
3 - Aïn El Hadjar	11 - Maamora
4 - Ouled Khaled	12 - Sidi Ahmed
5 - Moulay Larbi	13 - Aïn Sekhouna
6 - Youb	14 - Ouled Brahim
7 - Hounet	15 - Tircine
8 - Sidi Amar	16 - Aïn Soitane

Art. 25. — Les trente-huit (38) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Skikda	20 - Emdjez Edchich
2 - Aïn Zouf	21 - Béni Oulbane
3 - El Hadak	22 - Aïn Bouziane
4 - Azzaba	23 - Ramdane Djamel
5 - Djendel Saadi Mohamed	24 - Béni Bechr
6 - Aïn Cherchar	25 - Salah Bouchaour
7 - Bekkouche Lakhdar	26 - Tamalous
8 - Benazouz	27 - Aïn Kechra
9 - Es-Sebt	28 - Oum Toub
10 - Collo	29 - Béni El Ouiden
11 - Béni Zid	30 - Fli Fila
12 - Kerker	31 - Cheraïa
13 - Ouled Attia	32 - Kanoua
14 - Oued Zehour	33 - El Ghedir
15 - Zitouna	34 - Bouchtata
16 - El Harrouch	35 - Ouldja Boulballouf
17 - Zerdazas	36 - Kheneg Mayoum
18 - Ouled Hebaïa	37 - Hamadi Krouma
19 - Sidi Mezghiche	38 - El Marsa

Art. 26. — Les cinquante-deux (52) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Sidi Beï Abbès	17 - Tenira
2 - Tessala	18 - Moulay Siissen
3 - Sidi Brahim	19 - El Haïaïba
4 - Mostefa Ben Brahim	20 - Hassi Zehana
5 - Telagh	21 - Tabla
6 - Mezaourou	22 - Merine
7 - Boukhanafis	23 - Ras El Ma
8 - Sidi Ali Boussidi	24 - Aïn Tindamine
9 - Badredine El Mokrani	25 - Aïn Kada
10 - Marhoum	26 - M'cid
11 - Tafissour	27 - Sidi Khaled
12 - Amarnas	28 - Aïn El Berd
13 - Tilmouni	29 - Sfisef
14 - Sidi Lahcène	30 - Aïn Adden
15 - Aïn Thrid	31 - Oued Taourira
16 - Makedra	32 - Dhaya

7 février 1984

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE

107

33 - Zerouala	43 - Oued Sefloun
34 - Lamtar	44 - Teghalimet
35 - Sidi Chaïb	45 - Ben Badis
36 - Sidi Dahou De Zaïrs	46 - Sidi Ali Benyoub
37 - Oued Sebaa	47 - Chetouane Belalla
38 - Boudjebaa El Bordj	48 - Bir El Hammam
39 - Sehala Thaoura	49 - Taoudmout
40 - Sidi Yacoub	50 - Redjem Demouche
41 - Sidi Hamadouche	51 - Benachiba Chella
42 - Belarbi	52 - Hassi Dahou

Art. 27. — Les douze (12) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Annaba	7 - Cheurfa
2 - Berrahel	8 - Seraïdi
3 - El Hadjar	9 - Aïn Berda
4 - Eulma	10 - Chetaïbi
5 - El Bouni	11 - Sidi Amer
6 - Oued El Aneb	12 - Tréat

Art. 28. — Les trente-quatre (34) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Guelma	19 - Hammam Maskhoutine
2 - Nechmaya	
3 - Bouati Mahmoud	20 - El Fedjoudj
4 - Oued Zenati	21 - Bordj Sabat
5 - Tamlouka	22 - Hammam N'Ball
6 - Oued Fragma	23 - Aïn Larbi
7 - Aïn Sandel	24 - Medjez Amar
8 - Ras El Agba	25 - Boughouf
9 - Dahouara	26 - Hélopolis
10 - Belkhir	27 - Aïn Hessania
11 - Ben Djarah	28 - Roknia
12 - Bou Hamdane	29 - Salaoua Announa
13 - Aïn Makhlouf	30 - Medjez Sfa
14 - Aïn Ben Beïda	31 - Boumahra Ahmed
15 - Khezara	32 - Aïn Reggada
16 - Béni Mezline	33 - Oued Cheham
17 - Bou Hachana	34 - Djebala Khemissi
18 - Guelaat Bou Sbaa	

Art. 29. — Les douze (12) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Constantine	7 - Aïn Abid
2 - Mamma Bouziane	8 - Béni Hamiden
3 - El Haria	9 - Ouled Rahmoune
4 - Zighoud Youcef	10 - Aïn Smara
5 - Didouche Mourad	11 - Aïn Kerma
6 - El Khroub	12 - Ibn Ziad

Art. 30. — Les soixante-quatre (64) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Médéa	3 - Ouled Maarof
2 - Ouzera	4 - Aïn Boucif

5 - Aïssaoula	35 - Ksar El Boukhari
6 - Ouled Deïde	36 - El Azizia
7 - El Omaria	37 - Djouab
8 - Derrag	38 - Chahbounia
9 - El Guelbelkebir	39 - Meghraoua
10 - Bou Aïche	40 - Chenlguel
11 - Mezerana	41 - Aïn Ou Ksir
12 - Ouled Brahm	42 - Oum El Djall
13 - Damlat	43 - Ouamri
14 - Sidi Ziane	44 - Si Mahdjoub
15 - Tamesguida	45 - Tlatet Eddouair
16 - El Hamdania	46 - Béni Slimane
17 - Kef Lakhdar	47 - Berrouaghia
18 - Chelalet El Adhaoura	48 - Seghouane
19 - Bouskène	49 - Meftaha
20 - Rebaïa	50 - Mihoub
21 - Bouchraïh	51 - Boughgezoul
22 - Ouled Hellal	52 - Tablat
23 - Tafraout	53 - Deux Bassins
24 - Baata	54 - Draa Essamar
25 - Boghar	55 - Sidi Errabia
26 - Sidi Naamane	56 - Bir Ben Laabed
27 - Ouled Bouachra	57 - El Oulnet
28 - Sidi Zahar	58 - Ouled Antar
29 - Oued Harbil	59 - Bouaïchoune
30 - Benchicao	60 - Hannacha
31 - Sidi Damed	61 - Sedraïa
32 - Aziz	62 - Medjebar
33 - Souagul	63 - Khams Djouamaa
34 - Zoubiria	64 - Saneg

Art. 31. — Les trente-deux (32) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Mostaganem	17 - Achaacha
2 - Sayada	18 - Khadra
3 - Fornaka	19 - Bouguirat
4 - Stidia	20 - Sirat
5 - Aïn Nouïssy	21 - Aïn Sidi Chérif
6 - Hassi Maamèche	22 - Mesra
7 - Aïn Tadiès	23 - Mansourah
8 - Sour	24 - Souaïlia
9 - Oued El Kheïr	25 - Ouled Boughalem
10 - Sidi Bellater	26 - Ouled Maallah
11 - Kheïredine	27 - Mezghrane
12 - Sidi Ali	28 - Aïn Boudinar
13 - Abdelmalek Ramdane	29 - Tazgait
14 - Hadjadj	30 - Safsaf
15 - Nekmaria	31 - Touahria
16 - Sidi Lakhdar	32 - El Hassiane

Art. 32. — Les quarante-sept (47) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - M'Sila	25 - Ouled Slimane
2 - Maadid	26 - El Houamed
3 - Hammam Dhala	27 - El Hamel
4 - Ouled Derradj	28 - Ouled Mansour
5 - Tarmount	29 - Maarif
6 - M'Tarfa	30 - Dehahna
7 - Khoubana	31 - Bouti Sayah
8 - M'Clif	32 - Zerarka
9 - Chellal	33 - Zarzour
10 - Ouled Madht	34 - Oued Chafr
11 - Magra	35 - Benzouh
12 - Berhoum	36 - Bir Foda
13 - Ain Khadra	37 - Ain Farès
14 - Ouled Addi Guebala	38 - Sidi M'Hamed
15 - Belaïba	39 - Ouled Atia
16 - Sidi Aïssa	40 - Souamaa
17 - Aïn El Hadjel	41 - Aïn El Melh
18 - Sidi Hadjerès	42 - Medjedel
19 - Ouanougha	43 - Silim
20 - Bou Saada	44 - Aïn Errich
21 - Ouled Sidi Brahim	45 - B'nt Ilmane
22 - Sidi Ameur	46 - Oultène
23 - Tamsa	47 - Djebel Messaad
24 - Ben Srou	

Art. 33. — Les quarante-six (46) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Mascara	23 - Aouf
2 - Bou Hanifla	24 - Aïn Farès
3 - Tizi	25 - Aïn Frass
4 - Hacine	26 - Sig
5 - Maoussa	27 - Oggaz
6 - Teghenif	28 - Alaïmia
7 - El Hachem	29 - El Gaada
8 - Sidi Kada	30 - Zahana
9 - M'Hamid	31 - Mohamadla
10 - Oued El Abtal	32 - Sidi Abdelmoumène
11 - Aïn Ferah	33 - Ferraguig
12 - Chriss	34 - El Ghomri
13 - Froha	35 - Sedjerara
14 - Matemore	36 - Mectadou
15 - Makdha	37 - Bou Henni
16 - Sidi Boussaïd	38 - Guettena El Mamounia
17 - El Bordj	
18 - Aïn Fekani	39 - El Keurt
19 - Benian	40 - Gharrou
20 - Khaloula	41 - Guerdjoum
21 - El Menaouer	42 - Chorfa
22 - Oued Taria	43 - R'as Aïn Amlouche

44 - Nesmot
45 - Sidi Abdeldjebar

46 - Schaffia

Art. 34. — Les vingt-et-une (21) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Ouargla	12 - Hassi Ben Abdallah
2 - Aïn Beïda	13 - Touggourt
3 - N'Goussa	14 - El Hadjira
4 - Hassi Messaoud	15 - Taïbet
5 - Rouissat	16 - Tamacine
6 - Balidat Ameur	17 - Benaceur
7 - Tebesbest	18 - M'Naguer
8 - Nezla	19 - Megarine
9 - Zaoula El Abidia	20 - El Allia
10 - Sidi Slimane	21 - El Borma
11 - Sidi Khouled	

Art. 35. — Les vingt-six (26) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Oran	14 - Boufatls
2 - Gdyl	15 - Mers El Kébir
3 - Bir El Djir	16 - Eoufer
4 - Hassi Bounif	17 - El Karma
5 - Es Senla	18 - El Braya
6 - Arzew	19 - Hassi Ben Okba
7 - Bethloua	20 - Ben Fréha
8 - Marsat El Hadjadj	21 - Hassi Mefsoukh
9 - Aïn Turk	22 - Sidi Ben Yabka
10 - El Ançar	23 - Messerghin
11 - Oued Tlélat	24 - Boutleils
12 - Tafraoui	25 - Aïn Kerma
13 - Sidi Chami	26 - Aïn Biya

Art. 36. — Les vingt-deux (22) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Rogassa	12 - Kef El Ahmar
2 - Sitten	13 - Boussemghoun
3 - El Bayadh	14 - Chellala
4 - Brézina	15 - Krakda
5 - Ghassoul	16 - El Broud
6 - Boualem	17 - Cheguig
7 - El Abiodh Sidi Cheikh	18 - Sidi Ameur
8 - Aïn El Orak	19 - El Mehara
9 - Arbaouat	20 - Tousmouline
10 - Bougtoub	21 - Sidi Slimane
11 - El Kheïther	22 - Sidi Tifour

Art. 37. — Les six (6) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Djanet	4 - Bordj Omar Driss
2 - Debdeb	5 - Bordj El Haouasse
3 - Illizi	6 - In Aménas

Art. 38. — Les trente-quatre (34) communes suivantes constituent une wilaya :

Ras El Oued	18 - Ouled Dahmane
Bordj Zemoura	19 - Hasnaoua
Bordj Bou Arréridj	20 - Kheïl
Mansoura	21 - Taglaït
El M'Hir	22 - Ksour
Ben Daoud	23 - Ouled Sidi Brahim
El Achir	24 - Tafreg
Aïn Taghrout	25 - Colla
Bordj Ghdir	26 - Tixter
Sidi Embarek	27 - El Ach
El Hamadia	28 - El Anseur
Belimour	29 - Tesmart
Medjana	30 - Aïn Tesra
Teniet En Nasr	31 - Bir Kasdalf
Djaafra	32 - Ghilassa
El Maïn	33 - Rabta
Ouled Brahem	34 - Haraza

Art. 39. — Les trente-huit (38) communes suivantes constituent une wilaya :

Boudouaou	20 - Ouled Moussa
Roulba	21 - Larpatache
Afir	22 - Bouzegza Keddara
Bordj Menaïel	23 - Bordj El Bahri
Baghila	24 - Marsa
Sidi Daoud	25 - Taourga
Nacria	26 - Ouled Aïssa
Djinet	27 - Ben Choud
Isser	28 - Dellys
Zemmouri	29 - Ammal
Si Mustapha	30 - Béni Amrane
Tidjelabine	31 - Souk El Had
Chabet El Ameur	32 - Boudouaou El Bahri
Thenia	33 - Ouled Hedadj
Reghaïa	34 - Haraoua
Aïn Taya	35 - Leghata
Timezrit	36 - Hammedl
Corso	37 - Khemis El Khechna
Boumerdès	38 - El Kharrouba

Art. 40. — Les vingt-quatre (24) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Bouhadjar	9 - Souarekh
2 - El Tarf	10 - Berrhane
3 - Ben M'Hidi	11 - Lac des Olsear
4 - Bougous	12 - Chefia
5 - El Kala	13 - Dréan
6 - Aïn El Assel	14 - Chlhanl
7 - El Aïoun	15 - Chebaïta Mokhtar
8 - Bouteldja	16 - Besbès

17 - Asfour	21 - Aïn Kerma
18 - Béni Amar	22 - Oued Zitoun
19 - Zerizer	23 - Hammam Béni Salah
20 - Zitouna	24 - Rami Souk

Art. 41. — Les deux (2) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Tindouf	2 - Oum El Assel
-------------	------------------

Art. 42. — Les vingt-deux (22) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Bordj Bou Naama	12 - Ouled Bessem
2 - Thenlet El Had	13 - Ammari
3 - Tissemsilt	14 - Oued El Gherga
4 - Lazharïa	15 - Sidi Boutouchent
5 - Béni Chaïb	16 - Larbaa
6 - Lardjem	17 - Maassem
7 - Melaab	18 - Sidi Abed
8 - Sidi Lantri	19 - Tamalaht
9 - Bordj El Emir Abdelkader	20 - Sidi Slimane
	21 - Boucaïd
10 - Layoune	22 - Béni Lahcène
11 - Khemisti	

Art. 43. — Les trente (30) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Robbah	16 - Sidi Aoun
2 - Oued El Alenda	17 - Trifaoui
3 - El Oued	18 - Magrane
4 - Bayadha	19 - Beni Guecha
5 - Nakhla	20 - Ourmas
6 - Guemar	21 - Stili
7 - Koulnine	22 - M'Rara
8 - Regulba	23 - Sidi Khellil
9 - Hamraïa	24 - Tendia
10 - Taghzout	25 - El Ogla
11 - Debila	26 - Mih Ouansa
12 - Hassani Abdelkrim	27 - El M'Ghair
13 - Hassi Khelifa	28 - Djamaa
14 - Taleb Larbi	29 - Oum Touyouur
15 - Douar El Ma	30 - Sidi Amrane

Art. 44. — Les vingt-et-une (21) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - M'Toussa	12 - Djellal
2 - Kals	13 - Babar
3 - Khenchela	14 - Tanza
4 - Baghai	15 - Enslgha
5 - El Hamma	16 - Ouled Rechache
6 - Aïn Toulla	17 - El Mahmal
7 - Faïs	18 - M'Sara
8 - Bouhmama	19 - Yabous
9 - El Ouedja	20 - Khlrane
10 - Remlia	21 - Chella
11 - Cherchar	

Art. 45. — Les vingt-six (26) communes suivantes constituent une wilaya :

- Sedrata	14 - Bir Bouhouche
- Souk Ahras	15 - M'Daourach
- Hananacha	16 - Oum El Adhalm
- Mechroha	17 - Aïn Zana
- Ouled Driss	18 - Aïn Soltane
- Tiffèche	19 - Oullèn
- Zaarouria	20 - Sidi Fredj
- Taoura	21 - Safel El Ouiden
- Dréa	22 - Ragouba
- Haddada	23 - Khemissa
- Khedara	24 - Oued Keberit
- Merahna	25 - Terraguelt
- Ouled Moumen	26 - Zouabl

Art. 46. — Les quarante-deux (42) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Tipaza	22 - Cherchell
2 - Menaceur	23 - Damous
3 - Larhat	24 - Meurad
4 - Douaouda	25 - Fouka
5 - Bourkika	26 - Bou Ismail
6 - Khemisti	27 - Ahmer El Aïn
7 - Zeralda	28 - Cheraga
8 - Saoula	29 - Staouéli
9 - Mahelma	30 - Bou Haroun
10 - Aghbal	31 - El Achour
11 - Baba Hassen	32 - Sidi Ghilès
12 - Hadjout	33 - Messeloun
13 - Sidi Amar	34 - Sidi Rached
14 - Gouraya	35 - Koléa
15 - Nador	36 - Attatba
16 - Chaïba	37 - Souldania
17 - Aïn Tagourait	38 - Khracla
18 - Douéra	39 - Aïn Benian
19 - Draria	40 - Sidi Semlane
20 - Rahmania	41 - Béni Milleuk
21 - Ouled Fayet	42 - Hadjerat Ennous

Art. 47. — Les trente-deux (32) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Mila	11 - Ahmed Rachedi
2 - Ferdjoua	12 - Ouled Khalouf
3 - Chelghoum Laïd	13 - Tiberquient
4 - Oued Athménia	14 - Bouhatem
5 - Aïn Mellouk	15 - Rouached
6 - Télérghma	16 - Tessala Lemataï
7 - Oued Seguen	17 - Grarem Gouga
8 - Tadjenanet	18 - Sidi Merouane
9 - Benyahia	19 - Tassadane Haddada
Abderrahmane	20 - Derradji Bouselah
10 - Oued Endja	21 - Minar Zarza

22 - Amira Arras	28 - Zeghala
23 - Terral Bainen	29 - Elayadi Barbès
24 - Hamala	30 - Aïn Beïda Harriche
25 - Aïn Tine	31 - Yahia Beniguecha
26 - El Mechira	32 - Chigara
27 - Sidi Khelifa	

Art. 48. — Les trente-six (36) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Millana	19 - Bir Ould Khelifa
2 - Aïn Defla	20 - Aïn Soltane
3 - Boumedfaa	21 - Tarik Ibn Ziad
4 - Khemis Millana	22 - Bordj Emir Khaled
5 - Hammam Righa	23 - Aïn Torki
6 - Arib	24 - Sidi Lakhdar
7 - Djelida	25 - Ben Allal
8 - El Amra	26 - Aïn Benian
9 - Bourached	27 - Hoceïna
10 - El Attaf	28 - Barbouche
11 - El Abadia	29 - Djemaa Ouled Chikh
12 - Djendel	30 - Mekhatria
13 - Oued Chorfa	31 - Bathia
14 - Aïn Lechlakh	32 - Tacheta Zougagha
15 - Oued Djemaa	33 - Aïn Bouyahia
16 - Rouina	34 - El Maïne
17 - Zeddine	35 - Tiberkanine
18 - El Hassanla	36 - Belaas

Art. 49. — Les douze (12) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Mecheria	7 - Djenlane Bourzeg
2 - Aïn Sefra	8 - Naama
3 - Tlout	9 - Aïn Ben Khellil
4 - Sfissifa	10 - Makman Ben Amer
5 - Moghrar	11 - Kasdir
6 - Assela	12 - El Blod

Art. 50. — Les vingt-huit (28) communes suivantes constituent une wilaya :

1 - Chaabet El Ham	15 - Sidi Boumedlène
2 - Aïn Kihal	16 - Oued Sabah
3 - Hammam Bouhadjar	17 - Ouled Boudjemaa
4 - Bou Zedjar	18 - Aïn Tolba
5 - Oued Berkèche	19 - El Amria
6 - Aïn Témouchent	20 - Hassi El Ghella
7 - Aghlal	21 - Hassasna
8 - Terga	22 - Ouled Kihal
9 - Aïn El Arbaa	23 - Béni Saf
10 - Tamzoura	24 - Sidi Saff
11 - Chentouf	25 - Oulhaça El Gheraba
12 - Sidi Ben Adda	26 - Tadmaya
13 - Aoubellil	27 - El Emir Abdelkader
14 - El Malah	28 - El Messaïd

7 février 1984

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE

III

Art. 51. — Les treize (13) communes suivantes constituent une wilaya :

- | | |
|-----------------------|------------------|
| 1 - El Menlaa | 8 - Zelfana |
| 2 - Dhayet Bendhahoua | 9 - Sebseb |
| 3 - Berriane | 10 - Bounoura |
| 4 - Ghardala | 11 - Hassi Fehal |
| 5 - Metlili | 12 - Hassi Gara |
| 6 - El Guerrara | 13 - Mansoura |
| 7 - El Atteuf | |

Art. 52. — Les trente-huit (38) communes suivantes constituent une wilaya :

- | | |
|-----------------------------|------------------------|
| 1 - Oued Rhlou | 19 - Aïn Tarek |
| 2 - Belaassel Bouzegza | 20 - Oued Essa'lem |
| 3 - Sidi Saada | 21 - Ouarzane |
| 4 - Ouled Aïche | 22 - Mazouna |
| 5 - Sidi Lazreg | 23 - Kalaia |
| 6 - El Hamadna | 24 - Aïn Rahma |
| 7 - Sidi M'Hamed Ben Ali | 25 - Yelil |
| 8 - Medlouna | 26 - Oued El Djemaa |
| 9 - Relizane | 27 - Ramka |
| 10 - Sidi Khettab | 28 - Mendès |
| 11 - Ammi Moussa | 29 - Lahlef |
| 12 - Zemmoura | 30 - Béni Zentis |
| 13 - Béni Dergoun | 31 - Souk El Haad |
| 14 - Djidioula | 32 - Dar Ben Abdellah |
| 15 - El Guettar | 33 - El Hassi |
| 16 - Hamri | 34 - Had Echkalla |
| 17 - El Matmar | 35 - Bendaoud |
| 18 - Sidi M'Hamed Ben Aouda | 36 - El Ouldja |
| | 37 - Mardja Sidi Abed |
| | 38 - Ouled Sidi Mihoub |

Art. 53. — Les compétences antérieurement exercées par une wilaya sur une partie de son territoire, sont transférées à la wilaya à laquelle celle-ci est nouvellement rattachée.

Ce transfert est réalisé au profit des organes délibérants et exécutifs de la wilaya nouvellement créée.

Art. 54. — Durant la période nécessaire à l'installation, à la mise en place et à l'organisation des conseils exécutifs des wilayas nouvellement créées, les autorités des anciennes wilayas continueront d'assumer toutes les prérogatives et obligations afférentes à la gestion des intérêts et services des wilayas nouvellement créées.

Les walis des anciennes wilayas transféreront progressivement et, au plus tard, avant le 31 décembre 1984, à ceux des wilayas nouvellement créées, les prérogatives et obligations prévues à l'alinéa ci-dessus.

Art. 55. — Les budgets primitifs et supplémentaires votés pour l'exercice 1984, pour l'ensemble du territoire, constituant une ancienne wilaya, continueront d'être exécutés par le wali de celle-ci.

Art. 56. — Les ressources fiscales directes feront l'objet d'une répartition, en fonction des bases taxables constatées dans chaque wilaya.

Les conditions de partage de l'actif et du passif entre les anciennes wilayas et les wilayas nouvellement créées seront précisées par décret.

Art. 57. — Les crédits inscrits sur le budget de l'Etat, au titre de l'exercice 1984 et affectés au fonctionnement des services des conseils exécutifs des anciennes wilayas, continueront d'être exécutés par les walis de celles-ci, sous réserve des dispositions qui seront arrêtées pour tenir compte des besoins de fonctionnement des conseils exécutifs des wilayas nouvellement créées.

Art. 58. — Les opérations d'équipement et d'investissement en cours de réalisation, localisées sur l'ensemble du territoire constituant une ancienne wilaya, continueront d'être exécutées par le wali de cette dernière, sous réserve des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 54 ci-dessus.

Art. 59. — Les wilayas nouvellement créées sont dotées de nomenclatures retraçant toutes les opérations d'équipement et d'investissement localisées sur leur territoire, au titre du deuxième plan quinquennal 1985-1989 et relevant de la gestion de leurs conseils exécutifs.

Art. 60. — Les compétences antérieurement exercées par une commune sur une partie de son territoire sont transférées à la commune à laquelle celle-ci est nouvellement rattachée.

Ce transfert est réalisé au profit des organes délibérants et exécutifs de la commune nouvellement créée.

Art. 61. — Durant la période nécessaire à l'installation, à la mise en place et à l'organisation des différents organes et structures des communes nouvellement créées, les autorités des anciennes communes continueront d'assumer toutes les prérogatives afférentes à la gestion des intérêts et services des communes nouvellement créées.

Les exécutifs des anciennes communes transféreront progressivement et, au plus tard, avant le 31 décembre 1984, à ceux des communes nouvellement créées, les prérogatives et obligations prévues à l'alinéa ci-dessus.

Art. 62. — Les budgets primitifs et supplémentaires, votés pour l'exercice 1984, pour l'ensemble du territoire constituant une ancienne commune continueront d'être exécutés par l'exécutif communal de celle-ci.

Art. 63. — Les ressources fiscales directes feront l'objet d'une répartition en fonction des bases taxables constatées dans chaque commune.

Les conditions de partage de l'actif et du passif entre les anciennes communes et les communes nouvellement créées, seront précisées par décret.

Art. 64. — Les opérations d'équipement et d'investissement en cours de réalisation, localisées sur l'ensemble du territoire constituant une ancienne commune, continueront d'être exécutées par cette dernière, sous réserve des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 61 ci-dessus.

MINISTRE DE L'INTERIEUR ET
DES COLLECTIVITES LOCALES

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE
ET POPULAIRE

DIRECTION GENERALES
DES COLLECTIVITES LOCALES

Alger, le 12/03/1984

1693

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES

à

Messieurs les Walis

en communication à:

Messieurs - les Chefs de Daira

- les Présidents des A.P.C

OBJET/ Réorganisation territoriale des
Wilayas et des Communes.

La mise en oeuvre de la refonte territoriale nécessite la mise en place de structures et d'équipements indispensables au démarrage des nouvelles Wilayas et Communes à partir de l'année 1984.

Pour ce faire, il apparaît nécessaire de mobiliser les moyens financiers adéquats tant au niveau des budgets locaux des Wilayas et des Communes mères qu'au niveau du S.F.C.C.L et du budget de l'Etat.

C'est pourquoi, il est indispensable d'arrêter doré et déjà les dispositions utiles en vue d'assurer une transition cohérente dans les opérations d'installation de nouvelles structures administratives, de transfert de patrimoine et de démarrage des nouvelles collectivités.

I- LE CONCOURS DES COLLECTIVITES LOCALES:

Les Wilayas et Communes doivent au titre de l'exercice 1984, dégager le maximum de ressources financières sur leurs budgets pour les affecter aux collectivités issues de la refonte territoriale de chaque ancienne Wilaya ou Commune.

.../...

- 2 -

Ces ressources doivent servir en priorité à la remise en état et à l'équipement des locaux susceptibles d'accueillir les nouvelles structures des Wilayas et Communes.

A cet effet, les Wilayas et Communes doivent, s'abstenir durant l'exercice 1984, de toutes dépenses n'ayant pas un caractère obligatoire, limiter l'auto-financement au maximum légal et se conformer notamment aux dispositions de la circulaire n°4423/DGCL du 15 mai 1983, interdisant l'octroi de subvention sur le budget de Wilaya à des organismes publics locaux susceptibles d'être financés par d'autres ressources.

Par ailleurs, il y a lieu de prévoir dès à présent, la création et le démarrage des entreprises de réalisation de Wilaya ci-après:

- Travaux de construction
- Travaux routiers
- Génie rural et urbain

II- LA CONTRIBUTION DU SERVICE DES FONDS COMMUNS:

L'action du service des Fonds Communs des Collectivités Locales est prévue pour mobiliser au profit exclusif des nouvelles collectivités, les ressources d'équipement habituellement attribuées aux Communes.

Ces ressources d'appoint seront destinées essentiellement à l'aménagement des infrastructures et à l'acquisition des équipements administratifs nécessaires au démarrage des nouvelles collectivités.

Il y a lieu de signaler à cet effet, qu'aucune subvention d'équipement sera octroyée aux Communes au titre de l'action du S.F.C.C.L pour l'année 1984.

III- L'EVALUATION DES BESOINS FINANCIERS DE DEMARRAGE:

Les besoins financiers de premier établissement des nouvelles collectivités doivent se faire sur la base d'études et de fiches techniques relatives à la réalisation des infrastructures d'accueil (Batiments administratifs) et à l'acquisition des équipements administratifs (Matériels et Mobiliers).

.../...

- 3 -

Les fiches élaborées doivent faire ressortir notamment le coût de chaque opération ainsi que la contribution financière susceptible d'être dégagée par la collectivité locale mère.

Les dites fiches techniques doivent parvenir à mes services dans les meilleurs délais possibles.

Il demeure entendu que la réalisation d'infrastructures nouvelles fera l'objet de propositions à inscrire dans le cadre du plan sur la base d'études techniques à communiquer dans les meilleurs délais au Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire et au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales.

Compte tenu de l'importance revêtue par l'opération de mise en place des nouvelles collectivités locales, je vous prie de bien vouloir veiller personnellement à la stricte application des présentes dispositions et de me tenir informé de toute difficulté éventuelle.

Veillez agréer, Messieurs les Wali, l'expression de mes salutations distinguées.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Siège - J - YALA

Liste des tableaux

N°	Titre	Page
1	Classement des principaux pays récepteurs selon les arrivées de touristes internationaux	06
2	Liste des trente et une wilaya de l'Algérie	20
3	Liste des quarante-huit wilayas de l'Algérie	22
4	Les montagnes les plus élevés de la wilaya de Béjaia	30
5	Donnée climatologiques pour l'année 2011	33
6	Les bassins de la population	38
7	L'emploi à Béjaia en 2011	38
8	Population occupée par les grands secteurs d'activités en 2011	38
9	SAU en 2011 en hectares	41
10	Les principales productions végétales de la wilaya	41
11	La production animale	42
12	Situation du secteur de l'industrie en 2011	43
13	Les plages de la côte Est	49
14	Les plages de la côte ouest	49
15	Les plages interdites à la baignade	50
16	Les zones humides naturelles les plus importantes	51
17	Les zones humides artificielles les plus importantes	51
18	Localisation des zones naturelles de la wilaya de Béjaia	52
19	Les Fête locales	54
20	Les hôtels classés de la wilaya	55
21	Les hôtels non classés	56
22	Statistiques des hôtels pour l'année 2012	56
23	Campings	56
24	Les ZET de la côte Ouest	57
25	Les ZET de la côte Est	58
26	Les nouvelles ZET de la wilaya	58
27	Répartiton des communes de la wilaya de Béjaia	69

N°	Titre	Page
1	Carte de l'Algérie lors de découpage de 1974	25
2	Carte de Découpage territorial de l'Algérie en 1984	27
3	Carte de la wilaya de Béjaia	33
4	L'organisation administrative de la wilaya de Béjaia	35
5	Réseau hydrographique de la wilaya de Béjaia	39
6	Evolution de la population de la wilaya de Béjaia (1966-2008)	41
7	Carte de la densité de la population de la wilaya de Béjaia	41
8	La carte touristique de la wilaya de Béjaia	51
9	Gouraya	56
10	Cap Carbon	56
11	Fort Gouraya	56
12	Ile des Pisans	56
13	Porte sarasine	57
14	Vue d'un pan de murale de la période médiévale encore debout	57
15	Bab El Bounoud	58
16	Fort Moussa	58
17	L'organisation de la wilaya de Béjaia en Douars durant la période coloniale	67
18	L'organisation administrative de la wilaya de Béjaia	68
19	Le réseau routier de la wilaya	72
20	Les limites administratives de Toudja et Béni K'sila	75
21	Limites administratives entre Melbou et Soul EL Tenine	77
22	Les communes traversées par la RN09	79
23	Les communes qui entourent la RN75	81
24	Les communes qui entourent la RN12	83
25	Les communes qui entourent la RN 26	85
26	Localisation des communes qui entourent la RN74	86
27	La morphologie de la wilaya de Béjaia	90
28	L'organisation territoriale de L'Espagne	100
29	Rejet de l'hôtel Sahel	102
30	Une plage à Melbou	103
31	Décharges sauvages de Boulimat	103
32	Problème de conGestion sur la RN26	105
33	Steppe de Tichy à l'arrêt parc	106

Table des matières

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre 1 : tourisme et territoire : notions préliminaires	5
I. Généralités sur le tourisme	5
I.1. Quelques définitions	5
I.2. le rôle du tourisme et son influence sur les autres secteurs	8
I.3. les freins au développement du tourisme	8
I.4. le poids du tourisme dans le monde	9
I.4.1. la répartition des touristes internationaux	11
I.4.2. les grands aires touristiques mondiales	12
I.5. Aperçu sur le tourisme en Algérie	12
II. Généralités sur l'organisation administrative d'un territoire donné	16
II.1. le découpage territorial	17
II.2. l'Administration	17
II.3. la décentralisation	18
II.3.1. les Types de décentralisation	19
II.3.2. Les principales caractéristiques de la décentralisation	19
II.3.3. Avantages et limites de la décentralisation	20
II.4. les collectivités territoriales	21
II.4.1. définition des collectivités territoriales	21
II.4.2. les agents territoriaux	21
II.5. le découpage territorial en Algérie	21
II.5.1. les périodes de découpage territorial de l'ère colonial à nos jours	21
II.5.1.1. période 1948-1962	21
II.5.1.2. période après 1957	22
II.5.1.3. période entre 1963-1965 : première réorganisation des communes	22
II.5.1.4. premier code communal	23
II.5.1.5. premier code de la wilaya	23
II.5.1.6. 1974 : premier redécoupage territorial et réorganisation du territoire	23
II.5.1.7. 1984 : deuxième redécoupage territorial	25
II.5.1.8. 1990 : deuxième code de la commune et de la wilaya	29
II.5.1.9. 2001 : troisième code de la commune et intercommunalité	29
II.5.2. les différents paliers administratifs de l'organisation territoriale Algérienne	29
Chapitre 2 : le tourisme dans la wilaya de Béjaïa	32
I. Présentation de la wilaya de Béjaïa	32
I.1. Situation géographique et relief	33
I.1.1. Climatologie	37

I.1.2. La faune et la flore -----	37
I.1.3. L'eau -----	38
I.1.3.1. Les ressources en eaux superficielles -----	38
I.1.3.2. Les ressources en eaux souterraines -----	38
I.2. Population et emplois -----	39
I.2.1. Population -----	40
I.2.2. la formation -----	41
I.2.3. l'emploi -----	42
I.2.4. l'habitat -----	42
I.3. Les infrastructures de la wilaya de Béjaia -----	43
I.3.1. le réseau routier -----	43
I.3.1.1. les routes -----	43
I.3.1.2. le transport routier -----	43
I.3.2. l'infrastructure ferroviaire -----	44
I.3.3. l'infrastructure portuaire -----	44
I.3.4. le transport aérien -----	44
I.4. Economie de la wilaya de Béjaia -----	44
I.4.1. l'Agriculture -----	44
I.4.1.1. la production végétale -----	45
I.4.1.2. la production animale -----	46
I.4.2. forêts -----	46
I.4.3. Industrie -----	47
I.4.4. Pêche à Béjaia -----	48
I.4.5. Energie, mines et carrières -----	48
I.4.6. Tourisme et Artisanat -----	49
I.4.7. Habitat et Urbanisme à Béjaia -----	50
I.4.8. Santé -----	50
II. L'activité touristique dans la wilaya de Béjaia : une activité à redynamiser -----	50
II.1. Potentialité touristiques -----	50
II.1.1. Ressources touristiques -----	53
II.1.1.1. La faune et la flore -----	55
II.1.1.2. Les sources thermales -----	57
II.1.1.3. potentialités culturelles et historiques -----	57
II.1.1.4. Equipement d'appui touristique, l'infrastructure sanitaire -----	59
II.1.1.5. la culture à Béjaia -----	60
II.2. les infrastructures de tourisme -----	60
II.2.1. Les hôtels -----	60
II.2.2. Ressources touristiques -----	61
II.2.3. Les zones d'expansion touristique (ZET) -----	62
Chapitre 3 : l'organisation administrative de la wilaya de Béjaia -----	64
I. découpage territorial, administratif de la wilaya de Béjaia et coup d'œil statistique sur ses régions -----	64
I.1. Origine de découpage Administrative et territorial de Béjaia -----	65
I.2. Aperçu statistique et administrative des régions de la wilaya -----	68
I.2.1. Les régions du littoral -----	73
I.2.1.1. Région parcourue par l'axe RN24 -----	73

I.2.1.2. Région desservie par la RN09 et la RN43 -----	76
I.2.2. Les régions de l'arrière pays -----	79
I.2.2.1. région desservie par l'axe principale de la RN75-----	80
I.2.2.2. région desservie par la RN12 -----	
I.2.2.3. région parcourue par l'axe principale de la RN26-----	83
I.2.2.4. région desservie par l'axe principal RN74 -----	86
I.2.3. les communs non traversés par les axes principaux au niveau de la wilaya....	61
II. les limites de découpage administratif de 1984 dans la wilaya de Béjaia -----	91
II.1. Le problème d'intercommunalité -----	91
II.2. La population -----	91
II.3. La part des communes -----	92
II.4. L'urbanisation incontrôlée -----	92
II.5. La décentralisation -----	92
Chapitre 4 : Essai d'Analyse de la relation : tourisme/découpage territorial dans la wilaya de Béjaia-----	94
I. tourisme et organisation territoriale en France et en Espagne -----	95
I.1. la France -----	95
I.1.1. Le tourisme en France -----	95
I.1.2. Le découpage territorial de la France -----	96
I.1.3 relation tourisme, découpage territorial en France -----	96
I.2 L'Espagne -----	97
I.2.1. Le tourisme en Espagne -----	97
I.2.2. L'organisation territoriale de l'Espagne -----	98
II.les problèmes rencontrés par le tourisme dans la wilaya de Béjaia-----	100
II.1. Les contraintes politiques -----	101
II.2. les contraintes écologiques -----	101
II.2.1. la pollution -----	101
II.2.2. les feux de forêts et autres fléaux menaçant le milieu forestier -----	103
II.2.3. congestion et circulation routière -----	103
II.2.4. le problème du Gazoduc à la commune de Béjaia -----	105
II.2.5. la pollution des ressources en eau -----	105
II.3. Contraintes économiques et financières -----	106
II.4. les problèmes relatifs à l'infrastructure touristiques -----	106
II.4.1. Les agences de Voyage -----	106
II.4.2. les équipements sportifs -----	107
II.4.3. la restauration -----	107
II.4.4. l'hôtellerie -----	107
II.4.5. le problème de foncier-----	108
II.4.6. le personnel et formation-----	109
III. Propositions pour la réorganisation du territoire afin de développer le tourisme de la wilaya--	110
III.1. Les pôles touristiques selon le SDAT régional de Béjaia-----	110
III.1.1. Le pôles des crêtes -----	110
III.1.2. Le Pôle de Tichi haf -----	111
III.1.3. Le pôles de Bordj Mira -----	111
III.1.4. Le Pôle de Gouraya -----	112
III.1.5. Le pôle de neige -----	112

III.1.6. le Pôle Aghbalou	112
III.2. Une nouvelle organisation administrative du territoire selon le PDAU intercommunal de Béjaia	113
III.3. Tourisme et découpage territorial à Béjaia : constatation.....	115
Conclusion générale	117
Bibliographie	119
Annexes	
Liste des Tableaux	
Liste des figures	
Table des matières	

Résumé

Outre la présentation des notions de base relatives au tourisme et au découpage territorial, l'objectif de ce mémoire est de voir si l'organisation territoriale est compatible avec le tourisme dans la wilaya de Béjaïa. Pour cela le travail est divisé en quatre chapitres, où nous allons analyser le territoire en matière de potentialités, organisation territoriale pour atteindre l'objectif visé par cette recherche.

Abstract

Besides presenting the basics of tourism and territorial division, the objective of this thesis is to see if the territorial organization is compatible with tourism in Bejaia. For this work is divided into four chapters, where we analyze the territory in terms of potential, territorial organization to achieve the objective of this research.

Mots clés : tourisme, découpage territorial, Béjaïa, la décentralisation, intercommunalité, compatibilité.